

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

COMMISSION  
DES  
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

---

DOCUMENTS  
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

---

**1969**

TOME II

(1<sup>er</sup> JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

---



P.I.E. Peter Lang

---

2012

Les premiers pas du nouveau président de la République, Georges Pompidou, sont marqués par l'ouverture dans le domaine de la politique européenne avec au premier chef le déblocage de la question de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE. La proposition du président Pompidou de réunir une conférence au sommet à La Haye (1<sup>er</sup> et 2 décembre 1969) va dans le sens d'un élargissement et d'un approfondissement des Communautés européennes. Elle se solde par un succès et constitue un bilan favorable pour la France qui sort de l'isolement dans lequel elle se trouvait depuis le veto français de 1967.

Au chapitre de l'ouverture, on doit noter aussi la reprise des contacts avec les pays d'Afrique du Nord, marquée par les voyages du nouveau ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, et par les ventes d'armes à la Libye.

Du point de vue des relations franco-américaines, on est exactement à mi-chemin entre continuité et changement. En effet, ces relations étaient en voie d'amélioration sensible dans les derniers mois de l'ère gaullienne – avec l'élection de Georges Pompidou, cette amélioration se confirme, au point qu'il est tout de suite question d'une visite du président de la République aux États-Unis.

En dehors de ces secteurs, la continuité prévaut et on s'en réjouit à Moscou comme dans les pays arabes. Corollairement, les relations avec Israël ne s'améliorent guère : elles subissent même une de ces fortes tensions qui vont les caractériser au cours de la présidence de Georges Pompidou (vedettes de Cherbourg et vente de Mirage à la Libye).

Continuité aussi dans les relations avec les pays d'Afrique noire, dont la situation est celle des pays pauvres qui attendent tout de l'aide française, et qui sont souvent secoués par des coups d'État ou des troubles intérieurs, en particulier universitaires.

Sur le plan général, la diplomatie française relève qu'aux Nations unies, les petites nations ont mis à profit leur supériorité numérique pour faire échec aux superpuissances, que les groupes autrefois cohérents ont tendance à l'émiettement et font place à des regroupements « d'insatisfaits et d'ambitieux ».





# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

---

**1969**

TOME II

(1<sup>er</sup> JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

---



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

COMMISSION  
DES  
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

---

DOCUMENTS  
DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

---

**1969**

TOME II

(1<sup>er</sup> JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

---



P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2012

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2012

Éditeur : P.I.E. Peter Lang s.A.

Éditions scientifiques internationales

Bruxelles, 2012

1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique

info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773

ISBN 978-2-87574-001-4

D/2012/5678/93

ISBN 978-3-0352-6249-0 (eBook)

# MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

---

## COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES<sup>1</sup>

### *Président*

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes.

### *Vice-présidents*

M<sup>me</sup> CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. PLAISANT, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

### *Membres*

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la Mondialisation du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur chargé du Service interministériel des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

M<sup>me</sup> BADINTER, historienne.

M. BAECHLER, professeur émérite des universités.

M. BÉLY, professeur à la Sorbonne.

M<sup>me</sup> BERGER DE NOMAZY, conservateur général honoraire du patrimoine.

M. DE BOISHUE, ancien ministre.

<sup>1</sup> La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. CHAPUIS, directeur des systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères et européennes.

M. COUSSERAN, ministre plénipotentiaire honoraire, secrétaire général de l'Académie diplomatique internationale.

M. DEJAMMET, ambassadeur de France.

M. DEMOULIN, professeur à l'université de Liège, directeur de la culture de la province de Liège.

M<sup>me</sup> DHÉRENT, conservatrice générale du patrimoine.

M<sup>me</sup> ELGEY, présidente du Conseil supérieur des archives.

M<sup>me</sup> GERSMANN, directrice de l'Institut historique allemand de Paris.

M. KASPI, professeur émérite à la Sorbonne.

M. LAURENS, professeur au Collège de France.

M. LEQUERTIER, ambassadeur de France.

M. LEWIN, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. MUSITELLI, conseiller d'État.

M<sup>me</sup> MAGNIEN, directrice des Archives nationales.

M<sup>me</sup> PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. PLAISANT, ambassadeur de France.

M. RAIMOND, ambassadeur de France, ancien ministre.

M. ROBIN, ambassadeur de France.

M. ROSS, ambassadeur de France.

M. DE SÉDOUY, ministre plénipotentiaire honoraire.

M. SOUTOU, membre de l'Institut, professeur émérite à la Sorbonne.

M. VAÏSSE, professeur émérite des universités à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. DE VILLEPIN, sénateur honoraire.

M. VIOT, ambassadeur de France.

M. WAQUET, président de l'École pratique des hautes études.

Ont collaboré à la préparation de ce volume  
établi sous la direction de  
M. Maurice VAISSE :

M<sup>me</sup> Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Michel BARCELLINO, secrétaire de la Commission.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

M<sup>me</sup> Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du  
ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction  
des Archives du ministère des Affaires étrangères.



## AVERTISSEMENT

Le deuxième semestre de l'année 1969 est celui de la remise en route de la machine diplomatique après le changement intervenu à la tête de l'État.

Il n'est pas surprenant que l'activité se partage entre deux grandes tendances : la continuité avec la période du général de Gaulle, et sinon la rupture, du moins des changements significatifs impulsés par Georges Pompidou.

Au chapitre de l'ouverture, il y a sans aucun doute la politique européenne avec au premier chef le déblocage de la question de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE. À la suite de la conférence de presse du président de la République (10 juillet), le nouveau ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, reçoit l'ambassadeur Christopher Soames pour lui confirmer que la France entend aborder la discussion avec un esprit d'ouverture (document 32). De fait, les Britanniques sont très préoccupés des intentions françaises (document 179). La proposition du président Pompidou de réunir une conférence au sommet à la Haye provient clairement d'une décision dont la politique consiste à aller à la fois dans le sens d'un élargissement et d'un approfondissement des Communautés européennes (document 282). Cette décision ne va pas de soi avec un personnel diplomatique attaché à une politique plus restrictive en matière européenne, et qui se pose des questions sur le point de savoir où est l'intérêt de la France (documents 61, 117 et 291). Brutalement exprimé, le choix serait-il entre « le noyau dur d'une Communauté à Six » et « l'ectoplasme d'une Communauté élargie » ? Quoiqu'il en soit, il apparaît que l'élargissement ne doit pas entraîner l'affaiblissement du Marché commun. Mais la conférence de La Haye se solde par un succès et constitue un bilan favorable pour la France (documents 349 et 397), qui sort de l'isolement dans lequel elle se trouvait depuis le veto français de 1967. Cette question essentielle de l'élargissement n'est pas la seule à être débattue : les ajustements monétaires (dévaluation du franc, réévaluation du Deutsch Mark) exigent des mesures à prendre dans le domaine agricole (documents 89, 96, 306 et 309).

Au chapitre de l'ouverture, on doit noter aussi la reprise des contacts avec les pays d'Afrique du Nord. Ce n'est certes pas le cas avec l'Algérie, car le dialogue n'a jamais cessé entre les deux pays, dialogue toujours difficile en raison des problèmes permanents que sont l'écoulement du vin algérien en France – restreint depuis l'accord de 1964 – et les relations pétrolières stabilisées par l'accord du 29 juillet 1965 (documents 190 et 195). Mais la visite officielle de Maurice Schumann à Alger (2-3 octobre 1969), qui s'est déroulée dans « une ambiance amicale et détendue », marque bien à la fois la volonté continue de la France de coopérer avec l'Algérie du président Boumediène, qui juge toutefois son aide modeste (document 213), et le geste fait par le nouveau gouvernement français qui entend pratiquer « une coopération accentuée ». Il en est autrement avec la Tunisie, avec laquelle les rapports retrouvent un cours normal, qui se traduit par la reprise de

l'aide militaire et de l'assistance économique et financière ; des signes d'amélioration apparaissent aussi avec le Maroc, avec lequel les relations étaient suspendues à la suite de l'affaire Ben Barka. Mais c'est avec un autre pays d'Afrique du Nord que la France développe ses relations : il s'agit de la Libye, où précisément le coup d'État du 1<sup>er</sup> septembre 1969 permet à la France de se substituer aux Anglais et aux Américains dans la fourniture de matériel militaire. Le ministre libyen des Affaires étrangères annonce d'emblée à l'ambassadeur Guy Georgy que son pays entend réserver au « meilleur ami des Arabes » une place de choix (document 224). Aussi bien des contrats d'armement pour la vente de *Mirage* sont bel et bien signés, ce qui constitue d'ailleurs le seul désaccord sérieux entre la France et les États-Unis.

Du point de vue des relations franco-américaines, on est exactement à mi-chemin entre continuité et changement. En effet, ces relations étaient en voie d'amélioration sensible dans les derniers mois de l'ère gaullienne ; avec l'élection de Georges Pompidou, cette amélioration se confirme, au point qu'il est tout de suite question d'une visite du président de la République aux États-Unis. Ce projet apparaît d'autant plus significatif que l'on doit se rappeler que, depuis son voyage au printemps 1960, de Gaulle ne s'était rendu à Washington que pour les obsèques du président Eisenhower. On constate une vraie concertation franco-américaine à propos du Biafra, du conflit israélo-arabe, du Liban, du trafic de stupéfiants, sans parler du problème vietnamien, et une vraie relance de la coopération scientifique.

À la faveur d'une diminution des tensions en liaison avec la Révolution culturelle, on note une reprise à la fois des relations culturelles et du dialogue entre la France et la Chine (documents 119 et 192).

En dehors de ces secteurs, la continuité prévaut et on s'en réjouit à Moscou (document 168). L'exclusion de Soljenitsyne de l'Union des écrivains amène l'ambassadeur Roger Seydoux à s'interroger sur l'évolution du régime soviétique, mais il en reste au stade des conjectures. La continuité prévaut en particulier dans les relations avec les pays arabes, où on se préoccupe de la continuation de la politique du général de Gaulle (document 297). En vérité, cette politique est non seulement poursuivie mais étendue – c'est en particulier le cas pour l'Irak et les pays du golfe Persique, Koweït, Bahreïn (document 325) –, et même accentuée : on constate un renforcement de la coopération et des relations commerciales. Le cas le plus fameux est celui des ventes d'armes à la Libye. Mais il est intéressant de noter le resserrement des liens franco-égyptiens lors de la visite d'André Bettencourt au Caire. Rappelant la visite de Ch. Pineau, le président Nasser insiste sur « la différence » entre la France de Guy Mollet et celle du général de Gaulle, et évoque « la reconnaissance enthousiaste » des Arabes envers la France (document 347).

Corollairement, les relations avec Israël ne s'améliorent guère : elles subissent même une de ces fortes tensions qui vont les caractériser au cours de la présidence de Georges Pompidou. Alors que l'embargo est strict à l'égard d'Israël, la révélation des ventes d'avions français à la Libye

fait scandale ; quant aux Israéliens, ils ridiculisent les services français en s'emparant par la ruse des « vedettes de Cherbourg ». Ces deux affaires, qui éclatent au mois de décembre, vont connaître des prolongements au début de l'année 1970.

Continuité aussi dans les relations avec les pays d'Afrique noire, dont la situation est celle des pays pauvres qui attendent tout de l'aide française, et qui sont souvent secoués par des coups d'État ou des troubles intérieurs, en particulier universitaires. La tonalité générale de la période semble être à l'expression d'un ressentiment à l'égard de la France, accusée de ne pas apporter une aide suffisante ou de comploter contre les intérêts du pays (documents 57 et 201). Ainsi le Congo-Brazza, dont un diplomate de l'ambassade fait un tableau peu optimiste (document 35), réclame un avion pour le chef de l'État, le commandant N'Gouabi, qui doit voyager dans des avions de ligne, ce qui est « peu conforme à la souveraineté du Congo » (document 200), car il s'estime discriminé par rapport à l'aide que la France accorde aux autres pays d'Afrique. Le Gabon demande à la France de financer la construction d'une ligne de chemin de fer et d'un barrage (document 82). Quant au Mali, sa situation budgétaire est si catastrophique que son gouvernement sollicite le concours financier de la France, et que le président Houphouët-Boigny fait une démarche auprès du président Pompidou pour soutenir le Mali (documents 252, 355 et 362).

D'autres pays d'Afrique noire connaissent des troubles importants. La guerre civile est sur le point de se terminer au Nigeria avec la défaite programmée de la sécession biafraise ; mais l'essentiel des activités se concentre sur l'assistance humanitaire et l'acheminement du ravitaillement à une population privée de tout (documents 109 et 149). Le Dahomey connaît un nouveau coup d'État (documents 373 et 375), et l'ambassade de France s'interroge sur la politique de la France à l'égard de ce pays (document 230) : le rédacteur de la note est d'avis qu'il faut aider le Dr Zinsou dans sa politique de redressement et de rigueur financière.

La situation au Tchad est bien pire car cette période est le début d'une série de troubles, en partie suscités de l'extérieur, qui opposent le nord au sud du pays. L'intervention de la France est sollicitée, en raison de l'incapacité de l'armée tchadienne à faire face à la rébellion (document 123). Ce qui n'empêche pas le président Tombalbaye d'exprimer ses griefs à l'égard de la France, accusée d'avoir laissé le pays sans ressources dans les domaines économique, social et culturel (document 296), à quoi le président Pompidou n'hésite pas à répondre franchement (document 317), en lui faisant remarquer que « l'aide de la France ne vous a jamais manquée ».

Même l'exception ivoirienne est fragile : le pays est riche de ses ressources et sa prospérité attire (document 29). Mais il ne faut pas s'y tromper : le mécontentement de la population est diffus, les problèmes universitaires existent et la question de l'ivoirité naît autour de l'émigration de nombreux Voltaïques, envers lesquels des manifestations de xénophobie éclatent (document 233). Bref, l'Afrique est mal partie.

Sur le plan général, la diplomatie française relève qu'aux Nations unies, les petites nations ont mis à profit leur supériorité numérique pour faire échec aux super-puissances, que les groupes autrefois cohérents ont tendance à l'émiettement et font place à des regroupements « d'insatisfaits et d'ambitieux ».

## TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant<sup>1</sup> :

- tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;
- les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

### I. GÉNÉRALITÉS

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
<b>A. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</b>				
8 sept.	Paris aux représen- tants diploma- tiques de la France à l'étran- ger	La réorganisation de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et la signification de cette réorganisation dans les postes diplomatiques.	L.	145

### II. QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
<b>A. NATIONS UNIES</b>				
18 août	Paris à New York	Instructions du Département à la délégation française aux Nations unies, afin qu'elle se prononce contre l'inscription de la question irlandaise au Conseil de sécurité.	T.	99
19 sept.	New York à Paris	Conversation entre Maurice Schumann et le Secrétaire général des Nations unies, à propos du Moyen-Orient.	T.	175

<sup>1</sup> Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
23 sept.	<i>Idem</i>	Compte rendu de la conversation tenue entre Maurice Schumann et Andreï Gromyko le 22 septembre suite au discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères de l'URSS devant l'Assemblée générale des Nations unies. Principaux thèmes abordés : le Proche-Orient, le Vietnam, les relations bilatérales franco-soviétiques.	T.	184
23 sept.	<i>Idem</i>	Compte rendu de la conversation tenue entre Maurice Schumann et Abba Eban, ministre des Affaires étrangères d'Israël, le 23 septembre. Le ministre français relève l'attitude systématiquement hostile d'Israël à des conversations à deux et à quatre.	T.	185
3 oct.	<i>Idem</i>	Prises de position de certains pays africains (RDC, Kenya, Madagascar) lors du débat général devant l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	207
10 oct.	<i>Idem</i>	Intervention des États africains francophones dans le débat général, divisés sur la question du Biafra.	T.	226
18 déc.	<i>Idem</i>	Appréciation d'ensemble sur le déroulement de la XXIV <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies tenue à New York du 16 septembre au 17 décembre.	T.	384
24 déc.	<i>Idem</i>	XXIV <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies : la rébellion des « petites nations » pour faire échec à l'Union soviétique et aux États-Unis sur les questions importantes.	T.	396
<b>B. DÉSARMEMENT</b>				
13 sept.	Paris	Rappel des données de la position française à l'égard des problèmes du désarmement	N.	160
29 nov.	Paris à Bonn	Signature du TNP par la RFA – Déclaration française.	T.	338
<b>C. AFFAIRES ATOMIQUES</b>				
2 sept.	Paris	Réunion à Paris, le 4 septembre, de la « Commission franco-nigérienne de l'uranium ».	N.	128

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
<b>D. AFFAIRES SPATIALES</b>				
17 juil.	Paris	Rigueur budgétaire : conséquences sur les projets internationaux ( <i>Europa II – Symphonie</i> ).	L.	46
17 sept.	<i>Idem</i>	Relations scientifiques franco-américaines – note établie à l'occasion de la visite du Dr DuBridge, conseiller scientifique du président Nixon.	N.	171
9 déc.	<i>Idem</i>	Participation européenne au programme spatial américain.	N.	363
<b>E. AFFAIRES AÉRONAUTIQUES</b>				
23 déc.	Paris	Compte rendu de la réunion du 18 décembre 1969 entre les ministres français et britannique en charge du dossier <i>Concorde</i> .	N.	395
<b>F. SÉCURITÉ EUROPÉENNE</b>				
2 juil.	<i>Idem</i>	Les positions des deux Allemagne sur une éventuelle conférence de sécurité européenne.	N.	5
4 juil.	Paris à divers représentants de la France à l'étranger	Conférence sur la sécurité européenne.	T.C.	11
<b>G. PACTE ATLANTIQUE</b>				
14 oct.	Paris à Repan-Bruxelles	Création d'un comité sur les défis de la société moderne. La France en approuve la création avec réticences.	N.	229

## III. L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
<b>A. L'EUROPE DE L'OUEST</b>				
1) LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES				
1 <sup>er</sup> juil.	Paris	Comment faire évoluer le Marché commun vers une union économique ?	N.	2
5 juil.	Paris à Bruxelles-Delfra	Lors des entretiens du 4 juillet entre les ministres des Affaires étrangères français et ouest-allemand, ce dernier approuve les vues françaises concernant le passage à la période définitive du Marché commun, la coopération politique entre les Six, l'élargissement de la CEE, la réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la Communauté.	T.	14
11 juil.	Paris à Londres	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur du Royaume-Uni au sujet des conditions dans lesquelles des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE pourraient s'ouvrir.	T.	32
23 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes débat de la proposition française d'une conférence au sommet à La Haye.	T.	56
23 juil.	<i>Idem</i>	Pour le ministre français des Affaires étrangères, la conclusion d'un accord d'association préférentiel entre Israël et la CEE serait interprétée par les États arabes comme un choix politique en faveur d'Israël, à moins que la même chose soit entreprise avec eux.	T.	58
25 juil.	Paris	Les grandes options de la politique européenne de la France.	N.	61
30 juil.	Bruxelles-Delfra à Paris	Conditions dans lesquelles la Commission des Communautés européennes a accepté d'accorder une dérogation à la politique commerciale commune en faveur de l'accord à long terme conclu entre la France et l'URSS.	T.	66
9 août	<i>Idem</i>	Paris ne souhaite pas que le Conseil des ministres de la CEE décide de relever ses prix agricoles à concurrence du taux de sa dévaluation.	T.	89

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 août	<i>Idem</i>	Le Conseil des ministres des Communautés européennes débat des problèmes posés par la dévaluation du franc français dans le domaine de la politique agricole commune.	T.	96
28 août	Paris	Vues françaises au sujet de la prochaine conférence au Sommet des Six.	N.	113
28 août	<i>Idem</i>	Les avantages et les inconvénients des deux solutions possibles : « noyau dur » d'une Communauté à Six ou « ectoplasme » d'une Communauté élargie comprenant le Royaume-Uni.	N.	117
2 sept.	<i>Idem</i>	Rejet par la France du projet allemand de réunions régulières de fonctionnaires français et allemands des ministères de l'Agriculture.	L.	130
5 sept.	<i>Idem</i>	Note établissant un bilan positif de la politique agricole commune pour la France, même s'il est nécessaire d'y apporter des aménagements.	N.	137
29 oct.	Bruxelles-Delfra à Paris	Mesures agricoles adoptées par le Conseil des ministres des Communautés européennes du 27 octobre 1969 à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark.	T.	279
30 oct.	Paris	Instructions du président de la République relatives à l'approfondissement des Communautés européennes.	L.	282
31 oct.	<i>Idem</i>	Note établissant un bilan positif du Marché commun pour la France, dans les domaines industriel et agricole ainsi que dans les relations avec l'Afrique.	N.	286
4 nov.	Bruxelles-Delfra à Paris	Le représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes s'oppose à son homologue néerlandais, qui souhaite que le règlement financier de la politique agricole commune fasse droit aux revendications des Britanniques avant l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	290
4 nov.	Paris	Conditions que la France doit poser pour que l'élargissement du marché commun n'entraîne pas son affaiblissement.	N.	291
11 nov.	<i>Idem</i>	Les ministres des Affaires étrangères des Six discutent de l'élection des membres de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel.	T.	304
13 nov.	Bruxelles-Delfra à Paris	Lors de sa séance du 11 novembre, le Conseil des ministres des Communautés européennes est parvenu à un accord sur les mesures à prendre dans le domaine agricole suite à la réévaluation du Deutsche Mark.	T.	306

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
13 nov.	Paris	Dispositions adoptées par la Communauté dans le domaine agricole à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark.	N.	309
25 nov.	Paris à différents postes diplomatiques de la France à l'étranger	Mise au point, à la veille de la Conférence au sommet des Six à La Haye, sur les positions françaises concernant l'adoption du règlement financier de la politique agricole commune, l'élargissement et le renforcement de la CEE, les conditions d'un succès de la conférence.	T.C.	329
29 nov.	Paris à Bruxelles-Delfra	En dépit de ses allégations la RFA est bien responsable des excédents agricoles de la CEE	T.	336
2 déc.	Moscou à Paris	Les vues de la diplomatie soviétique sur la Conférence de sécurité européenne et l'intégration européenne.	D.	342
3 déc.	Paris à toutes les représentations diplomatiques	Succès de la Conférence de La Haye, bilan favorable à la France.	T.C.	349
8 déc.	Bruxelles-Delfra à Paris	Les décisions prises par le Conseil des ministres des Communautés européennes au sujet de l'Euratom donnent satisfaction à la France.	T.	357
10 déc.	<i>Idem</i>	Des divergences subsistent entre l'Espagne et la CEE au sujet d'un accord d'association.	T.	365
15 déc.	Paris à Bruxelles-Delfra	Les Britanniques espèrent que les Français feront en sorte que le règlement financier définitif de la politique agricole commune soit suffisamment souple pour rendre possible l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	376
17 déc.	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres des Communautés européennes débat de l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen : les propositions françaises en la matière.	T.	382
23 déc.	Paris	Consignes de prudence du Premier ministre français aux membres de son gouvernement au sujet des négociations entre la CEE et les États candidats à l'adhésion.	N.	394
24 déc.	Paris à divers représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Commentaires au sujet des résultats auxquels la Conférence au sommet des Six à La Haye a abouti.	T.C.	397

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2) LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE				
10 juil.	Bonn à Paris	Rapports de la République fédérale avec l'Est. Appréciation et commentaires du chancelier Kiesinger sur la politique menée à l'Ouest par le ministre fédéral des Affaires étrangères, Willy Brandt, et son désaccord avec sa politique vis-à-vis de l'Est.	T.	25
11 juil.	<i>Idem</i>	Le départ du général Massu.	T.	30
12 juil.	<i>Idem</i>	Réactions désabusées de l'opinion allemande à la suite de la conférence de presse du président Pompidou, dont la position européenne n'apparaît pas très différente de celle du général de Gaulle.	T.	37
15 juil.	<i>Idem</i>	Les ambitions de M. Kohl, élu ministre-président de la Rhénanie-Palatinat le 19 mai 1969.	T.	42
18 juil.	<i>Idem</i>	Projet de conférence sur la sécurité européenne. Rappel de la position de la France ; très grande proximité des points de vue français et allemands selon le directeur des Affaires politiques au Département.	T.	48
9 août	<i>Idem</i>	Réactions allemandes après la dévaluation du franc : surprise totale, preuve de réalisme et de courage, relance du débat sur la parité du Deutsche Mark.	T.	90
6 sept.	<i>Idem</i>	Le président Pompidou et les Allemands.	T.	140
10 sept.	<i>Idem</i>	Rencontre franco-allemande des 8 et 9 septembre. Les commentaires laissent une impression positive. Le traité de 1963 trouve une actualité nouvelle et un second souffle.	T.	150
11 sept.	<i>Idem</i>	Visite du président Pompidou en RFA : opinions divergentes du chancelier Kiesinger, plutôt optimiste, et de son ministre des Affaires étrangères et rival politique, Willy Brandt, plus réservé.	T.	152
3 oct.	<i>Idem</i>	Surcote de près de 6% pour le mark flottant.	T.	209
8 oct.	<i>Idem</i>	Conversation de l'ambassadeur de France avec M. Egon Bahr, l'ami et le confident de M. Willy Brandt, à propos de la politique vis-à-vis de l'Est.	T.	223
22 oct.	<i>Idem</i>	Élection de M. Willy Brandt, chancelier de la RFA.	T.	255
24 oct.	<i>Idem</i>	Réévaluation du mark.	T.	264

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 oct.	<i>Idem</i>	Déclaration gouvernementale de M. Brandt : son programme en matière économique, sociale, culturelle. La politique extérieure n'occupe qu'une place restreinte dans cet exposé.	T.	278
28 nov.	Paris	Compte rendu de la conversation du 28 novembre entre M. Alphand, Secrétaire général du Département, et M. von Braun, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne. Les principaux sujets abordés ont porté sur la signature du TNP par la RFA, le projet de résolution présenté par le Danemark, la Norvège et la Suède demandant la suspension de la Grèce au Conseil de l'Europe ; la conférence de la Haye, le voyage de M. Schumann à Rome.	C.R.	335
3) LA BELGIQUE				
7 août	Paris	Réponse française à la proposition belge d'une reprise de la participation française au Conseil de l'UEO.	C.R.	87
4) CHYPRE				
6 nov.	Nicosie à Paris	Visite à Chypre de M. de Lipkowski. Signature d'un accord culturel entre les deux pays.	D.	300
30 déc.	<i>Idem</i>	Arguments avancés par l'ambassadeur de France à Nicosie contre la vente d'armements.	T.	401
5) L'ESPAGNE				
9 oct.	Paris	Entretien du 7 octobre entre le ministre français des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Espagne à Paris.	C.R.	225
20 oct.	<i>Idem</i>	En Espagne, le général Franco conserve toute son autorité en dépit des multiples oppositions qui se manifestent et bien que le problème de sa succession se pose inévitablement.	N.	246
24 oct.	<i>Idem</i>	La politique étrangère de l'Espagne avec les États-Unis, l'Europe occidentale, la France, le Tiers Monde, les pays de l'Est.	N.	265
24 oct.	<i>Idem</i>	Le point sur la coopération militaire de la France avec l'Espagne.	N.	266

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6) LA GRANDE-BRETAGNE				
12 sept.	Paris à Londres	Le ministre français des Affaires étrangères rejette la proposition britannique de garder secrètes certaines parties des conversations officieuses tenues entre les deux gouvernements sur les problèmes que pose l'élargissement de la Communauté.	T.	154
20 sept.	New York à Paris	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le secrétaire d'État au <i>Foreign office</i> sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.	T.	179
7) LA GRÈCE				
10 juil.	Athènes à Paris	Les relations franco-grecques et la désignation du nouvel ambassadeur de Grèce à Paris, le général en retraite Marcopouliotis.	T.	26
22 août	<i>Idem</i>	À l'occasion de l'arrivée à Athènes du nouvel ambassadeur de France, la presse grecque gouvernementale se livre à quelques commentaires sur les relations franco-grecques depuis la révolution du 21 avril 1967.	D.	105
8) LA NORVÈGE				
11 déc.	Paris	Entretien du 10 décembre 1969 entre les ministres français et norvégien des Affaires étrangères au sujet de la demande d'adhésion de la Norvège à la CEE.	N.	370
9) LES PAYS-BAS				
17 juil.	Paris	Entretien entre le Premier ministre français et le ministre néerlandais des Affaires étrangères : problème de l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, conférence au Sommet des Six à La Haye.	C.R.	45
10) LA RÉPUBLIQUE D'IRLANDE				
26 sept.	Dublin à Paris	Lors d'une conversation du 16 septembre, le Premier ministre de la République d'Irlande a exposé à l'ambassadeur de France à Dublin ses vues sur le problème de l'unité irlandaise.	D.	193

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
11) LA TURQUIE				
18 sept.	Ankara à Paris	Le gouvernement turc décide de participer à la conférence islamique au prétexte qu'il s'agit d'une réunion politique et non de caractère religieux.	T.	172
31 déc.	<i>Idem</i>	Déclaration de M. Caglayangil sur la politique extérieure de la Turquie : accueil de la vie flotte américaine, transit par le territoire turc des avions de guerre qui se sont rendus de Tchécoslovaquie en Irak, réaffirmation de l'importance de l'Otan.	D.	406
B. L'EUROPE DE L'EST				
1) L'URSS				
1 <sup>er</sup> juil.	Paris	Note à l'intention du Ministre qui doit recevoir M. Gvichiani, co-président soviétique de la Petite commission. Elle dresse le bilan de la coopération scientifique, technique et économique.	N.	1
2 juil.	<i>Idem</i>	Entretien entre le secrétaire d'État, M. de Lipkowski, et M. Kovaliev, chef de la 1 <sup>re</sup> section européenne du MID et l'ambassadeur Zorine.	C.R.	6
7 juil.	Moscou à Paris	Démarche de l'ambassadeur de France au sujet du projet de conférence sur la sécurité européenne.	T.	16
22 et 23 juil.	<i>Idem</i>	Entretien le 22 juillet 1969 entre M. Gromyko et M. Roger Seydoux, au sujet du Moyen-Orient, de la Chine et de l'invitation du ministre des Affaires étrangères français en URSS.	T.	55
26 juil.	<i>Idem</i>	Situation alimentaire de l'URSS : l'approvisionnement des villes en denrées alimentaires s'avère en 1969 particulièrement défectueux.	T.	62
16 sept.	<i>Idem</i>	Note du MID informant l'ambassade de France de la satisfaction des autorités soviétiques de constater la grande proximité des positions des deux pays et l'intérêt des contacts personnels entre dirigeants. Le Président Pompidou est invité à se rendre en URSS si possible en 1970.	T.	168
30 sept.	Paris à Moscou	Négociations franco-soviétiques sur les importations de gaz naturel d'URSS en France.	T.	202

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
30 sept.	Moscou à Paris	Situation des Arméniens d'origine française en URSS.	T.	203
20 oct.	Paris	Lettre de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, à M. Schumann au sujet de son entretien avec M. Kossyguine, à Moscou, le 16 octobre.	C.R.	249
25 oct.	Moscou à Paris	Conclusions tirées par l'ambassadeur de France des entretiens qu'ont eus à Moscou MM. Schumann et Valéry Giscard d'Estaing avec les dirigeants soviétiques.	T.	268
20 nov.	<i>Idem</i>	Commentaire de M. Seydoux sur le point de vue de M. Gromyko sur la situation au Moyen-Orient.	T.	322
25 nov.	Moscou	La situation de Soljenitsyne illustre bien le comportement des autorités soviétiques à l'égard des écrivains considérés comme contestataires.	T.	328
27 déc.	Moscou à Paris	Dans ce télégramme, l'ambassadeur de France dresse en fin d'année, un tableau de la façon dont les Soviétiques perçoivent la politique étrangère de la France.	T.	399
2) LA BULGARIE				
19 juil.	Sofia à Paris	À l'occasion de la réception du 14 juillet, l'ambassadeur souligne la faiblesse de la présence culturelle française à l'exception des secteurs industriels de pointe : chimie, métallurgie.	D.	50
17 nov.	Paris	Compte rendu de l'entretien de M. Schumann avec M. Bachev, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, tenu à Paris le 15 novembre 1969.	N.	316
3) LA HONGRIE				
4 sept.	Budapest à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France à Budapest avec M. Bela Szilagyi, vice-ministre hongrois des Affaires étrangères, sur l'évolution politique de la France depuis l'élection de G. Pompidou et la formation du gouvernement Chaban-Delmas.	T.	134
15 oct.	Paris	Rappel historique des relations franco-hongroises. En 1967-1968, l'« affaire tchécoslovaque » est la cause d'un nouveau refroidissement dans les relations politiques entre la France et la Hongrie.	N.	235

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
4) LA POLOGNE				
30 juil.	Varsovie à Paris	Bilan économique du régime, les progrès obtenus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale grâce au socialisme.	D.	68
28 août	Paris	Relations franco-polonaises.	N.	114
15 sept.	<i>Idem</i>	Problèmes actuels de la politique extérieure polonaise et des relations franco-polonaises. Cette note est destinée à préparer la rencontre, à New York, lors de la session des Nations unies entre Maurice Schumann et Stefan Jedrychowski, son homologue polonais.	N.	164
13 oct.	<i>Idem</i>	Entretien entre le Premier ministre, M. Chaban-Delmas et M. Kliszko, vice-maréchal de la Diète de Pologne, à Paris, le 13 octobre.	C.R.	228
22 oct.	<i>Idem</i>	Les relations franco-polonaises vues par l'ambassadeur de Pologne en France : trop de froideur et de retenue du côté français dans les relations politiques.	N.	259
24 déc.	<i>Idem</i>	Accord franco-polonais sur l'élargissement de la coopération, signé à Varsovie le 18 décembre. Cet accord porte sur un large programme de vente de biens d'équipement français.	N.	398
5) LA ROUMANIE				
3 août	Bucarest à Paris	Visite du président américain Nixon en Roumanie du 2 au 4 août.	T.	76
4 août	<i>Idem</i>	Indications fournies par l'ambassadeur américain en Roumanie sur les récentes conversations roumano-américaines (Nixon-Ceausescu) qui viennent de se tenir les 2-3-4 août 1969.	T.	77
6 août	<i>Idem</i>	Le voyage du président Nixon à Bucarest, premier signe d'une nouvelle tactique américaine à l'égard des pays socialistes.	T.	84
8 sept.	Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et l'ambassadeur de Roumanie à Paris : relations de la Roumanie avec l'Union soviétique et avec la Chine ; visite du président Nixon à Bucarest ; manœuvres du Pacte de Varsovie en Roumanie ; Chine, Vietnam ; sécurité européenne et relations franco-soviétiques.	N.	144

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
20 oct.	Bucarest à Paris	Rapports roumano-soviétiques : période de calme relatif, relations commerciales importantes ; hostilité à tout renforcement du pacte de Varsovie.	N.	248
29 oct.	Paris	Relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et la Roumanie depuis 1965.	N.	280
5 déc.	Bucarest à Paris	Conversation de l'ambassadeur de France avec M. Macovescu, vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie, suite à sa visite en France.	T.	353
6) LA TCHÉCOSLOVAQUIE				
28 juil.	Prague à Paris	Problème de l'armée tchécoslovaque. Rapports militaires soviéto-tchécoslovaques.	T.	64
31 juil.	<i>Idem</i>	Exaspération croissante de l'opinion envers les Soviétiques.	T.	69
22 août	<i>Idem</i>	La journée du 21 août en Tchécoslovaquie : de violents incidents sont survenus à Prague, Brno, Bratislava et Liberec.	T.	103
16 oct.	Paris	Les relations franco-tchécoslovaques. La France est-elle considérée sur le même plan que les autres États occidentaux ou bénéficie-t-elle d'une place privilégiée dans les relations de la Tchécoslovaquie avec le monde ?	N.	240
5 déc.	Prague à Paris	Entretien avec l'ambassadeur de France, qui rompt son établissement à Prague, avec le président de la République et le ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.	T.	354
7) LA YUGOSLAVIE				
4 juil.	Belgrade à Paris	De la conférence des non-alignés : le rôle et l'influence du non-alignement dans le monde contemporain.	D.	10
9 juil.	<i>Idem</i>	Entretien du président Tito avec des parlementaires français.	T.	18
25 oct.	<i>Idem</i>	Relations de la Yougoslavie avec les pays d'Europe occidentale.	D.	269
19 déc.	<i>Idem</i>	Visite de M. de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à Belgrade du 15 au 18 décembre 1969.	T.	386

## IV. L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
<b>A. GÉNÉRALITÉS</b>				
12 sept.	Addis-Abeba à Paris	Appréciations portées sur la réunion de l'OUA par la majorité des délégués des pays membres de l'OCAM.	T.	153
7 oct.	Paris	Coopération universitaire : la réforme des enseignements supérieurs en Afrique francophone et à Madagascar.	N.	221
22 oct.	Addis-Abeba à Paris	L'OUA et l'intervention française au Tchad.	D.	256
18 déc.	Paris à divers représentants de la France à l'étranger	Bilan critique de dix ans d'enseignement en Afrique dressé par la deuxième session de la conférence des ministres de l'Éducation nationale des dix-sept États d'Afrique et de Madagascar.	T.C.	385
<b>B. L'AFRIQUE DU NORD</b>				
1) L'ALGÉRIE				
9 juil.	Paris	Note sur la situation des rapports franco-algériens préparée en vue de la réponse à faire à l'invitation adressée au ministre, Maurice Schumann, à se rendre prochainement en Algérie en visite officielle.	N.	19
12 juil.	Paris à Alger	Entretien tenu entre M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, et M. Redha Malek, ambassadeur d'Algérie à Paris.	T.	38
22 juil.	Alger à Paris	M. Edmond Michelet, ministre d'État chargé des Affaires culturelles, président de l'association France-Algérie, répondant à l'invitation du gouvernement algérien, se rend à Alger le 21 juillet pour assister à l'inauguration du premier festival culturel panafricain.	T.	52
15 sept.	Paris	L'Algérie et la crise du Moyen-Orient.	N.	163
15 sept.	Idem	Bilan de la coopération algéro-soviétique : d'une assistance militaire à l'origine, la coopération s'étend aux secteurs vitaux de l'économie.	N.	165
24 sept.	Idem	Le vin, problème récurrent entre la France et l'Algérie depuis 1964.	N.	188

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
25 sept.	Idem	La politique pétrolière française en Algérie depuis l'accord du 29 juillet 1965 : l'intérêt de la France est que le régime actuel soit maintenu le plus longtemps possible.	N.	190
26 sept.	Idem	Les relations franco-algériennes, « aspects négatifs » et « aspects positifs ».	N.	195
26 sept.	Idem	Aide française à l'Algérie depuis 1962, les perspectives d'avenir.	N.	196
3 oct.	Idem	Visite officielle de M. Schumann à Alger (2-3 octobre 1969). Compte rendu de la réunion de travail du 3 octobre 1969. Exposé de caractère général rappelant la politique extérieure des deux pays.	C.R.	211
3 oct.	Idem	Visite officielle de M. Schumann à Alger (2-3 octobre 1969) : compte rendu de la conversation entre le président Boumediene et M. Schumann, au ministère de la Défense nationale. Sujets abordés : le vin, les hydrocarbures, l'indemnisation des entreprises nationalisées, l'amicale des Algériens en Europe, les investissements industriels.	C.R.	212
4 oct.	Alger à Paris	Visite officielle de M. Schumann à Alger : conclusions auxquelles ont abouti les entretiens. Volonté politique de M. Boumediene de coopérer, mais l'aide française est jugée modeste.	T.	213
5 oct.	Idem	Visite officielle de M. Schumann à Alger (2-3 octobre 1969), résumé des entretiens concernant la politique internationale : Moyen-Orient, Biafra, Tchad, Méditerranée, le rôle de l'Algérie au Maghreb.	T.	214
2) LA LIBYE				
17 juil.	Tripoli à Paris	Conversation de l'ambassadeur de France lors de sa visite de départ avec le chef du Diwan royal, influent conseiller du roi Idriss.	D.	44
29 juil.	Paris	Vente d'armements à la Libye.	N.	65
6 août	Tripoli à Paris	Activités pétrolières françaises.	D.	85
1 <sup>er</sup> sept.	Idem	Annonce du coup d'État militaire à Tripoli.	T.	122
2 sept.	Paris	Explications et conséquences du coup d'État militaire à Tripoli.	N.	127
3 sept.	Idem	Évolution de la situation en Libye suite au coup d'État, réactions à l'étranger.	N.	132

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5 sept.	Tripoli à Paris	Récit du coup d'État, cinq jours après.	T.	136
17 sept.	Idem	Discours du colonel Kadhafi le 16 septembre à l'occasion de l'anniversaire du héros de la résistance aux Italiens, Omar Mokhtar.	T.	169
20 sept.	Paris à tous les représentants diplomatiques	Paris informe tous les postes diplomatiques du coup d'État le 1 <sup>er</sup> septembre 1969.	T.C.	180
7 oct.	Tripoli à Paris	Vente de <i>Mirage</i> à la Libye.	T.	218
9 oct.	Idem	Première audience du nouveau ministre libyen des Affaires étrangères.	D.	224
15 oct.	Idem	Premier entretien de l'ambassadeur avec le colonel Kadhafi : premières impressions, la question prégnante des <i>Mirage</i> .	D.	234
17 oct.	Moscou à Paris	Entretien au MID sur la Libye, la vision soviétique des conséquences du coup d'État.	T.	241
23 oct.	Tripoli à Paris	Exercices oratoires du colonel Kadhafi.	D.	262
4 nov.	Paris	Analyses de la Direction d'Afrique du Nord à propos de la décision de vente des <i>Mirage</i> .	N.	293
4 déc.	Tripoli à Paris	Synthèse politique.	D.	351
20 déc.	Paris à Washington	Démenti face à l'annonce du <i>New York Times</i> selon laquelle le gouvernement français aurait conclu un contrat d'armement avec le gouvernement libyen.	T.	390
3) LE MAROC				
9 juil.	Paris	Les rapports entre le Maroc et la France depuis l'affaire Ben Barka semblent en veilleuse, mais la France garde une place primordiale dans les domaines culturel, militaire, industriel et commercial.	N.	20
1 <sup>er</sup> déc.	Rabat à Paris	La baisse de popularité du roi du Maroc due aux problèmes économiques liés au chômage et à la misère dans le pays.	L.	340

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
4) LA TUNISIE				
9 juil.	Paris	Suite aux visites à Paris de M. Ladgham en octobre 1968 et de M. Bourguiba Jr au début de l'année 1969, les rapports entre la France et la Tunisie ont retrouvé un cours normal qui se traduit par la reprise de l'aide militaire et de l'assistance économique et financière.	N.	21
C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE				
1) LE BURUNDI				
16 oct.	Kinshasa à Paris	Le complot de Bujumbura visait à éliminer d'abord le président Micombero pour renverser ensuite, avec l'appui des « Mulelistes », le président Mobutu. Il aurait été financé par une ambassade établie dans la capitale burundaise, non désignée.	T.	237
20 déc.	Paris à Bujumbura	Paris suggère à son ambassadeur de faire une démarche auprès du président du Burundi, Micombero, afin de faire valoir des considérations d'ordre humanitaire, et d'insister en faveur de son droit de grâce présidentiel dans l'affaire des condamnations à la peine capitale prononcées le 17 décembre.	T.	391
2) LE CONGO (BRAZZAVILLE)				
11 juil.	Brazzaville à Paris	Voyage au nord du Congo effectué par M. Michel Chatelais, premier secrétaire de l'ambassade.	D.	35
27 sept.	Idem	Demande d'un avion pour le chef de l'État. Le Congo s'estime discriminé par rapport à l'aide que la France accorde aux autres pays d'Afrique.	D.	200
20 oct.	Idem	Analyse de l'ambassadeur au sujet des propositions du commandant N'Gouabi pour des conversations franco-congolaises.	T.	244
3) LE CONGO (KINSHASA)				
19 juil.	Kinshasa à Paris	Célébration du 14 juillet 1969 à Kinshasa.	D.	51

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 juil.	Paris	Activités des deux chefs des mercenaires : MM. Schramme et Bob Denard.	N.	54
6 août	Kinshasa à Paris	Bref compte rendu de l'audience du nouveau ministre des Affaires étrangères et ancien Premier ministre, Cyril Adoula, accordée à l'ambassadeur de France, Tanguy de Courson.	T.	83
20 août	Idem	Expulsion sous les 24 heures de M. Lacroix, consul-adjoint à l'ambassade de France au prétexte de la délivrance de visas de court séjour en France à des étudiants congolais.	T.	102
26 août	Paris	Entretien de M. Mandi, ambassadeur du Congo-Kinshasa à Paris, avec M. Alphand, Secrétaire général du ministère : Kinshasa souhaite voir les relations entre les deux pays s'affermir et se développer.	N.	108
24 nov.	Kinshasa à Paris	Incidents entre les deux Congo.	T.	327
25 nov.	Idem	Voyage de l'ambassadeur de France au Katanga, visite de Lubumbashi et de Kolwezi où sont installées deux importantes colonies françaises.	D.	330
11 déc.	Kinshasa à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères congolais, M. Adoula. Kinshasa souhaite rétablir des relations normales avec Brazzaville.	T.	369
4) LA CÔTE D'IVOIRE				
10 juil.	Paris	Perspectives économiques de la Côte d'Ivoire : café, cacao, bois, apport massif de capitaux extérieurs, activités industrielles et minières, aide de la France.	N.	29
11 juil.	Abidjan à Paris	Les problèmes qui se posent en Côte d'Ivoire : malaise universitaire, conflit de générations, revendications syndicales, difficultés budgétaires.	T.	31
15 juil.	Paris	La Côte d'Ivoire et l'URSS : de l'hostilité des années 1960 à l'établissement de relations diplomatiques et commerciales.	N.	43
24 juil.	Abidjan à Paris	Situation intérieure en Côte d'Ivoire : mécontentement diffus, entrevue avec le Président, possible complot.	T.	59
19 août	Paris	Évolution de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire depuis octobre 1968 : le conflit du Biafra et la recherche d'une formule négociée.	N.	100

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 oct.	Paris	Compte rendu de l'entretien de Maurice Schumann avec Usher Assouan, ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire, le 16 octobre 1969, à propos du Biafra.	C.R.	251
14 nov.	Abidjan à Paris	Lettre du président Houphouët-Boigny au président Pompidou concernant la dévaluation du franc français et des conséquences sur les prix des produits français importés.	L.	312
7 déc.	Idem	Position du président Houphouët-Boigny à l'égard du problème du Mali.	T.	356
9 déc.	Paris	Lettre du directeur général de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest à M. Lebel, directeur d'Afrique au Département, au sujet de la dévaluation du franc français.	L.	364
12 déc.	Abidjan à Paris	Commentaires du ministre des Affaires économiques et financières de la Côte d'Ivoire à propos de la dévaluation du franc.	T.	372
16 déc.	Idem	Lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing à M. Konan Bedie, ministre des Affaires économiques et financières de Côte d'Ivoire, à propos du niveau des prix des produits français.	T.	378
5) LE DAHOMEY				
19 août	Paris	Évolution de la politique extérieure du Dahomey depuis octobre 1968.	N.	101
14 oct.	Cotonou à Paris	Situation du Dahomey depuis fin juin 1968, date de l'arrivée au pouvoir de Derlin Zinzou. Réflexion sur la politique de la France à l'égard du Dahomey.	N.	230
15 oct.	Paris	Position internationale du Dahomey.	N.	236
12 déc.	Cotonou à Paris	Nouveau coup d'État au Dahomey.	D.	373
13 déc.	Idem	Au lendemain du coup d'État les perspectives politiques au Dahomey.	T.	375
6) ÉTHIOPIE				
3 juillet	Addis-Abeba à Paris	Visite d'adieu du général Maillotte, commandant supérieur des forces armées en TFAI. L'Éthiopie demande notre coopération dans le domaine du renseignement, des déplacements de population non contrôlés, des trafics d'armes.	D.	7

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 août	Idem	L'ambassadeur s'interroge sur les résultats de la visite de l'Empereur aux États-Unis, achevée le 14 juillet.	D.	86
22 sept.	Asmara à Addis-Abeba	D'un plan gouvernemental en Érythrée.	D.	183
7 oct.	Paris à Addis-Abeba	Paris souhaite la création d'un comité mixte franco-éthiopien pour étudier les mesures susceptibles de rétablir l'équilibre financier de la compagnie du chemin de fer.	D.	219
22 oct.	Addis-Abeba à Paris	Démarche de l'ambassadeur auprès du Premier ministre concernant les préoccupations françaises face au déficit de la compagnie de chemin de fer.	D.	257
7) LE GABON				
5 août	Libreville à Paris	Retour du président Bongo à Libreville après un séjour à Paris. Annonce de la participation du gouvernement français au financement du chemin de fer Owendo-Booué et signature de la convention de financement du barrage de Kinguele.	D.	82
29 août	Idem	Entretien entre l'ambassadeur de France et le ministre des Affaires étrangères du Gabon, M. Ayoune. Les principales questions évoquées ont porté sur le prochain sommet de l'OUA, les territoires des Afars et des Issas, les rapports commerciaux avec l'Afrique du Sud.	T.	118
1 <sup>er</sup> sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Schumann et son homologue gabonais, M. Ayoune : le Biafra, la conférence des chefs d'État de l'OUA.	C.R.	124
27 oct.	Libreville à Paris	Bref résumé des entretiens tenus entre le président Bongo et le président Ngouabi du Congo-Brazzaville.	T.	270
28 oct.	Idem	Mission sud-africaine à Libreville.	T.	272
10 déc.	Paris	Approvisionnement de la France en man-ganèse.	N.	367
8) LE GHANA				
28 oct.	Paris	Entretien entre M. Chaban-Delmas, Premier ministre et le docteur Busia, Premier ministre du Ghana : demande d'aide du Ghana à la France.	N.	277
31 oct.	Idem	Consultations franco-ghanéennes à la suite de la visite en France du docteur Busia, notamment pour le développement rural ghanéen.	N.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
9) LA GUINÉE (CONAKRY)				
1 <sup>er</sup> oct.	Paris	Démarche du secrétaire d'État guinéen aux Affaires étrangères auprès de Maurice Schumann, lors de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.	N.	204
10) LA HAUTE-VOLTA				
1 <sup>er</sup> sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien de Maurice Schumann avec le général Lamizana, président de la République de Haute-Volta : fermeture du consulat de France à Bobo-Dioulasso, problèmes universitaires.	C.R.	125
22 sept.	Ouagadougou à Paris	À la veille de la réunion à Paris des ministres des Finances de la zone franc, les suites de la dévaluation du franc français du 10 août 1969 pour la Haute-Volta.	T.	181
15 oct.	<i>Idem</i>	Rapports entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire cristallisés autour de la présence sur le territoire ivoirien de très nombreux Voltaïques, faisant naître des manifestations de xénophobie envers une main-d'œuvre indispensable au développement de la Côte d'Ivoire.	T.	233
11) L'ÎLE MAURICE				
8 oct.	Paris	Entretien de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avec sir Rangoolam, Premier ministre de l'île Maurice.	C.R.	220
12) LE MALAWI				
10 nov.	Blantyre à Paris	Barrage de Cabora Bassa : l'ambassadeur au Malawi voit dans les contrats conclus un avantage pour la France.	D.	302
13) LE MALI				
2 août	Bamako à Paris	D'une conversation entre l'ambassadeur de France et le chef du gouvernement provisoire du Mali, le capitaine Yoro Diakité : orientation vers une économie libérale.	T.	74

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
21 oct.	<i>Idem</i>	Lettre de l'ambassadeur de France à Bamako à M. Paul Gaschignard, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département, lui exposant ses inquiétudes devant la position française jugée par lui trop rigide à l'égard du Mali.	L.	252
6 déc.	Abidjan à Paris	Démarche du président de la Côte d'Ivoire auprès du président Pompidou pour insister sur la situation financière et budgétaire catastrophique dans laquelle le Mali est plongé.	L.	355
9 déc.	Paris à Bamako	Démarche du ministre des Finances du Mali à Paris venu solliciter un concours financier et exposer les difficultés de son pays.	T.	362
16 déc.	Bamako à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le chef de l'État du Mali, Moussa Traoré, portant sur la situation financière et budgétaire, la réforme de la Banque de développement.	T.	379
20 déc.	<i>Idem</i>	De la mission de M. Teyssier d'Orfeuill, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, venu avec deux experts examiner les problèmes du crédit au Mali et notamment ceux de la Banque de développement et ses résultats.	T.	389
14) LE NIGER				
3 juil.	Paris	L'uranium du Niger suscite les intérêts étrangers.	N.	8
4 juil.	<i>Idem</i>	Position internationale du Niger et rôle du président Hamani Diori, à propos du renouvellement de la convention de Yaoundé.	N.	12
9 juil.	<i>Idem</i>	Compte rendu de l'entretien de M. Diori Hamani, président de la République du Niger, avec M. Chaban-Delmas, Premier ministre, le lundi 7 juillet 1969.	C.R.	22
20 oct.	Niamey à Paris	Lettre du président de la République du Niger, Diori Hamani, adressée au président Georges Pompidou, portant sur la coopération entre les deux pays. Il souhaite un concours accru de la France pour assurer le décollage économique du pays.	L.	250
21 nov.	Paris à Niamey	Réponse du président Pompidou au président nigérien.	L.	324

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
15) LE NIGERIA				
4 juil.	Paris	Conflit du Biafra : situation alimentaire dramatique, ravitaillement bloqué.	N.	13
10 juil.	<i>Idem</i>	Entretien du Secrétaire général du Département avec M. Dike, membre du Conseil exécutif du Biafra, à propos de l'acheminement du ravitaillement.	N.	28
12 juil.	Paris à Washington	Position de la France sur le Biafra aux plans humanitaire, diplomatique et politique.	T.	39
8 août	Paris	Entretien du ministre, M. Schumann, avec le représentant du président Nixon pour le Biafra, M. Ferguson.	N.	88
9 août	Bonn à Paris	Compte rendu de la conversation entre Haïlé Sélassié et M. Jahn, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la RFA.	T.	91
13 août	Londres à Paris	Un article du <i>Times</i> préconisant des conversations franco-britanniques pour faciliter la solution du conflit nigérian, suscite la méfiance côté français.	T.	97
26 août	Paris	Point sur le problème de l'acheminement des secours humanitaires au Biafra.	N.	109
27 août	Rome Saint-Siège à Paris	Inquiétudes du Saint-Siège pour la population du Biafra.	T.	110
28 août	Paris à Rome Saint-Siège	Paris partage cette inquiétude : examen des interventions possibles.	T.	111
28 août	Paris	Entretien du Ministre avec M. Naville, président du CICR : acheminement de l'aide humanitaire au Biafra, négociations pour la remise en route du pont aérien, et l'utilisation de la rivière Cross.	N.	112
9 sept.	<i>Idem</i>	Point sur la situation au Biafra. La résistance biafraise se poursuit dans des conditions difficiles, grande activité diplomatique du Nigeria.	N.	149
19 sept.	<i>Idem</i>	Assistance humanitaire au Biafra. Le financement provient surtout des collectes : demande de fonds au ministre des Finances.	L.	178
22 sept.	New York à Paris	Le gouvernement britannique soutient l'opposition de Lagos à tout démembrement de la fédération nigériane.	T.	182

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
16) LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE				
19 juil.	Bangui à Paris	Mission de M. Gouandjia, ministre des Affaires étrangères de la République centrafricaine, à Paris : les conditions de vie des coopérants français en RCA limitent les candidatures.	T.	49
23 juil.	<i>Idem</i>	D'un entretien entre l'ambassadeur de France, Albert de Schonen, et le président Bokassa, qui accuse l'ambassade de France du complot du colonel Banza contre sa personne.	T.	57
30 sept.	<i>Idem</i>	Situation politique en RCA, profond ressentiment contre la France.	T.	201
15 nov.	Paris	Évolution des relations franco-centrafricaines au cours de l'année 1969.	N.	314
17) LA RHODÉSIE				
10 juil.	New York à Paris	Réunion du Conseil de sécurité au sujet du référendum du 20 juin sur la constitution de la Rhodésie.	D.	27
18) LE RWANDA				
6 juil.	Kigali à Paris	Sujet choisi pour l'épreuve de français donné aux élèves de 3e : « Le Nègre », extrait d'un passage du <i>Candide</i> de Voltaire.	D.	15
4 nov.	Paris	Présentation du Rwanda : situation géographique, linguistique, statut colonial, accession à l'indépendance, luttes tribales.	N.	292
4 nov.	<i>Idem</i>	La situation intérieure au Rwanda depuis 1962.	N.	294
4 nov.	<i>Idem</i>	Relations extérieures du Rwanda.	N.	295
18 nov.	Kigali à Paris	Compte rendu de la visite officielle de M. Yvon Bourges au Rwanda, 12-15 novembre.	D.	319
19) LE SÉNÉGAL				
11 juil.	Dakar à Paris	Entretien entre le président Senghor et l'ambassadeur de France à Dakar après l'élection du président Pompidou et l'installation du nouveau gouvernement français de Jacques Chaban-Delmas.	T.	34

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 juil.	<i>Idem</i>	Position de la France quant au retour des étudiants africains non sénégalais à l'université de Dakar.	T.	36
19 sept.	<i>Idem</i>	Mise au point par le chef de la mission française d'aide et de coopération au Sénégal sur les déclarations du président Senghor concernant l'assistance technique apportée par la France.	A.M.	177
27 nov.	Dakar à Paris	Mise à jour des accords de défense franco-sénégalais afin de les adapter à la réalité et au contexte international du moment.	L.	333
20) LA SOMALIE				
5 nov.	Mogadiscio à Paris	Relations franco-somaliennes. Mogadiscio répond à la demande d'explications de Paris au sujet de faits signalés par le ministre des DOM-TOM sur le TFAI et la Somalie.	D.	298
21) LA TANZANIE				
15 sept.	Paris	Relations franco-tanzaniennes.	N.	162
22) LE TCHAD				
25 juil.	Fort-Lamy à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Tombalbaye le 26 juillet, avant la venue de M. Bourges.	T.	60
30 juil.	<i>Idem</i>	Réunion du comité de Défense auquel assiste M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, à l'occasion de son séjour au Tchad.	T.	67
31 juil.	Fort-Lamy	Lors de son séjour au Tchad, M. Bourges a constaté des rapports peu amènes entre les militaires français et tchadiens et a jugé la réorganisation nécessaire de l'armée tchadienne.	C.R.	72
1 <sup>er</sup> sept.	Paris	Intervention au Tchad. Rappel sur le mouvement de rébellion, ses causes, l'appel à l'aide de la France, la réorganisation de l'armée tchadienne.	N.	123
5 sept.	Fort-Lamy à Paris	Dans cette lettre du président Tombalbaye au président Pompidou, le chef de l'État tchadien fait part de l'octroi d'un permis de recherches d'hydrocarbures dans le bassin du lac Tchad à une société américaine.	L.	138

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
12 sept.	Paris	Recherches d'hydrocarbures au Tchad : le désintérêt de l'ERAP (Entreprise de recherche et d'activité pétrolières).	N.	156
19 sept.	Fort-Lamy à Paris	Assistance de la France au Tchad pour réorganiser l'administration et l'armée, envoi d'éléments de la Légion.	T.	176
27 sept.	Idem	La mission du nouveau délégué militaire français au Tchad, le général Cortadellas.	T.	197
22 oct.	Paris à Fort-Lamy	Entretien entre le Derdei des Toubou, en dissidence, réfugié en Libye, et un membre de l'ambassade de France.	T.	254
28 oct.	Paris	La politique extérieure du Tchad depuis l'indépendance en 1960.	N.	276
4 nov.	Fort-Lamy à Paris	Lettre du président tchadien adressée au président Pompidou, reprenant tous les griefs contre la France. L'administration coloniale a laissé des insuffisances dans les domaines économique, culturel, social.	L.	296
17 nov.	Paris à Fort-Lamy	Réponse du président Pompidou qui rappelle au président tchadien l'aide exceptionnelle apportée au Tchad en même temps qu'est poursuivie l'aide au développement.	L.	317
27 nov.	Fort-Lamy à Paris	Malgré la résistance de certains officiers tchadiens à la prise de commandement directe d'unités tchadiennes par des officiers français, amélioration générale de l'état d'esprit de l'armée à l'égard de cette assistance française temporaire.	D.	332
23) LA ZAMBIE				
18 nov.	Lusaka à Paris	Entretien entre l'ambassadeur et M. Munda, ministre zambien des Finances : livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, participation de la France au projet de Cabora Bassa, charbon de Maamba, chemin de fer chinois.	D.	318
20 nov.	Idem	La Zambie reproche à la France de participer à la construction du barrage de Cabora Bassa.	T.	323
12 déc.	Paris	Visite à Paris de Mark Chona, conseiller personnel du président Kaunda. La Zambie redoutant ses voisins (Portugal, Rhodésie, Afrique du Sud) se tourne vers la France dont elle voudrait infléchir les engagements vis-à-vis de l'Afrique du Sud et du Portugal (fournitures d'armes à l'Afrique du Sud, participation à la	N.	374

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		construction du barrage de Cabora Bossa au Mozambique). La France doit-elle demander à l'Afrique du Sud d'apaiser les craintes de la Zambie ?		
		24) COLONIES PORTUGAISES (ANGOLA - MOZAMBIQUE)		
11 août	Kinshasa à Paris	Conférence de presse de M. Holden Roberto, président du gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil.	T.	95
25 sept.	Lisbonne à Paris	L'affaire de Cabora Bassa : conclusion des divers accords qui constituent la première phase du projet de barrage géant à construire sur le Zambèze.	D.	189
3 oct.	Lisbonne à Paris	Déclarations du général Deslandes, ancien gouverneur général de l'Angola et chef d'état-major des armées du Portugal.	T.	210
22 oct.	Lusaka à Paris	Vers un conflit entre l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) et le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola), les deux principaux mouvements de libération de l'Angola.	D.	258
23 oct.	Lourenço Marques à Lisbonne	De la situation militaire au cours des derniers mois : les efforts conjoints de l'Armée et de l'Administration pour organiser des villages de regroupement.	D.	261

## V. LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) CONFLIT DU PROCHE-ORIENT		
10 juil.	Jérusalem à Paris	Comité consultatif mondial pour étudier divers projets afin de préserver les sites historiques et religieux de la Ville sainte, réuni à l'initiative du maire de Jérusalem.	D.	23
9 sept.	Tel-Aviv à Paris	Entretien avec M. Eban avant son départ pour New York.	T.	146
24 sept.	<i>Idem</i>	La situation palestinienne vue par Israël	D.	187
13 nov.	Jérusalem à Paris	Renforcement des organisations palestiniennes et représentations israéliennes.	D.	307

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
24 nov.	Paris	Résumé de la situation depuis 1967.	N.	326
2) L'ARABIE SAOUDITE				
4 août	Djeddah à Paris	Reconnaissance éventuelle du Yémen par la France	D.	78
13 oct.	<i>Idem</i>	Entretien de l'ambassadeur avec le roi Fayçal : embargo sur les <i>Mirage</i> à destination d'Israël, commandes d'armement de l'Arabie saoudite souhaitées par la France en compensation de cet embargo.	T.	227
5 nov.	<i>Idem</i>	Audience du roi Fayçal à M. de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères : la question palestinienne et le rôle de la France, la continuation de la politique du général de Gaulle, le désir de la France de renforcer la coopération économique.	T.	297
3) L'IRAK				
2 août	Bagdad à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président de la République irakienne.	T.	73
4 août	Paris	Entretien entre le ministre des Affaires étrangères et l'ambassadeur d'Irak.	C.R.	81
4 sept.	Bagdad à Paris	L'Irak après un an de pouvoir baathiste.	D.	135
15 sept.	Paris	Intérêts pétroliers français en Irak.	N.	161
1 <sup>er</sup> oct.	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Debré, ministre de la Défense nationale, et l'ambassadeur d'Irak en France : demande d'achat de <i>Mirage</i> .	C. R.	205
4) L'IRAN				
30 août	Téhéran à Paris	De l'existence de groupes religieux fanatiques partisans de l'ayatollah Khomeini	D.	120
14 oct.	Paris	Iran : politique intérieure et extérieure menée par le chah.	N.	231
14 oct.	Paris	Relations de l'Iran avec la France.	N.	232
20 oct.	Paris	Relations économiques franco-iraniennes et part de la France dans les équipements.	N.	247

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5) ISRAËL				
8 déc.	Paris	Malgré l'embargo sur les <i>Mirage</i> , les relations bilatérales continuent : manifestations culturelles, accord sur les visas.	N.	358
22 déc.	Tel-Aviv à Paris	Inquiétudes des Israéliens au sujet de fournitures d'armes ( <i>Mirage</i> ) à la Libye.	T.	392
28 déc.	Paris à divers représentants de la France à l'étranger	Vedettes de Cherbourg. Entretien entre le Ministre et le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Israël.	T.C.	400
6) LA JORDANIE				
24 oct.	Amman à Paris	De la situation en Jordanie et des organisations palestiniennes.	T.	263
7) LE KOWEÏT				
7 oct.	Koweït à Paris	Entretiens de l'ambassadeur avec l'émir et le Premier ministre du Koweït	T.	217
22 nov.	Paris	État des relations franco-koweïtiennes, depuis l'instauration des relations diplomatiques.	N.	325
8) LE LIBAN				
25 sept.	Beyrouth à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le président Hélou. Les principales questions évoquées ont porté sur la situation au Proche-Orient, la situation intérieure et la coopération franco-libanaise, militaire, économique et culturelle.	T.	191
27 oct.	<i>Idem</i>	Entretien de l'ambassadeur avec M. Sadaka Secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères.	T.	271
28 oct.	Paris	Action du gouvernement français dans la crise libanaise. Action de la France auprès des pays arabes, des Américains et des Soviétiques.	N.	275
12 déc.	Paris à Beyrouth	Aide de la France au Liban.	T.	371
17 déc.	Paris	Crise libanaise : Interventions françaises.	N.	383

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 déc.	Paris	Entretien entre le président Pompidou et M. Hérou, président de la République du Liban accompagné de M. Karame, président du Conseil.	C.R.	388
9) LES PAYS DU GOLFE PERSIQUE				
12 sept.	Paris	Relations économiques de la France avec Bahreïn, dont le pétrole représente l'essentiel de la prospérité.	N.	155
10) LA RÉPUBLIQUE ARABE UNIE (RAU)				
6 oct.	Le Caire à Paris	Entretien avec le Dr Mahmoud Fawzi, vice-premier ministre pour les Affaires étrangères et conseiller du président Nasser.	T	215
4 nov.	<i>Idem</i>	Construction de l'oléoduc Suez-Alexandrie.	T	289
19 nov.	Paris	Économie de la République arabe unie et relations commerciales avec la France.	N	320
29 nov.	Le Caire à Paris	Entretien de M. Bettencourt avec M. Riad, le Dr Fawzi et M. Fayek. : les relations franco-égyptiennes et la politique française au Moyen-Orient.	T	337
3 déc.	Le Caire à Paris	Entretien de M. Bettencourt avec le président Nasser.	T	347
11) LA SYRIE				
30 oct.	Damas à Paris	Crise libano-syrienne. Démarche auprès des autorités syriennes en faveur du Liban.	T.	281
15 nov.	Paris à Damas	Compte rendu de l'entretien du ministre des Affaires étrangères, M. Schumann, avec l'ambassadeur de Syrie, M. Kamel Hussein. Position de la Syrie au sujet de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.	T.	313
12) LE YÉMEN				
22 août	Paris	Relations avec le gouvernement républicain du Yémen : après un rappel des relations franco-yéménites depuis 1962, la note aborde la question de la reconnaissance par la France de la République du Yémen.	N.	106

## V. L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
<b>A. L'ASIE OCCIDENTALE</b>				
1) L'INDE				
28 août	Paris	Entretien du directeur d'Asie, H. Froment-Meurice, avec le Conseiller indien, relatif aux relations entre l'Inde et le Pakistan ; inquiétudes notamment vis-à-vis des livraisons d'armes des États-Unis et de la France au Pakistan.	N.	115
4 déc.	Paris à New Delhi	Le voyage en Inde et au Népal, pratique prisée de la génération hippie dans les années 1960 : le cas d'un jeune Français, parmi de nombreux autres, dont la famille souhaite le rapatriement.	T.	348
2) LE PAKISTAN				
22 août	Islamabad à Paris	Vingt-deuxième anniversaire de l'indépendance du Pakistan le 22 août 1969 : interrogations face à l'avenir de l'État, pessimisme des dirigeants.	D.	104
Déc. 1969	Paris	La démission du maréchal Ayub Khan en mars 1969, l'arrivée au pouvoir du général Yahya Khan et la loi martiale n'empêche pas une relative continuité de la politique étrangère pakistanaise. Des relations franco-pakistanaises surtout portées sur l'armement.	N.	339
8 déc.	Paris	Compte rendu d'audience de M. Pompidou avec M. Yussuf, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Pakistan. Alors que celui-ci se félicite des accords franco-pakistanaïses en matière d'armement, dans un contexte très tendu avec l'Inde, et demande d'autres crédits, le président français évoque la volonté de poursuivre la collaboration dans le domaine culturel.	C.R.	359
<b>B. L'ASIE DU SUD-EST</b>				
1) LE CAMBODGE				
2 août	Phnom Penh à Paris	Le danger que fait courir au Cambodge son voisin vietnamien semble de plus en plus grand, d'où le rapprochement avec les États-Unis, alors que la situation intérieure du royaume se dégrade.	D.	75

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 nov.	Paris	Le Prince Sihanouk expose au ministre français du Plan ses vues sur l'avenir de ses voisins, la politique américaine en Asie, ses relations avec la Chine.	N.	321
2) L'INDONÉSIE				
2 sept.	Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le ministre, Maurice Schumann, à M. Malik, ministre des Affaires étrangères d'Indonésie. Après une brève revue des relations entre l'Indonésie et l'Afrique, l'entretien a porté sur le problème des minorités et de l'Irian occidental, l'ONU, le Vietnam et l'attitude des États-Unis, les relations avec la République populaire de Chine, le Japon.	C.R.	129
3) LE LAOS				
18 juil.	Vientiane à Paris	À Vientiane l'éventualité d'un retrait américain du Vietnam pousse la droite à la modération, le projet soviétique de pacte de sécurité asiatique est examiné avec prudence alors que les relations avec la France restent bonnes.	T.	47
17 sept.	<i>Idem</i>	Le jugement porté par le roi du Laos sur Hô Chi Minh et les conséquences de sa mort.	T.	170
18 oct.	Paris à Vientiane	Entretien du 15 octobre entre le prince Souvanna Phouma et le ministre français des Affaires étrangères.	T.	243
31 déc.	Vientiane à Paris	Au Laos, l'année 1969 a été marquée par l'intensification des bombardements américains, qui ont permis la reconquête de la plaine des Jarres par les troupes gouvernementales en septembre.	D.	405
4) LE VIETNAM				
A) GÉNÉRALITÉS				
2 juil.	Paris	Même s'il piétine, le processus de paix au Vietnam est engagé. Nous devons donc réfléchir à notre attitude durant ce processus et vis-à-vis d'une Indochine où la paix serait revenue.	N.	4
15 sept.	<i>Idem</i>	Les conditions d'un règlement du conflit vietnamien selon le Secrétaire général du Département.	N.	166

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
22 oct.	Paris	La politique française à l'égard du conflit vietnamien.	N.	260
2 déc.	Washington à Paris	Le trouble créé dans l'opinion américaine par le massacre de My Lai ne facilite pas la tâche du président Nixon.	T.	341
2 déc.	Paris	La situation au Vietnam : impasse des négociations, soulignée par la démission de Cabot Lodge, accent mis sur la « vietnamisation » de la guerre par le président Nixon, regain d'activité des forces de la RDVN et du FNL au Sud-Vietnam.	N.	343
16 déc.	<i>Idem</i>	La France doit-elle prendre une initiative pour le règlement du conflit vietnamien ?	N.	381
B) LE NORD-VIETNAM				
31 juil.	Hanoï à Paris	Le conflit entre la Chine et l'URSS ne semble pas entraver l'aide qu'elles apportent au Nord-Vietnam. Les dirigeants d'Hanoï semblent au contraire savoir mettre en concurrence Moscou et Pékin.	T.	70
1 <sup>er</sup> sept.	<i>Idem</i>	Entretien entre le nouveau délégué général de France à Hanoï et le Premier ministre nord-vietnamien.	T.	126
6 sept.	<i>Idem</i>	La mort d'Hô Chi Minh ne devrait pas entraîner de grands changements dans la politique nord-vietnamienne.	T.	139
9 sept.	<i>Idem</i>	Cérémonie à la mémoire du président Hô Chi Minh.	T.	148
12 sept.	Paris	Suite à son voyage à Hanoï, à l'occasion des funérailles d'Hô Chi Minh, Jean Sainteny se montre optimiste en ce qui concerne nos relations avec le Nord-Vietnam.	N.	157
24 sept.	Hanoï à Paris	La façon dont a été réglée la succession du président Hô Chi Minh illustre la volonté de continuité et d'unité de la direction nord-vietnamienne.	T.	186
2 oct.	Pékin à Paris	De son entretien du 30 septembre avec le Premier ministre nord-vietnamien, l'ambassadeur de France à Pékin tire l'impression d'un durcissement de l'attitude nord-vietnamienne.	T.	206
31 oct.	Hanoï à Paris	Hanoï apparait comme une ville délabrée à la population misérable.	D.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
C) LE SUD-VIETNAM				
9 sept.	Saigon à Paris	Les réactions des Sud-Vietnamiens après la mort d'Hô Chi Minh font ressortir la popularité dont disposait ce personnage jusque dans les milieux dirigeants.	T.	147
6 nov.	<i>Idem</i>	Les progrès de la « pacification » au Sud-Vietnam peuvent sembler impressionnants. Mais elle reste incomplète et fragile.	T.	299
14 nov.	Paris à Saigon	Il est heureux que le gouvernement de Saigon mette fin à ses pratiques discriminatoires à notre endroit. Mais cela ne justifie pas que nous modifiions notre politique vietnamienne.	T.	310
14 nov.	Paris	Il est préférable que nous ne réagissions pas à l'initiative du bureau d'information du FNL, qui a changé son intitulé en « bureau d'information du gouvernement provisoire du Sud-Vietnam ».	N.	311
15 nov.	<i>Idem</i>	La présence française au Sud-Vietnam reste forte tant du point de vue économique et culturel que du nombre de nos ressortissants.	N.	315
C. L'EXTRÊME-ORIENT				
1) LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE				
8 juil.	Pékin à Paris	Situation à Shanghai : un vent d'activité politique, sinon de violence, souffle à nouveau sur la ville. Reprise de la guerre des affiches et des inscriptions, d'une offensive « culturelle » contre les intellectuels, et d'une campagne de dénonciation des traites.	T.	17
15 juil.	<i>Idem</i>	Cette série de télégrammes relate l'entretien tenu entre M. Manac'h, ambassadeur de France à Pékin, et M. Li Hsien-nien, vice-premier ministre de la République populaire de Chine, chargé des Finances et membre du bureau politique du parti communiste.	T.	41
28 août	Paris	Reprise des relations culturelles entre la France et la Chine, interrompues par la Révolution culturelle.	N.	116
29 août	<i>Idem</i>	Compte rendu de l'entretien entre M. Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères, et M. Huang Chen, ambassadeur de la République populaire de Chine, à Paris, le 29 août, à propos des incidents frontaliers sino-soviétiques.	C.R.	119

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
8 sept.	Pékin à Paris	D'une relance de la Révolution culturelle ? Le régime met l'accent sur la nécessité de la « lutte des classes ».	D.	142
8 sept.	Paris	Situation de la Chine à la suite du 9 <sup>e</sup> congrès et perspectives d'avenir.	N.	143
18 sept.	Pékin à Paris	Ce que la lecture des affiches de propagande visibles à Tientsin nous apprend sur les préoccupations du régime communiste chinois.	D.	173
26 sept.	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Manac'h et M. Chou en-lai.	T.	192
12 nov.	Paris	Des relations entre la Chine et les États-Unis : novembre 1968 à octobre 1969.	N.	305
2) LE JAPON				
sept.	<i>Idem</i>	Relations commerciales franco-japonaises.	N.	121
16 sept.	Paris	Expansion économique du Japon. Intérêts nippo-américains, développements des rapports avec l'Europe et la France.	N.	167
31 oct.	<i>Idem</i>	Compte-rendu de la 7 <sup>e</sup> consultation franco-japonaise, voyage de M. Schumann à Tokyo, problèmes européens et asiatiques, questions bilatérales.	T.C.	283

## VI. L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'AMÉRIQUE DU NORD				
1) LE CANADA				
4 déc.	Bruxelles	Entretien à Bruxelles entre M. Schumann et M. Sharp, ministre canadien des Affaires extérieures. Il porte sur les relations franco-canadiennes et la visite de M. de Lipkowski au Québec.	C.R.	352

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2) LES ÉTATS-UNIS				
10 juil.	Washington à Paris	Tant au Département d'État qu'à la Maison Blanche on indique que les États-Unis sont disposés à une aide humanitaire, au besoin concertée au Biafra, mais les Américains sont sceptiques et réservés en ce qui concerne une action politique à laquelle ils ne croient pas et ne désirent pas participer.	T.	24
11 juil.	<i>Idem</i>	Conversation entre M. Kissinger et l'ambassadeur : le Moyen-Orient, la visite du président Nixon à Bucarest, le Biafra, le Vietnam.	T.	33
15 juil.	<i>Idem</i>	L'intention du président Nixon de mettre en place un réseau de fusées anti-missiles rencontre des oppositions, notamment au Congrès.	T.	40
22 juil.	<i>Idem</i>	Réactions américaines après le succès d'Apollo XI.	T.	53
28 juil.	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Lucet et le sous-secrétaire d'État Richardson au sujet du Vietnam, du Biafra et du projet de conférence sur la sécurité européenne.	T.	63
4 août	<i>Idem</i>	Entretien du 4 août entre M. Chaband-Delmas et M. Kissinger. Le conseiller du président Nixon a pour mission d'informer le Premier ministre des impressions recueillies par le chef de l'État américain au cours de ses voyages en Asie et en Roumanie.	C.R.	79
4 août	Paris	Audience accordée par le président de la République le 4 août à M. Kissinger. Il y est question du projet de visite de M. Pompidou aux États-Unis, du problème vietnamien, de la sécurité dans le Sud-Est asiatique, de la Chine et de l'URSS.	C.R.	80
9 août	Washington à Paris	Entretien du chargé d'Affaires de France avec le chancelier allemand Kiesinger à l'occasion de la visite de ce dernier à Washington.	T.	92
10 août	<i>Idem</i>	Réunion du conseil d'administration du Fonds monétaire international.	T.	93
10 août	<i>Idem</i>	Entretien du conseiller financier de l'ambassade avec M. Volcker, sous-secrétaire à la Trésorerie au sujet de l'« ajustement monétaire du franc ».	T.	94

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
6 sept.	<i>Idem</i>	En réponse à une démarche de l'ambassade demandée par Paris, le responsable du Département d'État pour les affaires biafraises regrette que l'analyse de la situation faite à Paris du conflit au Biafra ne lui permette pas d'insister auprès des intéressés pour qu'ils acceptent le plan de la Croix-Rouge.	T.	141
13 sept.	<i>Idem</i>	Coopération scientifique entre les États-Unis et la France.	T.	158
18 sept.	New York	Entretien entre le président Nixon et le Ministre à New York. La discussion porte notamment sur l'annonce du président Pompidou aux États-Unis de la coopération franco-américaine dans les domaines scientifique, nucléaire et spatial.	C.R.	174
27 sept.	Washington	Le secrétaire d'État Rogers rapporte à M. Schumann sa conversation avec M. Gromyko au sujet du Moyen-Orient.	T.	199
3 oct.	<i>Idem</i>	Préoccupation du président Nixon devant les ravages faits par la drogue dans la jeunesse américaine et en particulier du fait des importations d'héroïne dont 80 % transitent par Marseille. Le chef d'État américain souhaite l'organisation d'une action concertée avec la France et la Turquie.	T.	209
6 oct.	Paris	Audience accordée par le Ministre à M. Shriver, ambassadeur des États-Unis, au sujet du trafic de drogue aux États-Unis : 80% de l'héroïne consommée viendrait de France.	C.R.	216
16 oct.	Washington à Paris	Manifestations pour la paix au Vietnam.	T.	238
20 oct.	<i>Idem</i>	Crainte de manifestations sionistes hostiles au président Pompidou lors de sa visite aux États-Unis.	T.	245
25 oct.	<i>Idem</i>	Sur instructions, M. Lucet communique à M. Sisco les raisons pour lesquelles Paris ne croit pas opportun de donner suite à la proposition américaine de réunion à Quatre sur le Liban.	T.	267
28 oct.	<i>Idem</i>	Démarche effectuée, sur instructions, par M. Alphand à M. Sisco. Il est question en particulier du Liban qui connaît une crise dont les Français et les Américains font une analyse différente.	T.	273
28 oct.	<i>Idem</i>	La position des États-Unis au sujet des négociations SALT avec l'URSS.	T.	274

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
3 nov.	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Kissinger et M. Lucet au sujet de la révision de la politique vietnamienne des États-Unis, que M. Nixon s'apprête à annoncer.	T.	<b>287</b>
3 nov.	<i>Idem</i>	Analyse par l'ambassadeur du grand discours de politique étrangère, et plus spécialement vietnamienne, du président Nixon. Cette allocution solennelle paraît avant tout destinée à obtenir l'adhésion du peuple américain.	T.	<b>288</b>
11 nov.	<i>Idem</i>	Sur instructions, l'ambassadeur de France reprend contact avec M. Kissinger pour lui indiquer la position française dans l'affaire vietnamienne et la difficulté pour la France de faire une quelconque déclaration publique à son sujet sinon d'ordre général.	T.	<b>303</b>
28 nov.	<i>Idem</i>	Désir des autorités canadiennes de recevoir l'appui des services français de coopération économique en Afrique francophone. Ce vœu est exprimé au représentant français à la BIRD.	T.	<b>334</b>
4 déc.	<i>Idem</i>	Nouvel entretien entre M. Kissinger et M. Lucet au sujet du problème vietnamien.	T.	<b>350</b>
8 déc.	Paris	Entretien entre M. Pompidou et M. Rogers au cours duquel sont notamment évoqués le Marché commun, le Royaume-Uni et les États-Unis, l'Alliance atlantique et la réduction des forces en Europe.	C.R.	<b>360</b>
9 déc.	Washington à Paris	Conférence de presse de M. Nixon au cours de laquelle celui-ci exprime pour la première fois avec autant de netteté son intention de mettre un terme au conflit vietnamien, « sans se soucier de ce qui se passe à la table de la conférence » de Paris.	T.	<b>361</b>
10 déc.	<i>Idem</i>	Les Américains se déclarent satisfaits des résultats du sommet européen dans lequel ils voient un progrès vers l'unité des pays concernés favorables à l'accroissement de leur influence dans l'Alliance atlantique et dans le monde.	T.	<b>366</b>
11 déc.	<i>Idem</i>	Opinion du département d'État sur la lutte contre le trafic international de stupéfiants. Dans l'immédiat, Washington donne la priorité à la coopération avec la France, la Turquie et le Mexique se félicite de l'appui des Français.	T.	<b>368</b>

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
19 déc.	<i>Idem</i>	Un article du <i>New York Times</i> du 18 décembre affirme que le gouvernement français a accepté de vendre d'importants équipements militaires à la Libye. Publié au moment où les Américains négocient leur départ de Wheelus Field AFB, l'ambassade relève qu'il s'agit d'une manœuvre d'Israël mais observe qu'elle risque de provoquer un mauvais climat à l'égard de la France aux États-Unis.	T.	<b>387</b>
23 déc.	<i>Idem</i>	Nouvelles mesures d'ouverture des États-Unis envers la Chine.	T.	<b>393</b>
30 déc.	<i>Idem</i>	L'affaire des vedettes de Cherbourg suscitent des commentaires acides et persiflages dans la presse américaine.	T.	<b>402</b>
31 déc.	<i>Idem</i>	Entretien entre M. Rogers et l'ambassadeur de France (Moyen-Orient, conversations d'Helsinki, Vietnam).	T.	<b>403</b>
31 déc.	<i>Idem</i>	Virulente attaque du <i>Washington Post</i> contre la France et le président Pompidou à propos de l'affaire des vedettes de Cherbourg.	T.	<b>403</b>

## B. L'AMÉRIQUE LATINE

## 1) L'ARGENTINE

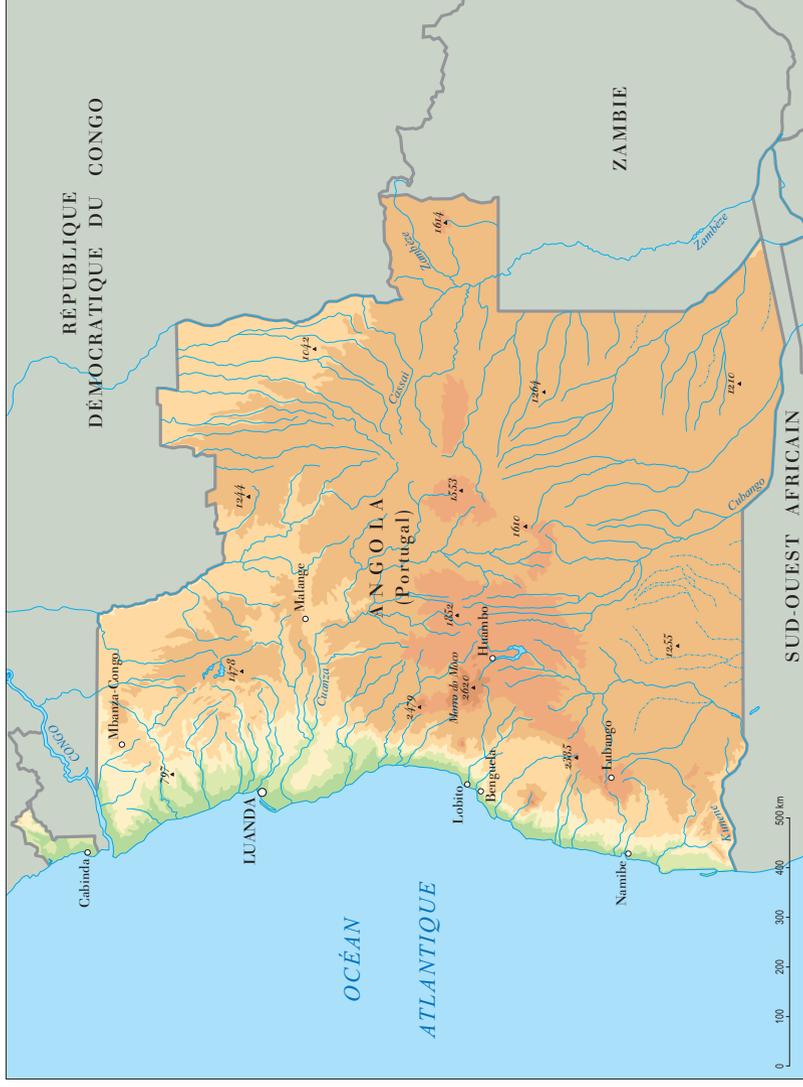
2 juil.	Buenos Aires à Paris	Proclamation de l'état de siège sur l'étendue du territoire argentin par le gouvernement, suite à l'assassinat du syndicaliste Augusto Vandor le 30 juin. La CGT rebelle, qui avait ordonné une grève générale à laquelle M. Vandor avait refusé de s'associer, est dissoute et ses principaux dirigeants arrêtés.	D.	<b>3</b>
8 oct.	Paris à Buenos Aires	Le général Perón en exil interdit de séjour sur le territoire français.	T.	<b>222</b>
26 nov.	Buenos Aires à Paris	Rapports anglo-argentins : la question des îles Falkland (ou Malouines). Alors que l'annonce du ministre des Affaires étrangères à la presse à propos d'une déclaration commune sur l'avenir des Falkland suscite une certaine émotion chez les parlementaires britanniques, l'opinion argentine est relativement peu mobilisée par la question.	D.	<b>331</b>

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
2) LE BRÉSIL				
15 déc.	Rio de Janeiro à Paris	De l'insuffisance relative de l'effort économique et financier français vers le Brésil.	D.	377
16 déc.	<i>Idem</i>	Visite d'une mission industrielle française au Brésil du 1 <sup>er</sup> au 15 novembre 1969.	D.	380
3) LE CHILI				
3 juil.	Paris	Bilan des relations franco-chiliennes : enseignement de la langue française au Chili, protocoles financiers, divers projets.	N.	9
14 août	Santiago à Paris	Entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires étrangères du Chili : constitution du marché andin, sollicitation de l'appui du gouvernement français.	T.	98
25 août	<i>Idem</i>	Nouvel entretien de l'ambassadeur de France avec le ministre des Affaires étrangères du Chili : l'aide de la France serait un moyen d'éviter la prévalence états-unienne.	T.	107
3 sept.	Paris à Santiago	Réponse de Paris aux ouvertures faites par le ministre des Affaires étrangères du Chili.	T.	131
10 sept.	Paris	Entretien entre l'ambassadeur du Chili en France et le directeur d'Amérique au Département. Le Chili souhaite que la France manifeste devant l'Assemblée des Nations unies son intérêt pour le texte adopté à Viña del Mar lors de la dernière réunion de la CECLA.	N.	151
13 sept.	<i>Idem</i>	Malaise dans les relations franco-chiliennes : souhait de Santiago de voir la France manifester son intérêt pour le marché commun andin. Le ministre chilien des Affaires étrangères suggère que la France prenne l'initiative d'une conférence sur les relations entre l'Amérique latine et le reste du monde.	N.	159
26 sept.	Santiago à Paris	Rumeurs de coup d'État militaire dans la nuit du 19 au 20 septembre : vigoureuse réaction du gouvernement chilien démentant cette information.	D.	194
22 oct.	<i>Idem</i>	Rébellion de militaires. Le gouvernement décide la fermeture de toutes les administrations, la Centrale unique des travailleurs, marxiste, lance un ordre de grève illimitée.	T.	252

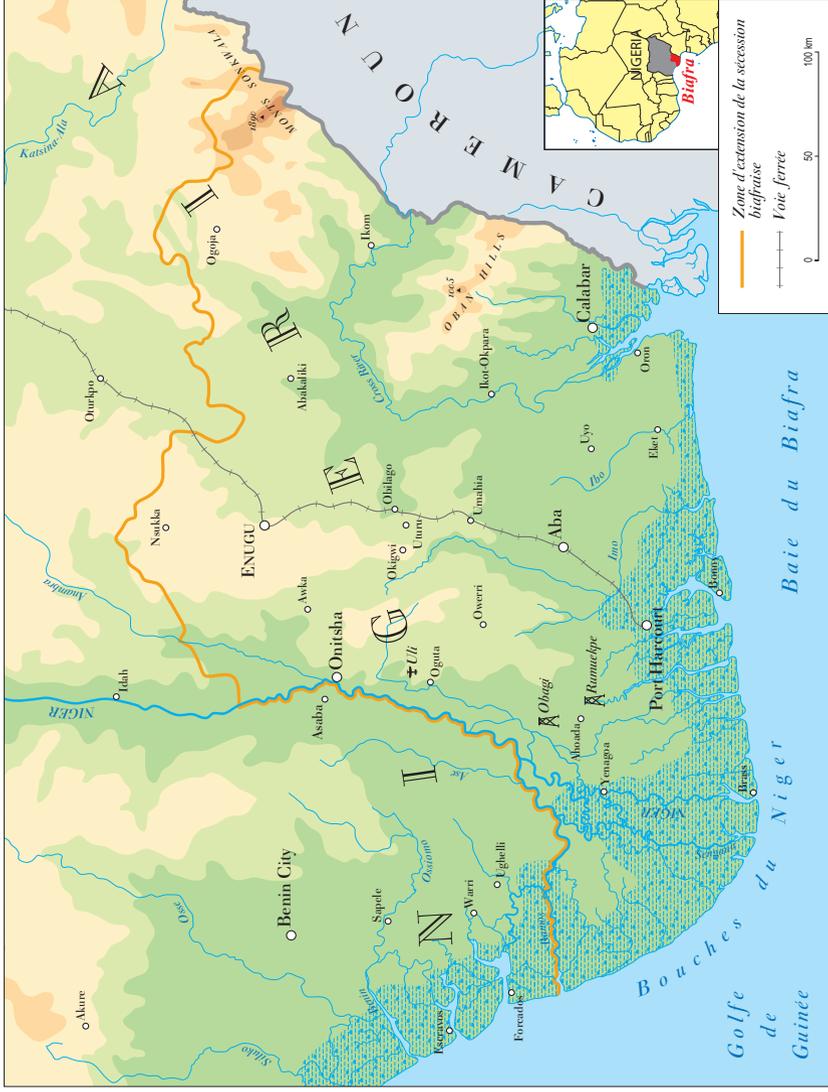
Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
7 nov.	Paris	Du discours de R. Nixon du 31 octobre sur l'Amérique latine : pas de changements importants dans les relations économiques, effort accru d'assistance technique et financière pour développer les échanges commerciaux des pays latino-américains.	N.	<b>301</b>
2 déc.	Santiago à Paris	Réponse du président Frei au message adressé par le président Pompidou à l'occasion de la deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne à Santiago en novembre 1969.	L.	<b>344</b>
3 déc.	<i>Idem</i>	Visite de M. de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, président de la délégation française à la deuxième réunion de la commission mixte franco-chilienne.	T.	<b>345</b>
3 déc.	<i>Idem</i>	Suite du télégramme précédent. Entretiens de M. de Lipkowski avec les ministres chiliens.	T.	<b>346</b>
4) CUBA				
31 juil.	La Havane à Paris	Population cubaine et marins soviétiques.	D.	<b>71</b>
16 oct.	<i>Idem</i>	Programme de coopération culturelle et technique pour 1970.	D.	<b>239</b>
5) LE MEXIQUE				
4 sept.	Mexico à Paris	Inauguration du métro de Mexico, « œuvre exemplaire de la coopération technique et économique franco-mexicaine », en présence des entreprises et banques françaises participant à ce projet.	T.	<b>133</b>
17 oct.	<i>Idem</i>	Opération « interception » : les mesures de contrôle anti-drogue appliquées unilatéralement par les autorités nord-américaines à la frontière mexicaine.	D.	<b>242</b>
13 nov.	Paris	L'Union nationale des étudiants de France adresse une protestation à l'ambassade du Mexique en France pour réclamer la libération des étudiants mexicains incarcérés dans leur pays.	N.	<b>308</b>



# L'ANGOLA EN 1969



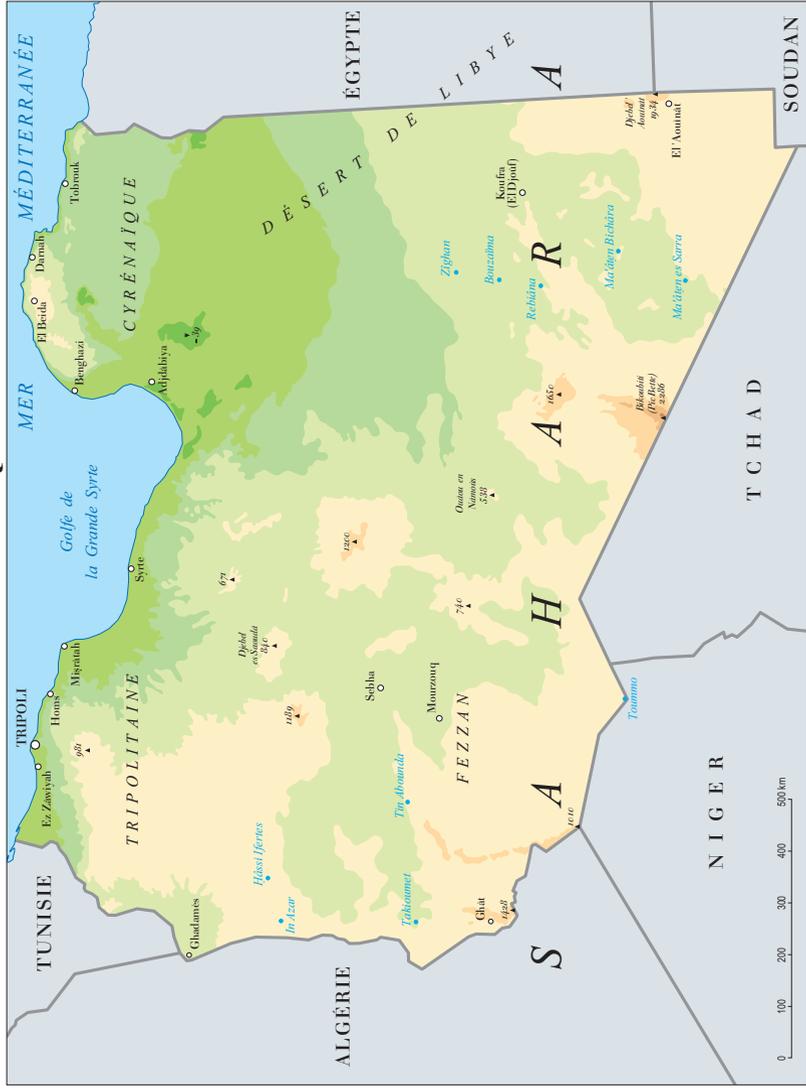
# LE BIAFRA EN 1969



# LE TCHAD EN 1969



# LE ROYAUME DE LIBYE / LA RÉPUBLIQUE ARABE LIBYENNE EN 1969



Ministère des Affaires étrangères, direction des Archives (divisions géographiques) © 2022



# LE LAOS EN 1969







# DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

## 1969

### TOME II

(1<sup>er</sup> JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

#### 1

NOTE

POUR LE CABINET DU MINISTRE

*Entretien de M. Gvichiani avec le Ministre*

N.

*Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1969.*

La Commission mixte de coopération scientifique, technique et économique dite « Petite Commission » a pour tâche de suivre l'exécution de l'accord de coopération signé le 30 juin 1966 – il y a trois ans, jour pour jour – à l'occasion du voyage du général de Gaulle à Moscou. C'est la sixième réunion de cet organisme. La coopération franco-soviétique se développe sur deux plans différents :

– Sur le plan scientifique où dix domaines de coopération font l'objet d'études et de recherches communes en plus du programme courant d'échanges. Un accord médical a, d'autre part, été signé lors de la troisième session de la Grande Commission. Le groupe chargé de mettre en œuvre la coopération dans ce domaine n'a toutefois pas encore pu être constitué. Les échanges se poursuivent néanmoins activement dans ce secteur.

– Sur le plan économique et industriel. Des groupes mixtes industriels, dits groupes sectoriels ont été créés dans 13 grandes branches de l'industrie afin de rapprocher les industries soviétiques et françaises et faciliter les échanges technologiques et commerciaux.

La coopération franco-soviétique se développe dans l'ensemble favorablement.

Un certain nombre de réalisations communes (océanographie, expérience de flexoforage, utilisation pacifique de l'énergie atomique, etc.) sont venues concrétiser les efforts déployés dans les secteurs technique et scientifique.

Au point de vue économique, il existe un lien évident entre la mise en place des « groupes sectoriels » et la très forte augmentation concomitante de nos échanges commerciaux, de nos ventes de biens d'équipement en particulier.

Sur le plan humain enfin, la multiplicité des missions et des échanges d'experts a permis aux Français et aux Soviétiques de mieux se connaître et de mieux se comprendre. La coopération a donc joué dans le domaine politique un rôle très important.

Il convient de souligner à ce sujet que M. Gvichiani, gendre de M. Kossyguine et vice-Président du Comité d'État pour la science et la technique (GKNT) est un des éléments représentatifs de la génération qui accède actuellement aux postes de responsabilité en URSS. Il a tendance à replacer la mise en œuvre de la coopération dans son contexte politique. Il paraît être un des partisans convaincus de la politique du rapprochement franco-soviétique.

Les changements politiques qui se sont produits en France ont été suivis avec beaucoup d'attention à Moscou. Le maintien à la date prévue de la négociation de l'accord commercial et sa signature par M. de Lipkowski avait manifesté clairement que la recherche de la détente avec les pays de l'Est était désormais une des données permanentes de la politique française. Nous avons, depuis lors, été interrogés à plusieurs reprises sur les intentions du nouveau gouvernement dans ce domaine. Il est probable que M. Gvichiani accueillera avec faveur les assurances qui pourraient lui être données par le Ministre à cet égard.

*(Entretiens et messages, 1969)*

## 2

### NOTE

DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES  
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

#### *Marché commun. Union économique*

N. n° 99/CE.<sup>1</sup>

*Paris, 1<sup>er</sup> juillet 1969.*

Les auteurs du Traité de Rome<sup>2</sup> ont voulu que le Marché commun devînt une Communauté économique. La CEE est déjà plus qu'une union douanière puisqu'une politique agricole commune a pu être mise en œuvre ; cependant, comme il était aisé de le prévoir, compte tenu de la complexité

<sup>1</sup> Cette note est rédigée par Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

<sup>2</sup> Le Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

des problèmes en cause, peu de progrès ont été jusqu'à présent – en dehors du domaine agricole – accomplis dans la voie de l'union économique. Nos efforts pour relancer cette affaire (plan<sup>1</sup> de M. Debré<sup>2</sup> de novembre 1968) ont obtenu quelques résultats qui ne peuvent cependant nous satisfaire.

Pour aboutir à l'union économique, il existe en quelque sorte deux voies qui ne s'excluent pas mutuellement mais qui, au moins sur le plan de la méthode, se distinguent assez nettement ; elles ont d'ailleurs été essayées l'une et l'autre mais sans grande conviction et par conséquent sans résultats notables.

1) On peut, partant de l'idée que la coopération monétaire, pour ne pas parler de l'union monétaire, aboutira nécessairement à l'Union économique, chercher à favoriser celle-ci, entraînant par là même une harmonisation puis une unification, sous la pression, si l'on peut ainsi s'exprimer, de la monnaie, des divers secteurs d'activité économique.

Au stade actuel, les pays membres ont entrepris de se consulter en cas de modification de leurs parités monétaires ; de plus un règlement sur l'unité de compte en matière agricole<sup>3</sup> prévoit les conséquences qu'aurait sur les prix agricoles la modification des parités d'une ou plusieurs monnaies du Marché commun. Enfin la Commission a présenté voici quelques mois un mémorandum<sup>4</sup> dit « mémorandum Barre<sup>5</sup> » sur la coopération économique et la coopération monétaire, de portée relativement modeste. Ce mémorandum qui prévoit essentiellement un renforcement de la coopération en matière économique et l'institution de mécanismes d'aide financière à court et moyen terme a remporté un simple succès d'estime. Notre pays s'y est montré, malgré quelques réserves, assez favorable ; il a par contre été critiqué pour des raisons diverses, par nos partenaires, l'Italie soulignant par exemple la nécessité de parler des problèmes monétaires avec les Anglais et l'Allemagne faisant valoir que l'aide monétaire ne pouvait se substituer à la coopération économique qui, si elle était pratiquée de manière systématique, rendrait cette aide superfétatoire ou exceptionnelle. De plus il a été beaucoup dit que les problèmes monétaires devraient normalement se traiter dans le cadre des Dix<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1968-II, n° 365.

<sup>2</sup> Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

<sup>3</sup> La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

<sup>4</sup> Le « Mémorandum sur la coordination des politiques économiques et sur la coopération monétaire au sein de la Communauté » du 12 février 1969, non reproduit.

<sup>5</sup> Raymond Barre, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des questions économiques et financières.

<sup>6</sup> Créé en 1961, par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, États-Unis, Canada, et du Royaume-Uni, le groupe des Dix a d'abord pour but de conclure avec le FMI des « accords généraux d'emprunt » lui permettant d'accroître ses ressources. Constitué définitivement en 1963, il se propose d'étudier la situation des paiements internationaux, déterminer les besoins futurs des réserves internationales et préparer à l'intention du FMI des projets de réformes.

Il est évidemment malaisé pour nous qui avons établi un régime de strict contrôle des changes<sup>1</sup> de prendre actuellement une part très active aux discussions en cours.

À ces questions monétaires sont liées de manière très étroite les questions fiscales ; on l'a bien vu au cours de ces derniers mois où, pour éviter de modifier les parités des deux monnaies des pays les plus importants du Marché commun, il a fallu procéder à des modifications de taxes indirectes qui ont accru les divergences entre les politiques fiscales des pays en question. Cependant la Communauté a pris l'importante décision de faire de la taxe à la valeur ajoutée à partir de l'année prochaine le seul mode d'imposition indirecte dans le Marché commun ; mais il faut noter d'une part que l'Italie ne respectera pas cette échéance et surtout que les taux de cette taxe sont ou seront si différents d'un pays à l'autre que « la suppression des frontières fiscales », qui supposerait des taux harmonisés, ne pourra pas être réalisée avant plusieurs années si les parités actuelles des monnaies sont maintenues.

2) Il est également possible, et c'est dans cette voie que se sont orientés les auteurs du Traité de Rome, de promouvoir dans divers secteurs des politiques communes ou tout au moins harmonisées. On a déjà vu ce qui avait été réalisé à cet égard dans le domaine agricole. La politique commerciale commune, bien qu'elle traite des relations de la Communauté avec l'extérieur, a naturellement des conséquences sur son développement intérieur ; elle est, on le sait, relativement protectionniste sur le plan agricole et très libérale sur le plan industriel (très peu de contingents et tarif extérieur commun modeste).

Le Traité prévoit expressément la mise en œuvre d'une politique commune des transports ; la Communauté n'a pu jusqu'à présent adopter que des règlements de portée assez modeste. L'échec des négociations sur un problème apparemment aussi simple que celui du gabarit des véhicules routiers est très caractéristique. D'une façon générale il n'est pas absolument évident qu'une politique commune des transports (qui d'ailleurs exclurait les transports maritimes et les transports aériens) doive constituer une condition nécessaire au bon fonctionnement du Marché commun.

Par contre une politique commune de l'énergie serait sans aucun doute fort utile et pourtant elle n'a pas été prévue par les auteurs du Traité ce qui n'a pas empêché les pays membres de s'y intéresser, du reste de façon épisodique. Si l'on range dans une catégorie à part le charbon – dont la retraite en bon ordre se poursuit dans le cadre de politiques plus nationales que communautaires – il faut bien constater que les objectifs des pays membres en matière pétrolière et atomique sont fort dissemblables. Au moins pour le pétrole il existe cependant un espoir et nous devrions tout mettre en œuvre pour qu'il se réalise, que les pays membres deviennent conscients de la double nécessité d'assurer la sécurité de leurs approvisionnements et

<sup>1</sup> Le contrôle des changes est instauré en France le 31 mai 1968, levé le 5 septembre et rétabli le 12 novembre.

d'éviter que l'industrie pétrolière européenne ne tombe complètement sous la coupe des sociétés anglo-saxonnes.

Le Traité ne prévoyait pas non plus de coopération en matière scientifique et technique et c'est ce qui a d'ailleurs permis aux Hollandais de plaider l'extension *de plano* aux Britanniques des négociations engagées en vue de la promouvoir. Le Conseil devra bientôt se saisir du rapport du groupe Aigrain<sup>1</sup> qui recommande divers « axes » de recherche dans les domaines qu'il a été chargé d'étudier.

Le dépôt du rapport Aigrain et les conséquences à en tirer sur le plan national comme sur le plan communautaire donneront au Gouvernement l'occasion de réfléchir à ce qu'il est désormais convenu d'appeler, bien que l'expression soit floue, la « politique industrielle », tant nationale que communautaire.

a) En ce qui concerne les secteurs de pointe, il sera nécessaire très prochainement de rechercher si la France peut et doit continuer à s'engager, seule ou en coopération avec d'autres pays, dans presque toutes les activités nouvelles. L'Angleterre a délibérément sacrifié certains d'entre eux ; peut-être a-t-elle eu tort mais son exemple vaut d'être médité.

b) En ce qui concerne les secteurs traditionnels pour lesquels l'intervention ou plutôt l'aide de l'État joue un rôle moins important, nous devons essayer de définir une politique en ce qui concerne les fusions ou prises de participation « transnationales ». Nous avons suggéré l'élaboration d'une législation européenne libérale sur la fiscalité des fusions mais notre comportement lorsqu'une opération d'envergure nous est proposée (Citroën/Fiat)<sup>2</sup> est tout aussi réticent pour ne pas dire négatif que celui de nos partenaires de la CEE ou de l'EFTA<sup>3</sup> (CFP<sup>4</sup>/GBAG<sup>5</sup>, SKF<sup>6</sup> et le principal fabricant britannique de roulements à billes). On peut se demander s'il faut

<sup>1</sup> Le 15 avril 1969, le groupe de travail sur la politique de la recherche scientifique et technique du comité de politique économique à moyen terme des Communautés européennes, présidé par Pierre Aigrain, physicien français et délégué général à la recherche scientifique et technique depuis 1967, remet son rapport. Il insiste sur les possibilités et l'intérêt qu'il y a pour les pays européens d'établir une coopération scientifique et technique dans les sept secteurs retenus dans la résolution du Conseil de la CEE du 31 octobre 1967 : informatique, télécommunications, nouveaux moyens de transports, océanographie, métallurgie, nuisances, et météorologie.

<sup>2</sup> Le 25 octobre 1968 est rendu public un accord de coopération technique et financière entre Citroën et Fiat : constitution d'une holding (Pardevi) qui détient la majorité des actions Citroën et dans laquelle Fiat a une participation de 49 % et Michelin de 51 %. Fiat et Citroën développeront des projets communs d'études et d'investissement industriels et commerciaux. Cet accord est vivement contesté par les syndicats qui craignent pour l'emploi.

<sup>3</sup> *European Free Trade Association (EFTA)*, l'association européenne de libre échange (AELE) est instituée par la convention paraphée à Stockholm le 2 novembre 1959 et entrée en vigueur le 4 janvier 1960. Ses membres sont : le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse (y compris le Liechtenstein) et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

<sup>4</sup> Compagnie française des pétroles (CFP) fondée en 1924.

<sup>5</sup> *Gelsenkirchener Bergwerks-AG (GBAG)*, compagnie charbonnière allemande qui possède une filiale de raffinage pétrolier la *Gelsenber Benzin AG*.

<sup>6</sup> *Svenska KullagerFabriken (SKF)*, en français : fabrique suédoise de roulements à billes, fondée en 1907.

encourager les participations croisées (Fiat avait offert on s'en souvient à Citroën de se rendre acquéreur d'une partie de son capital) voire décourager une concentration trop poussée sur le plan national.

Il s'agit là des problèmes de « deuxième génération » des « années 70 » du Marché commun qui, au cours des « années 60 », a résolu, plus ou moins brillamment, ceux de la « première génération » (union douanière et politique agricole). Jusqu'à présent nous les avons abordés sous certains angles seulement, notamment juridique (société européenne) ou technique (entraves aux échanges) ainsi que du point de vue de la propriété industrielle (brevets) mais peu de résultats ont été obtenus essentiellement parce que ces affaires sont indissociables de questions particulièrement délicates notamment de politique monétaire, fiscale et de défense nationale.

Au surplus les efforts de coopération industrielle internationale accomplis jusqu'à présent l'ont souvent été avec les Britanniques, notamment en matière d'aviation ; c'est dire qu'une politique industrielle à Six devrait nécessairement tenir compte des intérêts des autres pays européens.

Dans l'immédiat, nous devons, à Bruxelles, continuer comme nous l'avons toujours fait à promouvoir le renforcement du Marché commun, qui est une nécessité en soi, comme on l'a vu, si l'on ne veut pas revenir sur l'acquis, mais qui est aussi un moyen de mieux se préparer à d'éventuelles conversations avec le Royaume-Uni, s'il était décidé d'en ouvrir.

*(DE-DIR, Affaires économiques et financières, Directeurs, Brunet)*

### 3

M. DE LA GRANDVILLE<sup>1</sup>, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUENOS AIRES,  
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1379/AM.

*Buenos Aires, 2 juillet 1969.*

#### *Proclamation de l'état de siège*

À peine entré en fonctions<sup>2</sup>, le gouvernement constitué au lendemain des événements de mai a dû proclamer l'état de siège sur tout le territoire de la République, pour faire face à la vague de terrorisme la plus inquiétante que l'Argentine ait connue depuis le régime de Péron.

Il y a un mois, à Rosario et Cordoba, des organisations subversives avaient réussi à transformer un mouvement revendicatif d'étudiants et

<sup>1</sup> Jean de la Chevadière de la Grandville est ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Buenos Aires depuis avril 1968.

<sup>2</sup> Au début du mois de juin, à la suite des attentats successifs contre des installations militaires en avril 1969, des manifestations d'étudiants et d'ouvriers et de la grève générale du 30 mai dégénérant en « guérilla urbaine », le général Onganía, au pouvoir depuis 1966, remplace en bloc l'équipe ministérielle. Ceci étant, selon l'ambassadeur, « la physionomie du nouveau gouvernement est sensiblement identique à celle du précédent » (cf. la dépêche du 25 juin 1969, non publiée).

d'ouvriers en une manifestation d'une violence rarement atteinte dans ce pays. Une deuxième tentative pour semer le chaos cette fois dans la capitale même, allait-elle avoir lieu à l'occasion du séjour de M. Rockefeller<sup>1</sup> à Buenos-Aires les 29 et 30 juin (ma dépêche d'actualité N° 5/DA de ce jour) ? C'est la question que beaucoup se sont posés dès le 26, lorsque, des mouvements d'étudiants et plusieurs syndicats ayant annoncé des manifestations et des grèves, ouvertement dirigées contre le régime, la présence dans la capitale de terroristes professionnels s'est brusquement révélée, sous la forme d'attentats contre un certain nombre d'entreprises à capitaux américains (ma communication du 28 juin 1969).

Si tant est que les cellules terroristes se proposaient d'agir à la faveur de mouvements de foule, comme à Cordoba, leur plan devait être mis en échec par le refus de Vandor<sup>2</sup>, chef de l'aile modérée de la C.G.T. de s'associer à la grève décidée pour le 1<sup>er</sup> juillet par la tendance dure, aux ordres d'Ongaro<sup>3</sup>. Les maigres effectifs dont ce dernier dispose dans la capitale seraient en effet bien en peine de déborder le service d'ordre et, par conséquent, d'amener la répétition de désordres généralisés. De fait, privées du soutien de la majorité des syndicats, les marches de protestations envisagées pour le 30 juin et la grève générale du lendemain ont partiellement échoué à Buenos-Aires, tandis qu'elles touchaient plus fortement la province, là où, d'ailleurs, les syndicats sont incités à l'action par des motifs professionnels indéniables.

Mais, entre temps, le 30 juin à midi, Vandor était assassiné à coups de mitraillette dans un style que le quotidien *Clarín*<sup>4</sup> a comparé à celui des gangsters de Chicago, tandis que des attentats à la bombe ou au fusil se commettaient un peu partout dans le pays, contre des établissements commerciaux, des immeubles administratifs, des trains, des autobus, etc. (ma communication du 1<sup>er</sup> juillet 1969).

Ces événements, et plus spécialement le meurtre du secrétaire de la Fédération de la Métallurgie, personnalité dominante du mouvement syndical argentin, ont créé un climat d'inquiétude et d'insécurité tel que le gouvernement, surmontant ses hésitations, a été amené à proclamer l'état de siège.

En annonçant cette mesure, le ministre de l'Intérieur, a laissé entrevoir un net durcissement dans l'attitude des autorités, « décidées à appliquer les lois dans toute leur rigueur, en vue d'extirper définitivement les méthodes d'action criminelles ».

<sup>1</sup> Nelson Rockefeller, gouverneur de l'État de New York, envoyé spécial du président Nixon en Amérique du Sud pour jeter les bases de la nouvelle politique américaine, doit écourter son séjour face aux troubles que sa venue provoque dans chaque pays.

<sup>2</sup> Augusto Timoteo Vandor (1923-1969), secrétaire de la Fédération de la métallurgie, syndicaliste modéré partisan de collaborer avec le gouvernement, est assassiné le 30 juin 1969 (cf. *infra*), dans le cadre de « l'opération Judas ».

<sup>3</sup> Raimundo Ongaro, né en 1924, qui a contribué à fonder en mars 1968 la CGTA (confédération générale des travailleurs argentins) dont il est secrétaire général, a été incarcéré le 30 juin 1969 avec Agustín Tosco et Elpidio Torres, les principales figures du *Cordobazo* (soulèvement populaire du 29 mai 1969 à Cordoba), en même temps que la dissolution de la CGTA.

<sup>4</sup> Principal quotidien argentin.

Le général Imaz<sup>1</sup> a déclaré ultérieurement, lors d'une conférence de presse, que l'on assistait à la mise en œuvre « d'un plan subversif dont l'orientation idéologique était parfaitement connue et qui visait à changer le mode de vie de la société argentine ». Interrogé sur la nature de cette idéologie, il a précisé qu'« il se référerait au castrisme, au communisme, au maoïsme, etc. », tout en admettant que la participation de groupes d'extrême-droite était possible, « étant donné que les extrêmes se touchaient ». Il a annoncé d'autre part que le militant communiste abattu la semaine dernière par un policier en état de légitime défense, était porteur d'un manuel traitant de la guérilla et de l'utilisation des explosifs. Il a ajouté enfin que le gouvernement ferait prochainement des révélations sur ce plan subversif, « épisode d'une lutte idéologique dont on pouvait constater les effets dans tout le monde occidental et chrétien ».

La fermeté du gouvernement a été bien accueillie par une population qui commençait à manifester des signes de désarroi, se refusait à croire que les auteurs de ces violences puissent être des Argentins, et cherchait sans succès à expliquer des désordres hors de proportion avec les erreurs dont le régime du général Onganía a pu se rendre coupable. Les observateurs politiques, pour leur part, ont enregistré avec satisfaction qu'en dépit de la situation, la visite de M. Rockefeller s'est déroulée de bout en bout selon le plan prévu même si l'envoyé du président Nixon a dû être entouré par un dispositif de sécurité particulièrement imposant.

(*Amérique 1964-1970, Argentine, 1969, n° 149*)

## 4

### NOTE

DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES  
(SOUS-DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

### *Vietnam*

N. n° 180/AS<sup>2</sup>.

*Paris, 2 juillet 1969.*

Pour autant que nous soyons complètement informés, la Conférence de Paris sur le Vietnam<sup>3</sup> est au point mort. En fait elle n'a pas vraiment commencé. Les raisons en sont de procédure et plus encore de fond.

Pour être sérieuses, les réunions, jusqu'à ce jour, quasi publiques avenue Kléber, devraient devenir secrètes. Certes des contacts privés épisodiques

<sup>1</sup> Le général Francisco Imaz, homme de confiance du général Onganía, est ministre de l'Intérieur depuis juin 1969.

<sup>2</sup> Cette note est rédigée par Henri Froment-Meurice, ministre plénipotentiaire, directeur d'Asie-Océanie depuis mars 1969.

<sup>3</sup> Ouverte le 13 mai 1968, la Conférence de Paris sur le Vietnam réunit au centre de conférences de l'avenue Kléber, les délégations des gouvernements américain, nord et sud-vietnamien, ainsi que celle du Front national de libération sud-vietnamien.

existent entre les délégations de Hanoï et de Washington, mais les sujets en sont limités, les résultats stériles. Les Américains cherchent des conversations secrètes à quatre. Leurs interlocuteurs s'y refusent aussi longtemps que Saïgon est représenté par la « clique Thieu<sup>1</sup>-Ky<sup>2</sup>-Huong<sup>3</sup> » et parlent pour la remplacer d'un « cabinet de paix » neutraliste et pacifiste. Cependant le Front offre de parler en tête-à-tête avec Washington qui, à son tour, s'y refuse pour ne pas saper l'autorité du régime sud-vietnamien. Si rien ne change à Saïgon, la seule issue ouverte reste un dialogue direct Hanoï-Washington élargi à tous les sujets. Le Nord-Vietnam y est prêt, les Russes y poussent. Nous l'avons indiqué aux États-Unis, tout en soulignant qu'à notre avis tant qu'à parler du Sud hors la présence de Saïgon, mieux vaudrait le faire avec les gens du Sud, c'est-à-dire avec le Front, qu'avec ceux du Nord. Aux dernières nouvelles, les Américains réfléchissent.

Pourtant des propositions existent : les dix points du Front<sup>4</sup> (8 mai), les huit points de Nixon<sup>5</sup> (14 mai). Elles laissent entrevoir des possibilités d'accord. Mais l'écart est grand sur deux points. D'abord le retrait des forces : Hanoï refuse de parler des siennes et exige le retrait inconditionnel des Américains. Ceux-ci voudraient pouvoir à tout le moins constater le départ des troupes du Nord.

Ensuite le problème politique, plus difficile encore. Le Front ne veut pas arrêter la lutte militaire pour jouer son va-tout sur des élections, fussent-elles libres et contrôlées. Il lui faut la garantie qu'il capitalisera sur le terrain politique les années de résistance et de guerre. Il propose de la trouver dans un gouvernement de coalition qu'il constituerait avec ces éléments modérés en lesquels il voit des compagnons de route acceptables. Pour l'instant Thieu s'en tient à des schémas classiques qui ne donnent pas au Front sa part de pouvoir avant les élections : aux urnes d'abord, on verra ensuite qui est le plus fort. Washington le pousse, plus ou moins durement nous le savons, vers des formules plus souples. Pour notre part, nous avons conseillé aux Américains de s'engager plus sérieusement dans la voie du règlement politique et d'introduire dans le jeu des éléments plus enclins au dialogue. Mais Washington paraît d'une part craindre que tout changement à Saïgon n'entraîne un coup d'État des militaires et jusqu'aboutistes de droite, d'autre part espérer que l'adversaire se lassera et finira par accepter de traiter avec l'équipe actuelle.

Pour l'instant, Nixon, désireux d'alléger la pression de l'opinion américaine qui pèse sur lui et d'accroître la sienne tant sur le Front que sur

<sup>1</sup> Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, président de la République depuis le 31 octobre 1967.

<sup>2</sup> Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien du 19 juin 1965 au 31 octobre 1967, puis vice-président de la République.

<sup>3</sup> Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis du 28 mai 1968 au 1<sup>er</sup> septembre 1969.

<sup>4</sup> Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 351.

<sup>5</sup> Dans ce plan, le président Nixon propose que dans un délai d'un an, les troupes américaines et nord-vietnamiennes évacuent le Sud-Vietnam, des élections s'y déroulant ensuite sous le contrôle d'un organisme international.

Saigon, pousse à la « vietnamisation » de la guerre et annonce, plus ou moins habilement, des retraits unilatéraux. M. Rogers<sup>1</sup> s'interroge publiquement sur le sens qu'il faut donner à un certain ralentissement des combats : s'agit-il d'une réponse et donc du début d'une nouvelle désescalade ?

Le processus de la paix n'en est pas moins engagé. Aussi devons-nous maintenant penser à l'avenir.

Notre position de fond est plutôt bonne. Le discours de Phnom Penh<sup>2</sup>, les actes qui ont suivi (développement des relations avec le Nord, établissement de rapports de fait avec le Front) nous ont valu des sympathies de ce côté. La solution que nous avons depuis longtemps esquissée : retrait des Américains, neutralité du Sud, retour aux accords de Genève<sup>3</sup>, est celle à laquelle on vient peu à peu. Washington, depuis qu'il a accepté la négociation, se montre moins méfiant envers nous. Le régime Thieu, qui avait pris l'initiative de la rupture<sup>4</sup>, se fait plus aimable<sup>5</sup>. Notre doctrine du « gel » de nos relations nous a permis de maintenir la balance égale : pas de reprise des relations diplomatiques avec Saigon, pas de reconnaissance du GRP<sup>6</sup>. Mais l'équilibre, il faut en être conscient, est fragile et nous devons connaître, notamment à Saigon, des moments difficiles.

Ce souci d'équilibre doit continuer à se manifester dans notre attitude à l'égard des quatre délégations à la Conférence. Nous jouons là un rôle utile d'informateur, d'analyste, d'intermédiaire, voire de conseiller, selon le moment. Mais en ce « début de la fin », le temps vient pour nous de définir plus nettement le rôle que nous voulons jouer dans le Vietnam qui va émerger.

Dans cette perspective, plusieurs questions se posent :

1) La première est de savoir si nous sommes ou non indifférents à la nature du futur régime politique qui s'installera à Saigon.

On peut en effet présumer que l'actuelle équipe disparaîtra tôt ou tard et que le Front viendra au pouvoir. Mais l'occupera-t-il seul ou le partagera-t-il ? Et cela nous importe-t-il si, comme on peut le penser, nous sommes sûrs d'avoir en tout état de cause de bonnes relations avec lui ? Sans doute peut-il nationaliser les biens français, mais ne l'avons-nous pas accepté en Algérie ? Pourquoi pas au Vietnam ?

La réponse se trouve peut-être dans une considération de caractère plus général, tenant aux principes de notre politique extérieure.

<sup>1</sup> William Rogers, secrétaire d'État américain depuis le 22 janvier 1969.

<sup>2</sup> Sur ce discours, prononcé le 1<sup>er</sup> septembre 1966 par le général de Gaulle, voir *D.D.F.* 1966-II, n<sup>os</sup> 232 et 256.

<sup>3</sup> Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

<sup>4</sup> Sur la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam, intervenue le 24 juin 1965 à l'initiative du gouvernement sud-vietnamien, voir *D.D.F.* 1965-I, n<sup>o</sup> 317.

<sup>5</sup> Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Paris à Saigon n<sup>os</sup> 524 à 525 du 14 novembre 1969.

<sup>6</sup> Sur la formation du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam, annoncé le 10 juin 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n<sup>o</sup> 411.

Nous sommes partisans d'un retour aux accords de Genève, donc d'un Sud-Vietnam neutre dans un ensemble indo-chinois aussi neutre que possible, échappant, comme tout le Sud-Est asiatique du reste, aux zones d'influence directe des États-Unis, de l'URSS ou de la Chine. Il serait donc logique que nous souhaitions voir au pouvoir à Saïgon un régime désireux et capable d'assurer au Sud-Vietnam cette neutralité. Le Front se prononce en ce sens. Cela peut nous suffire. Mais nous pouvons penser que s'il devait partager le pouvoir avec des éléments nationalistes, neutralistes non-communistes, et il y en a d'importants et d'influents, les chances d'une véritable neutralité seraient plus grandes, avec cette conséquence que plus le Sud sera neutre, plus le Nord sera obligé d'accepter pour lui une certaine forme de nationalisme au sein du système socialiste. À la limite nous pourrions avoir un Nord de type roumain, un Sud de type yougoslave, ce qui, après tout, ne serait pas si mal.

Si cette hypothèse est retenue, cela signifie que dans les semaines et mois à venir, nous serions amenés à considérer avec sympathie une activité accrue, à Saïgon ou à Paris, de ces éléments neutralistes et à souhaiter les voir jouer un rôle d'envergure soit dans une formule de transition à Saïgon, type « cabinet de paix » ou « délégation » chargée de négocier le règlement, soit plus tard dans un gouvernement de coalition avec le Front. Nous devons cependant éviter, et cela est important, de donner au Front l'impression que nous aidons à constituer une force contre lui. Tout au plus s'agit-il de constater et de faire constater qu'il en existe une à côté de lui et prête à travailler avec lui aux mêmes objectifs qu'il proclame siens : paix, indépendance, neutralité.

2) Nous pouvons jouer un tel rôle parce que nous conservons au Vietnam une influence morale, parce que les élites, communistes ou non, sont de formation française, parce que, malgré la guerre, les prisons, les maquis, de nombreux Vietnamiens considèrent la France comme leur seconde patrie. Mais, si présents que nous soyons par des raisons intellectuelles ou affectives, nous ne pouvons exercer ce rôle sans le payer. La seconde question est donc : sommes-nous prêts à faire l'effort financier nécessaire pour donner à notre influence les moyens concrets de se faire tout à la fois sentir et accepter ?

Ceci pose le problème de notre aide à la reconstruction tant du Nord que du Sud, de son volume, de sa durée.

M. Debré<sup>1</sup> en a posé vis-à-vis de Hanoï le principe. Reste à en déterminer le montant et les modalités.

Reste aussi à définir ce que nous voulons faire, maintenant et demain, pour le Sud, car l'un ne va pas sans l'autre, d'autant qu'au Sud nous avons des intérêts importants et vulnérables<sup>2</sup>.

3) Au-delà encore de ces questions s'en pose une dernière : voulons-nous malgré la distance, malgré les difficultés, malgré les différences, considérer

<sup>1</sup> Michel Debré, ministre des Affaires étrangères du 31 mai 1968 au 22 juin 1969.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 15 novembre 1969 : *De la présence française au Sud-Vietnam*.

l'ensemble indo-chinois, les deux Vietnam, le Laos et le Cambodge, comme nous considérons l'Afrique francophone ou l'Afrique du Nord ? Voulons-nous avoir avec lui une politique privilégiée de coopération ? Sommes-nous disposés à lui accorder des crédits, l'aide technique et culturelle, un appui diplomatique qui donnent à ces populations le sentiment qu'elles continuent d'être une partie de nos responsabilités ?

De la réponse dépendra non seulement, cela va de soi, l'avenir de notre présence en Indochine, mais aussi, il n'en faut pas douter, dans toute l'Asie.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

## 5

NOTE  
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES EUROPE  
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE)

*La conférence de sécurité européenne et le problème allemand*

N<sup>1</sup>.

Paris, 2 juillet 1969.

La déclaration sur l'Europe adoptée à la dernière session du comité politique du pacte de Varsovie, qui s'est tenue à Budapest le 19 mars 1969<sup>2</sup>, a relancé le projet de conférence sur la sécurité européenne. Sur le fond, ce texte ne comporte guère d'élément essentiel qui soit nouveau par rapport à la déclaration de Bucarest de juillet 1966<sup>3</sup> à laquelle il se réfère explicitement. Il s'agit toujours d'établir une coopération plus étroite entre les pays européens et d'étudier les moyens propres à faciliter la dissolution de l'OTAN et du pacte de Varsovie. On doit simplement noter qu'il n'est plus question d'aller au-delà de la liquidation des alliances alors que la résolution de Bucarest envisageait l'éventualité d'un progrès vers la réunification de l'Allemagne.

En revanche, l'appel de Budapest est rédigé de manière beaucoup plus sobre que les documents qui l'ont précédé. Il s'abstient en particulier de toute polémique vis-à-vis de la République fédérale et se borne à rappeler le prix qu'elle doit payer l'établissement de la sécurité en Europe<sup>4</sup>. Cette

<sup>1</sup> Cette note est rédigée par Gérard Montassier, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe centrale de la direction des Affaires politiques du Département, depuis juin 1967.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 251.

<sup>3</sup> Sur ce sujet, voir *D.D.F.* 1966-II, n° 177.

<sup>4</sup> *Note du texte* : « La partie directement consacrée à l'Allemagne dans l'appel de Budapest est la suivante : « La condition fondamentale de la sécurité de l'Europe est l'inviolabilité des frontières de l'Europe, y compris la frontière Oder-Neisse ainsi que les frontières entre la République fédérale d'Allemagne et la 'RDA', la reconnaissance de l'existence de la 'RDA' et de la République fédérale d'Allemagne, la renonciation par la République fédérale d'Allemagne à des revendications à la

modération n'a pas échappé à Bonn, où l'on a l'espoir que s'engage une négociation sérieuse. Inversement, les autorités de Pankow ont marqué quelque déception devant un texte qu'elles auraient souhaité plus rigoureux.

1. En République fédérale, les premières réactions à l'appel de Budapest ont été relativement favorables tout en restant vagues et prudentes. Il est vrai qu'on ne souhaitait pas indisposer l'Union soviétique alors que celle-ci était engagée dans des discussions avec Bonn.

Mais le gouvernement fédéral n'a pas tardé à laisser percer les inquiétudes que le projet de conférence sur la sécurité européenne a toujours suscité en Allemagne. Dès le 24 mars, M. Diehl<sup>1</sup> faisait savoir dans un communiqué assez abrupt que « la République fédérale n'était pas disposée à participer à une Conférence où il ne s'agirait que d'entériner des préalables ». Le gouvernement fédéral craignait en effet que les conditions imposées à l'Allemagne pour prix de la sécurité européenne ne fussent des conditions préalables à l'ouverture des négociations. Sur cette question toutefois, il semble que Bonn ait reçu des apaisements, lorsque M. Brandt<sup>2</sup> interrogea M. Tsarapkin<sup>3</sup> le 1<sup>er</sup> avril. L'ambassadeur soviétique aurait été formel : les conditions forment l'objet même de la conférence.

Depuis lors, les dirigeants de la grande coalition se sont efforcés, non sans quelque flottement, de prendre position sur les différents problèmes que leur poserait la convocation de cette conférence, que certains envisagent pour 1970. Dans un premier temps, ils se sont prononcés en faveur d'une négociation qui devrait se borner à étudier la question de Berlin et celle des rapports entre les deux Allemagne, sans qu'une solution soit préjugée dans un cas comme dans l'autre. Dans cette perspective, ainsi que l'indiquait un article inspiré par M. Brandt paru dans la *Frankfurter Allgemeine*<sup>4</sup> du 11 avril, une conférence serait l'occasion non pas d'envisager une dissolution de blocs militaires, mais au contraire d'en reconnaître l'existence pour discuter des moyens d'améliorer leur coexistence. Les problèmes de Berlin et des relations inter-allemandes seraient alors inévitablement posés et, si l'OTAN faisait un premier pas en direction du pacte de Varsovie, il exercerait par là même une pression sur la « RDA » en vue d'entamer un dialogue qu'elle a toujours refusé jusqu'à ce jour.

Donnant un commencement d'exécution à ce plan, le gouvernement fédéral a demandé à ses partenaires de l'OTAN, lors de la session ministé-

représentation unique de l'ensemble du peuple allemand et à la possession d'armes atomiques. Berlin-Ouest a un statut particulier et ne fait pas partie de l'Allemagne de l'Ouest.

<sup>1</sup> Günther Diehl, secrétaire d'État chargé du service de Presse et d'Information du gouvernement de la RFA de 1967 à 1969.

<sup>2</sup> Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1<sup>er</sup> décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

<sup>3</sup> Semyon Konstantinovitch Tsarapkin, ambassadeur de l'Union soviétique à Bonn depuis le 18 juin 1966.

<sup>4</sup> *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, quotidien conservateur et libéral publié à Francfort sur le Main depuis 1949.

rielle de Washington<sup>1</sup>, que l'appel de Budapest fasse l'objet de consultations actives et approfondies au sein de l'Alliance atlantique. Selon M. Brandt, l'unité de l'Alliance sur cette affaire était indispensable et le vice-chancelier a insisté pour qu'aucune démarche de l'un des alliés ne nuise aux autres. Il souhaitait ainsi se prémunir contre les initiatives isolées des partenaires de la République fédérale d'Allemagne qui pourraient fort bien considérer sous un angle différent les propositions de Budapest.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral a sensiblement modifié ce schéma pour tenir compte du problème que poserait la participation des deux Allemagne à la conférence. Cette question a été abordée lors de la dernière réunion du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe occidentale<sup>2</sup> et à cette occasion M. Brandt aurait laissé entendre que le gouvernement fédéral accepterait sans aucune condition de prendre part à une conférence à laquelle serait également invitée l'Allemagne de l'Est. *L'Auswärtiges Amt* estimant que cette prise de position assez inattendue appelait une mise au point, on se propose à Bonn d'adresser des instructions au représentant permanent de l'Allemagne fédérale au Conseil Atlantique. Celles-ci, qui nous ont été communiquées au sein du groupe de Bonn<sup>3</sup>, indiquent que le gouvernement fédéral « estime qu'une clarification préalable dans ses rapports avec Pankow améliorera le climat allemand, ouvrira la voie de la coopération et contribuera à résoudre les difficultés. Mais il ne pose pas de conditions préalables ». Ce texte, qui n'est pas exempt de contradiction, montre toutefois assez clairement que l'on entend lier la participation des deux Allemagne aux résultats qu'aurait obtenus un dialogue préliminaire entre Bonn et Pankow. Il ne s'agirait plus d'attendre de la Conférence qu'elle pose les problèmes de Berlin et des relations inter-allemandes, mais qu'elle parachève sur ce sujet l'œuvre entamée sur un plan bilatéral entre les deux Allemagne. Les préoccupations qui inspirent cette tactique sont évidentes. Bonn cherche à éviter de porter seul la responsabilité d'un échec éventuel du projet de conférence mais ne veut pas qu'en acceptant la participation de l'Allemagne de l'Est sa concession reste sans contrepartie. Il considère que l'on porte assez d'intérêt dans les pays socialistes à la convocation d'une conférence pour que les Alliés de Pankow exercent la pression nécessaire.

2. Les autorités de la « RDA » n'ont pas donné à l'appel de Budapest le même retentissement que les autres gouvernements socialistes. Ce n'est que le 28 mars que *Neues Deutschland*<sup>4</sup> a consacré son premier éditorial à la déclaration des pays du Pacte de Varsovie pour mettre l'accent sur la nécessité d'une reconnaissance de la « RDA ».

<sup>1</sup> Sur cette session ministérielle de l'OTAN tenue les 10 et 11 avril 1969, voir *D.D.F.* 1969-I, n° 402.

<sup>2</sup> Le Conseil des ministres de l'UEO s'est réuni, en l'absence de la France, les 5 et 6 juin 1969 à La Haye.

<sup>3</sup> Le groupe de Bonn est un bureau composé de représentants des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la RFA. Il permet en particulier à ces quatre puissances occidentales de coordonner leur action en ce qui concerne les relations avec la RDA.

<sup>4</sup> *Neues Deutschland*, journal quotidien fondé en 1946, organe central du parti communiste est-allemand.

Cette question est primordiale pour Pankow et vient naturellement en tête des exigences exprimées par les principaux dirigeants du régime. Pourtant leurs déclarations comportent quelques variantes. Le communiqué publié à l'issue de la visite de M. Jivkov<sup>1</sup> indique que « tous les États européens pourraient sans condition préalable participer à la conférence ». En revanche, M. Honecker<sup>2</sup> déclarait au plénum du comité central de la SED<sup>3</sup>, les 28 et 29 avril, qu'une reconnaissance *de jure* était une condition préalable à la négociation. Enfin le communiqué publié le 14 juin à l'issue de la visite de M. Marko<sup>4</sup> parle de « la préparation d'une telle conférence sans conditions préalables et conformément au principe de l'égalité en droit des États ».

Il semble en fait, comme le confirment des propos de M. Ulbricht<sup>5</sup>, que l'Allemagne de l'Est accepterait sans conditions les négociations préparatoires, mais exigera l'égalité de droit et non simplement de traitement lors de la conférence elle-même. Pankow attend peut-être que la phase préparatoire apportera assez de satisfactions à la « RDA » pour qu'elle puisse participer à la conférence sur un pied d'égalité, sans qu'une reconnaissance formelle et préalable soit nécessaire. Celle-ci serait à tout le moins consacrée *de facto*.

En ce qui concerne les autres thèmes de la conférence, ils sont naturellement repris à Pankow et parfois durcis et complétés par une référence à la nullité *ab initio* des accords de Munich<sup>6</sup>, mais sans commentaires particuliers.

En définitive, il y a une certaine convergence de Bonn et de Pankow pour accorder une importance croissante à la phase préparatoire de la conférence. Chacun poursuit en cette affaire des objectifs traditionnels : Bonn s'efforce d'ouvrir des conversations inter-allemandes et Pankow tente d'obtenir une amélioration de son statut international. Pour qu'une conférence puisse se réunir un jour, des concessions réciproques seront certainement nécessaires sur ces deux points ; leur ampleur dépendra sans doute des pressions qui seront exercées au sein des deux alliances sur les partenaires allemands.

*(Europe, Questions internationales européennes, 1966-1970)*

<sup>1</sup> Todor Jivkov, premier secrétaire du parti communiste bulgare depuis 1954, président du Conseil des ministres depuis novembre 1962.

<sup>2</sup> Erich Honecker, membre du *Politburo* du comité central du parti communiste est-allemand depuis 1958. Président du Conseil national de défense depuis 1960.

<sup>3</sup> *Sozialistische Einheitspartei Deutschlands* (SED), (« Parti socialiste unifié d'Allemagne »), constitué en avril 1946 par la fusion du parti social-démocrate (SPD) et du Parti communiste (KPD) de la zone d'occupation soviétique en Allemagne.

<sup>4</sup> Ján Marko, ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque de janvier à décembre 1969.

<sup>5</sup> Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la RDA depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié (SED).

<sup>6</sup> Les accords de Munich du 30 septembre 1938, signés entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie suite à la crise des Sudètes.

## 6

## COMPTE RENDU

*Entretien du secrétaire d'État avec M. Kovaliev  
et l'ambassadeur de l'URSS**(2 juillet – 15 h. 30)*C.R.<sup>1</sup>.

Après un échange de compliments, M. de Lipkowski déclare qu'il a été particulièrement sensible à l'accueil reçu à Moscou. Il a été particulièrement heureux de s'entretenir avec M. Gromyko et qu'au cours de son entretien avec le Ministre, les relations franco-soviétiques aient été situées dans un contexte de politique générale auquel le gouvernement français attache beaucoup d'importance.

*M. Kovaliev*<sup>2</sup> : Le traité commercial que vous avez signé<sup>3</sup> est un des événements importants intervenus au cours de ces dernières années dans les relations franco-soviétiques. Nous avons d'autre part été heureux que votre conversation avec M. Gromyko se soit placée dans un contexte européen très large et je dirai à mon retour à M. Gromyko l'impression favorable que vous avez conservée de votre entretien.

*M. de Lipkowski* : Cette conversation m'a surtout intéressé parce que M. Gromyko a compris que les deux gouvernements devaient être vigilants à l'échelon politique pour s'assurer que les échelons techniques suivent bien la ligne tracée. Il arrive en effet que les experts fassent des difficultés. Aux politiques alors de jouer leur rôle. M. Gromyko l'a bien compris car il nous a apporté son aide en vue de la conclusion de l'accord commercial.

J'ai noté l'intérêt porté par M. Gromyko à la conversation sur la sécurité européenne. Je vous rappelle que j'ai moi-même souligné l'intérêt de mon gouvernement pour cet appel<sup>4</sup>. Nous avons effectué certaines études et nous serons très prochainement en mesure de vous présenter certains commentaires. Comme convenu avec M. Gromyko, nous le ferons par l'entremise de M. Seydoux. Je suppose que cela correspond à ce que vous souhaitez.

*M. Kovaliev* : Je suis d'accord sur la première partie de votre exposé. J'y ajouterai que le développement des relations économiques, techniques, etc. est une condition de la consolidation des rapports politiques.

<sup>1</sup> *Annotation manuscrite* de Maurice Schumann, ministre des Affaires étrangères depuis le 22 juin 1969, à l'intention de son directeur de cabinet : « Compte rendu fort intéressant, mais il est bon de dire aux Soviétiques que les conversations "politiques" ne se divisent pas et que la généralisation des dialogues dont ils ne nous tiennent pas informés (Moyen-Orient, désarmement) ne facilite pas les choses. M.S. »

<sup>2</sup> Anatolii Gavrilovitch Kovaliev, chef de la 1<sup>re</sup> section européenne du MID, chargé notamment des relations avec la France.

<sup>3</sup> L'accord franco-soviétique de coopération économique à long terme a été conclu le 18 mai 1969 à Moscou pour la période du 12 janvier 1970 au 31 décembre 1974.

<sup>4</sup> Allusion à l'appel lancé le 17 mars 1969 par les représentants des pays socialistes réunis en conférence à Budapest. Voir à ce propos *D.D.F.* 1969-I (n° 251).

S'agissant de la conversation sur la sécurité, vous savez avec quel intérêt nous attendons de connaître les vues françaises. Nous voulons savoir quels pas peuvent, à votre avis, être accomplis pour avancer dans la voie de la conférence<sup>1</sup>. Nous sommes également curieux de connaître les questions qui vous paraissent pouvoir être inscrites à l'ordre du jour. De notre côté, vous savez que nous ne mettons en avant aucun préalable. J'ajouterai que la proposition de Budapest n'est pas seulement la nôtre, mais aussi celle de nos amis. Enfin, nous en sommes à un stade où nous réfléchissons à de nouveaux pas que nous pourrions faire accomplir dans la direction de la conférence.

*M. de Lipkowski* : Nous avons noté l'importance qu'avait pour vous l'appel de Budapest et aussi que vous ne mettiez pas de préalable à la conférence. Le problème mérite que l'on entame un échange de réflexions entre nous à ce sujet.

*M. Kovaliev* : J'ai bien compris quelle était votre position.

*M. de Lipkowski* : Notre conception des rapports franco-soviétiques est, vous le savez, celle qu'avait le général de Gaulle et qu'il a su mettre en œuvre. M. Maurice Schumann a d'ailleurs dit hier à M. Gvichiani que la politique du gouvernement français est de persévérer dans la voie ouverte par le général de Gaulle. Je peux vous réaffirmer avec force que c'est bien cette politique que nous poursuivons.

*M. Kovaliev* : Je peux vous dire que la conversation d'hier avec M. Maurice Schumann a provoqué chez nous une très vive satisfaction.

Il n'est pas nécessaire que, de notre côté, nous réaffirmions notre politique, mais je dois tout de même vous dire, avec M. Zorine, que notre politique à l'égard de la France est pour nous une donnée stable et non point un élément de la conjoncture. Nous voulons développer nos relations dans tous les domaines et que les contacts se multiplient à tous les niveaux. Telle est la politique proclamée dans nos accords, dans nos déclarations, dans le communiqué de la visite de M. Pompidou à Moscou. Notre esprit n'a pas changé.

*M. de Lipkowski* : Cette politique correspond aux sentiments et aux intérêts de nos deux peuples, et aussi à l'intérêt de la paix en Europe et dans le monde. L'URSS occupe une place essentielle dans notre vision politique.

*M. Zorine* : Il m'appartient de parler comme ambassadeur à Paris et comme observateur de la politique française. J'ai noté avec intérêt ce qui vient d'être dit à l'issue du Conseil des ministres sur la prochaine visite de M. Brandt<sup>2</sup>. Je comprends bien que cette visite se place dans le cadre de la politique française de consolidation de la paix. D'autre part, j'ignore naturellement les sujets précis qui seront abordés, mais je peux supposer que vous ne parlerez pas seulement d'affaires bilatérales mais aussi de questions

<sup>1</sup> Il s'agit précisément du projet de conférence européenne que les pays socialistes proposent de réunir à la suite de leur appel de Budapest.

<sup>2</sup> M. Willy Brandt, bourgmestre-gouverneur de Berlin de 1957 à 1966, secrétaire général du SPD depuis 1964, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA depuis 1966.

européennes et de la question de la conférence sur la sécurité. Voilà pourquoi nous serions intéressés par toutes les informations que vous pourriez nous donner sur ces conversations.

*M. de Lipkowski* : Au cours des échanges de vues franco-allemands, l'accent sera mis, vous le devinez, sur les problèmes du Marché commun. Ceux-ci, qui ont des aspects techniques complexes, touchent de très près les intérêts de l'économie française. Je pense surtout à la politique agricole et au règlement financier qui doit être révisé. Voilà un point qui sera sans doute au centre des entretiens. Je note en outre qu'il s'agira de la première prise de contact de M. Brandt avec le nouveau gouvernement français et notamment avec le nouveau ministre des Affaires étrangères.

Comme vous le savez, les Allemands s'intéressent beaucoup à l'élargissement du Marché commun, et de cela aussi on parlera sans doute, comme du projet de M. Brandt de tenir une conférence à Sept avec la Grande-Bretagne.<sup>1</sup>

*M. Zorine* : Je comprends qu'il est difficile de prévoir tous les sujets de discussion mais j'espère qu'il sera aussi question des problèmes de sécurité et de coopération en Europe qui sont, vous le savez, notre préoccupation constante.

*M. de Lipkowski* : Je voudrais vous poser deux questions. D'abord : quel est votre sentiment sur la visite du président Nixon en Roumanie<sup>2</sup> ? Ensuite, que pensez-vous des avances faites par M. Gomulka au sujet de la frontière Oder-Neisse dans son discours du 17 mai ?<sup>3</sup>

(Après un bref échange entre M. Zorine et M. Kovaliev, c'est M. Zorine qui se décide à répondre).

*M. Zorine* : Je ne suis pas en situation de m'intéresser directement à la Roumanie. J'ai appris la nouvelle du voyage de M. Nixon par les journaux alors que j'avais déjà quitté Moscou. À mon avis personnel, il y a une dramatisation de la question de la part de la presse qui a surestimé « l'essence de cette question ». Je demeure très calme même si certains aspects de ce problème peuvent nous inquiéter. La dramatisation à laquelle nous assistons est intentionnelle et provient de diverses directions.

*M. Kovaliev* : Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit M. Zorine. Sur votre deuxième question, je dirai que la déclaration polonaise reflète la position de tous les pays membres du Pacte de Varsovie, lesquels sont en faveur de l'intangibilité des frontières en Europe.

*M. de Lipkowski* : Certes, mais le discours de M. Gomulka reflète chez lui un souci accru de normalisation des rapports entre la Pologne et la RFA.

<sup>1</sup> La Grande-Bretagne a demandé son admission dans la Communauté économique européenne mais a échoué dans sa candidature à deux reprises.

<sup>2</sup> Le président des États-Unis va faire escale à Bucarest au début du mois d'août 1969 au retour de son voyage en Asie. Inattendu, cet arrêt mécontente les Soviétiques mais ne provoque pas de réactions marquées de la part de Moscou en ce qui concerne ses relations avec Washington.

<sup>3</sup> La frontière germano-polonaise sur la ligne Oder-Neisse, fixée à la conférence de Potsdam en 1945 n'a toujours pas fait l'objet en 1969 d'un accord entre les deux pays concernés. En fait, la Pologne est hostile à toute modification de son tracé.

*M. Kovaliev* : Je ne suis pas autorisé à parler pour la Pologne mais notre souhait est d'introduire de nouveaux éléments constructifs dans nos rapports avec la RFA. Cette politique devrait se développer à partir des faits établis en Europe depuis la seconde guerre mondiale. Cela dit, nous voulons améliorer nos rapports avec la RFA.

*M. de Lipkowski* : Nous avons effectivement noté ce désir de votre part.

Puis-je vous demander si le voyage de M. Nixon en Roumanie influera sur le projet de M. Brejnev de se rendre dans ce pays ?

*M. Kovaliev* : Il est impossible d'improviser là-dessus.

*M. Zorine* : En tout cas, la décision sera prise à Moscou.

*M. Kovaliev* : Je voudrais, en conclusion, soulever la question de nos consultations politiques qui a été, comme vous le savez, évoquée hier par M. Maurice Schumann. Du côté soviétique, on souhaite vivement, compte tenu du rôle de nos deux pays en Europe et dans le monde, développer la pratique de ces contacts avec le Quai d'Orsay et en élargir le domaine à des sujets qui, depuis quelque temps, n'ont pas fait l'objet d'échanges de vues. Je citerai par exemple le désarmement. D'une manière générale, les échanges en cours sont satisfaisants, nous voulons seulement les intensifier et les étendre.

*M. de Lipkowski* : Cela rejoint notre propre sentiment. Il est par exemple important que nous parlions sérieusement du Proche-Orient. Nous sommes également d'accord pour étendre nos conversations à de nouveaux sujets.

*(Entretiens et messages, 1969)*

## 7

M. BÉNARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA,  
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1030/AL.

*Addis-Abeba, 3 juillet 1969.*

*Visite d'adieu du général Maillotte, commandant supérieur des forces armées en TFAI.*

Le général Maillotte, commandant supérieur des forces armées du TFAI, dont la mission arrive à son terme, est venu à Addis pour prendre congé des autorités éthiopiennes, conformément à une tradition maintenant établie et d'ailleurs excellente.

Le général a été reçu par l'Empereur<sup>1</sup> qui lui a ménagé le meilleur accueil et a bien voulu lui exprimer sa satisfaction pour les relations très cordiales

<sup>1</sup> Le ras Taffari Makonnen est empereur d'Éthiopie de 1930 à 1936 et depuis 1941, sous le nom d'Hailé Sélassié I<sup>er</sup>.

qu'il avait établies et maintenues avec ses collègues éthiopiens exerçant un commandement dans les zones jouxtant les frontières du territoire.

Le ministre de la Défense<sup>1</sup> et le chef d'état major adjoint<sup>2</sup>, en l'absence du général Yassou Menguesha<sup>3</sup> actuellement en France, ont également reçu le général Maillotte.

Après les échanges habituels de propos courtois, le général Kebede Guebre a demandé assez abruptement au général Maillotte comment il envisageait l'avenir du territoire. Celui-ci répondit avec mon approbation que, la présence française à Djibouti étant conforme à la volonté librement exprimée de la majorité de la population, rien ne donnait à penser que cette situation dût se modifier dans un avenir prévisible. Pour le TFAI la réalité était l'appartenance à la République française, par ailleurs, la présence de la France était, dans une région où ne manquent pas les raisons de troubles et de complications, un facteur de stabilité à l'avantage de toutes les parties intéressées.

Notre interlocuteur a paru se satisfaire de ce rappel de notre position. Entretenant une analyse plus générale des données de la situation, il observa que celle-ci s'était profondément modifiée au cours des derniers mois. Les pays arabes soutenus par Moscou avançaient leurs pions ; l'emprise des Soviétiques sur la RAU, leurs activités au Yémen, l'aide qu'ils accordaient à la République Sud Yéménite, leur assistance militaire à la Somalie et au Soudan, laquelle dans ce dernier pays avait contribué à l'établissement d'un nouveau régime<sup>4</sup>, tout cela marquait les étapes d'une progression de plus en plus menaçante pour l'Éthiopie sans parler de la rébellion érythréenne<sup>5</sup> et des nouvelles dimensions politiques que ses dirigeants entreprenaient de lui donner. Dans ce contexte l'Éthiopie, comme la France, aspirait à être un facteur de stabilité. Le danger n'épargnerait personne. Le général a rappelé alors que le chemin de fer franco-éthiopien et le consulat général d'Éthiopie à Djibouti avaient été récemment l'objet d'attentats<sup>6</sup> dont le Front érythréen de Libération avait proclamé être responsable. Tout indiquait que les auteurs de ces actes terroristes étaient venus d'Aden. La France *nolens volens* ne pourrait espérer demeurer à l'écart des complications qui s'annonçaient.

<sup>1</sup> Le lieutenant général Kebede Guebre, né en 1915, chef d'état-major général des armées puis gouverneur général adjoint du Harrar en janvier 1965, est nommé ministre de la Défense du gouvernement éthiopien au début du mois de décembre 1966.

<sup>2</sup> Le général Assefa Ayenne est chef d'état-major adjoint des armées éthiopiennes.

<sup>3</sup> Le général Yassou Menguesha est chef d'état-major général des armées éthiopiennes.

<sup>4</sup> Un coup d'État a lieu au Soudan en mai 1969. Les Soviétiques accordent une aide militaire au nouveau régime. Voir *D.D.F.* 1968-II, n° 337 (note au sujet de l'accord de défense entre l'URSS et le Soudan).

<sup>5</sup> En conséquence de l'ordonnance impériale du 15 novembre 1962 qui met fin au statut fédéral de l'Éthiopie avec l'Érythrée, la rébellion érythréenne commence à s'organiser. Voir plus loin la dépêche n° 83 / AA du consul de France à Asmara datée du 23 septembre 1969.

<sup>6</sup> Le 17 mai 1969, des pétards sont posés sur la voie de chemin de fer en TFAI, l'un à 6 km, l'autre à 40 km de Djibouti ; en outre une voiture a sauté en gare de Djibouti et une automobile piégée a explosé devant le consulat général d'Éthiopie à Djibouti ; voir le télégramme d'Addis-Abeba n° 153 du 18 mai 1969, non publié.

Également menacées, également soucieuses de paix et stabilité, l'une et l'autre inclinées vers l'Occident quelle que soit la politique affirmée d'indépendance de la première et l'appartenance de la seconde au groupe des pays non alignés, la France et l'Éthiopie ne devraient-elles pas dans l'état actuel des choses resserrer leurs relations et coopérer face à ce qui les menace. Cette coopération a précisé le ministre pourrait du moins s'instaurer dans le domaine du renseignement et de la répression des déplacements non contrôlés et des trafics d'armes à la frontière. Il me demanda ce que j'en pensais.

Je répondis que c'était la première fois que de tels propos m'étaient tenus par un interlocuteur qualifié. À ce stade, je ne pouvais que les enregistrer tout en assurant que je ne manquerais pas de les porter à la connaissance de Votre Excellence<sup>1</sup>. Le général Maillotte qui sera dans quelques jours à Paris pourrait de son côté en informer le ministère de la Défense nationale.

(*Afrique du Nord, Afrique, Éthiopie 1966-1972,  
relations militaires avec la France*)

## 8

### NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES *L'uranium du Niger*

N. *Paris, 3 juillet 1969.*

1. Introduction d'intérêts étrangers dans la recherche et l'exploitation de l'uranium du Niger.

L'uranium du Niger suscite à l'étranger un intérêt soutenu comme le montrent les démarches effectuées au cours de ces derniers mois auprès du gouvernement nigérien par les gouvernements ou organismes publics ou privés néerlandais, tunisiens, belges, allemands et japonais<sup>2</sup>. Un tel intérêt n'est pas en lui même de nature à nous inquiéter, puisque nous avons admis

<sup>1</sup> Le 9 septembre 1969 par dépêche n° 26 / AL, non publiée, Paris répond à l'ambassadeur à Addis-Abeba qu'il n'y a pas d'objection au principe d'une telle coopération si les limites en sont fixées avec précision. Il y aura lieu d'exclure les actions concertées concernant le contrôle des frontières pour ne pas froisser la population Issa du TFAI et ne pas fâcher la Somalie. En revanche, les relations en matière d'échange de renseignement pourraient être fructueuses si elles sont menées avec discrétion. En décembre (dépêche de Paris n° 31/AL du 11 décembre 1969, non publiée), Paris précise que cette coopération peut être mise en œuvre par agrément tacite.

<sup>2</sup> La mission japonaise de la *Power Nuclear Corporation*, venue se renseigner au Niger au début du mois de juillet 1969 sur les possibilités pour l'industrie japonaise de participer à l'exploitation de l'uranium, semble avoir tiré des conclusions favorables de sa visite. Une nouvelle mission viendrait examiner les conditions d'une participation sur la base des propositions qui lui seraient présentées. Le CEA envisagerait de proposer une association au niveau de la recherche dans une zone où le succès serait probable, le nom d'Imouraren a été mentionné aux Japonais.

le principe de participations étrangères à la recherche et à l'exploitation de l'uranium nigérien et que le Niger nous tient régulièrement informés des sollicitations qui lui sont adressées, comme le veut la consultation réciproque confirmée par le protocole d'accord du 19 novembre 1968 instituant la commission franco-nigérienne de l'uranium qui se réunit 2 fois par an à Paris et à Niamey.<sup>1</sup>

Cette procédure est pour nous d'un intérêt certain, elle engage pratiquement le Niger à ne pas accorder de permis de recherches à des tiers sans nous consulter et nous met ainsi en mesure de n'admettre les intérêts étrangers au Niger que sous la forme d'une association minoritaire à des actions que nous menons nous-mêmes, à l'exclusion d'actions de recherches et d'exploitation indépendantes.

Les projets en cours d'examen sont les suivants :

#### A) Participation à l'exploitation.

Les négociations avec le consortium allemand *Urangesellschaft* et l'*Ente Nazionale Idrocarburi* ont abouti le 1<sup>er</sup> juillet 1967 à un accord qui donne 8,125 % du capital de la SOMAIR<sup>2</sup> à chacun de ses deux nouveaux associés grâce à la rétrocession de 6,5 points de la part du CEA, 6,5 points de la part des deux autres associés français et 3,25 points de la part du Niger.

#### B) Ventes d'uranium.

Le consortium allemand *Urangesellschaft* serait désireux d'acheter à la SOMAIR des concentrés d'uranium.

Ces transactions sont subordonnées à la définition d'un régime de contrôle d'utilisation pacifique de cet uranium en Allemagne et hors d'Allemagne et à la conclusion d'un accord approprié qui pourrait être signé par les gouvernements nigériens et allemands.

### 2. Problème de commercialisation.

Le marché de l'uranium naturel étant encore assez peu actif on peut redouter de la part des gouvernements africains des initiatives pour accélérer l'écoulement de la production provenant de leur propre territoire.

Or, il importe que nous conservions le contrôle des prix de vente, afin d'éviter la conclusion de contrats à des prix inférieurs au prix mondial. Il importe aussi que nous puissions nous assurer qu'un régime de contrôle d'utilisation pacifique satisfaisant est accepté par les gouvernements des

<sup>1</sup> La commission mixte franco-nigérienne de l'uranium, créée par l'accord signé à Niamey le 19 novembre 1968, s'est réunie, pour la première fois, du 1<sup>er</sup> au 4 février 1969 à Niamey. La seconde réunion se tient à Paris le 5 septembre.

<sup>2</sup> Somair : la société des mines de l'Air a été créée en 1968 à la suite de la découverte de plusieurs gisements d'uranium à proximité d'Arlit, dans le nord-ouest du Niger, à 200 km de la frontière algérienne. L'assemblée constitutive de la Somair s'est tenue le 2 février 1968 et a été suivie du premier conseil d'administration. Le président de cette société mixte franco-nigérienne d'exploitation des mines de l'Air est M. Jacques Lucius, M. Amadou Hassane, vice-président de l'Assemblée nationale du Niger, en assure la vice-présidence.

pays acheteurs, ce qui dans certains cas peut conduire à écarter des clients éventuels.

Le CEA<sup>1</sup> envisage la constitution d'un comptoir qui agirait comme mandataire des producteurs, répartissant au prorata de leur apport les produits des ventes qu'il réaliserait. Une autre solution, conforme aux objectifs que nous nous proposons et laissant une moindre latitude aux gouvernements des pays producteurs, tout en leur assurant les mêmes profits, serait d'autoriser le CEA à se porter acquéreur de toute leur production. Cette solution alternative n'a pas été évoquée auprès des gouvernements intéressés, qui ont par contre été mis par le CEA au courant de la première.

### 3. Équipement du gisement d'Arlit – travaux du CEA.

#### A) SOMAIR.

La société exploitante, la SOMAIR, a légèrement modifié son calendrier et son plan de financement des investissements.

La première tranche de l'usine dont la mise en essai est prévue pour 1971 aura une capacité de 1 500 tonnes par an d'uranium contenu dans des concentrés marchands au lieu de 1 000 tonnes. Le capital initial reste inchangé (2 700 millions de francs CFA). Le plan prévisionnel de financement total pour une usine de 1 500 tonnes par an, comporte, outre les financements extérieurs, un capital porté à 3 500 millions de francs CFA, – comme il était déjà fixé – mais 2 000 millions de francs CFA d'avances d'actionnaires au lieu de 1 500.

#### B) Travaux du CEA.

La prospection générale du CEA se poursuit à forte cadence dans les régions d'Arlit, Madaouela, Talak, et la plaine de l'Irhazer.

### 4. Commission franco-nigérienne de l'uranium.

La Commission franco-nigérienne de l'uranium qui doit se réunir en septembre prochain à Paris<sup>2</sup> évoquera vraisemblablement les points suivants :

#### A) Financement de la route Tahoua-Arlit (3 500 millions CFA).

Les Nigériens attendent des Allemands un accroissement de leur aide économique en échange de leur entrée dans la SOMAIR mais ils considèrent que leur participation au financement de la route Tahoua-Arlit ne fait pas partie de cette aide. Cette position revient pratiquement à exclure la participation allemande – qu'elle soit d'origine publique (gouvernement fédéral) ou privée (*Urangesellschaft*) et à remettre l'opération à la charge du CEA qui a déjà payé pour 500 millions de francs CFA les études et les forages pour alimenter le chantier en eau.

<sup>1</sup> CEA : Commissariat à l'énergie atomique, créé le 18 octobre 1945.

<sup>2</sup> Le 5 septembre 1969.

Les déclarations de M. Diiori lors de son passage à Paris en avril dernier<sup>1</sup> laissent supposer que les Nigériens sont prêts à assouplir leur position.

B) Port de Cotonou.

La SOMAIR risque de rencontrer des difficultés du fait du manque d'intérêt manifesté par le gouvernement dahoméen pour équiper le port de Cotonou en vue de la réception des matières et matériels qu'importera la SOMAIR.

C) Application des radioisotopes.

Un échange de lettres signé le 7 juillet 1967 entre M. Schumann, alors Ministre de la Recherche, et M. Diiori prévoit que la France apportera au Niger son aide dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique.

En mai dernier une mission à Niamey du CEA<sup>2</sup> a arrêté le programme suivant : études sur l'irrigation de sols à l'aide de sondes à neutrons, désinsectisation de graines (étude d'une installation pilote de désinsectisation équipée d'un irradiateur), formation d'un ingénieur nigérien aux techniques d'irradiation des denrées alimentaires et installation à Niamey d'un petit laboratoire de recherche biologique avec l'aide du CEA.

Ce programme adapté aux possibilités et aux besoins du Niger donne une première satisfaction à nos partenaires dans un domaine auquel ils attachent beaucoup d'importance, mais il convient de corriger certaines appréciations sur la contribution que l'énergie nucléaire peut apporter au développement de leur pays (ils souhaitent par exemple équiper Niamey d'une centrale nucléaire).

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969)*

<sup>1</sup> Le président Diiori Hamani a séjourné à Paris du 4 au 11 avril et s'est entretenu avec M. Couve de Murville de la coopération franco-nigérienne, du renouvellement de la convention de Yaoundé et du problème du Biafra.

<sup>2</sup> Une mission du Commissariat à l'énergie atomique, conduite par M. de Daruvar, adjoint au directeur des Relations extérieures du CEA, et comprenant deux experts, MM. Lévêque, chef du service de physico-chimie appliquée à Saclay, directeur du centre européen d'information pour l'irradiation des aliments, et Pellegrin du département de biologie, adjoint au chef du service de radio-agronomie de Cadarache, a séjourné au Niger du 28 avril au 7 mai. Le but de ce séjour était de dresser un catalogue des applications possibles des techniques nucléaires dans les domaines agricole et économique. Pour plus de détails sur cette mission, se reporter à la dépêche de Niamey n° 165/DAM du 9 mai 1969, non publiée.

## 9

NOTE  
DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE  
*Relations franco-chiliennes*

N. *Paris, 3 juillet 1969.*

La France représente toujours pour le Chili le pôle intellectuel du monde et également une des puissances dont il espère plus ou moins ouvertement un concours matériel. La visite qu'a effectuée le Président de la République dans ce pays, du 29 septembre au 2 octobre 1964<sup>1</sup>, et le séjour à Paris, du 7 au 10 juillet 1965<sup>2</sup>, du Président Frei ont confirmé la solidité des liens qui unissent Santiago à Paris. La réunion à Paris, du 5 au 9 octobre 1967<sup>3</sup>, de la 1<sup>re</sup> Commission mixte franco-chilienne a permis de faire le point de l'ensemble des relations entre les deux pays.

I – *Sur le plan politique* aucun problème ne se pose. Il convient toutefois de signaler qu'à la suite de l'émotion suscitée par les expériences nucléaires françaises dans le Pacifique<sup>4</sup>, nous avons été amenés à faire savoir aux autorités chiliennes que toutes mesures de sécurité avaient été prises pour écarter tout danger. Ces assurances sur l'innocuité des expériences ne paraissent pas avoir apaisé toutes les craintes pour les expériences futures.

II – *Sur le plan culturel* les relations sont anciennes. Elles se développent dans le cadre de l'accord culturel du 14 novembre 1955 et de l'accord de coopération technique et scientifique du 14 septembre 1962.

La France ne cesse de faire d'importants investissements pour développer son action culturelle traditionnelle.

Dans le domaine de l'enseignement, elle s'exerce par l'intermédiaire d'établissements français : Institut de Santiago (1 400 élèves), Centre Culturel de Valparaiso (600 élèves), quatre lycées : Santiago (1 200 élèves), Collège Charles de Gaulle de Conception (600 élèves), Collège Claude Gay d'Osorno (600 élèves), Collège de Curico (150 élèves), école primaire de Traiguen (180 élèves). Dans ces établissements, l'enseignement primaire est donné en français et selon les programmes français. Notre mission universitaire comporte 73 professeurs (contre 40 en 1964). Trente établissements secondaires religieux scolarisent d'autre part 15 000 élèves.

<sup>1</sup> Concernant le voyage du général de Gaulle en Amérique latine du 21 septembre au 16 octobre 1964, se reporter à *D.D.F.* 1964-II, rubrique de la table méthodique : « L'Amérique centrale et du Sud ».

<sup>2</sup> Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 26.

<sup>3</sup> Se référer à *D.D.F.* 1967-II, n° 160.

<sup>4</sup> Le 5 juin 1967, a lieu la première expérience nucléaire française de la campagne 1967 dans le Pacifique, suivie le 27 juin et le 2 juillet par d'autres explosions nucléaires. Sur les réactions du Chili, voir les dépêches de Santiago n°s 942/QA et 1119/QA, respectivement des 7 juin et 7 juillet 1967, non publiées. Concernant la coopération franco-chilienne en matière de surveillance des retombées radioactives, se reporter à la note du service des Affaires scientifiques au Département du 20 novembre 1969, rédigée en vue de la réunion de la Commission mixte franco-chilienne qui se tient du 25 au 29 novembre à Santiago.

La situation de notre langue était jusqu'en 1966 très satisfaisante, mais la réforme générale mise en œuvre au mois de mars 1967 par les autorités chiliennes risque d'avoir une incidence sur son enseignement dans les lycées et collèges de ce pays. Lors de la réunion de la Commission mixte, la délégation française a demandé que le français continue à jouir du statut privilégié qui est le sien et la délégation chilienne a donné toutes assurances à ce sujet.

Un contingent très important de bourses (57 universitaires et 116 de coopération technique) a été mis à la disposition des autorités chiliennes.

Notre activité dans le domaine de la coopération technique a connu un nouvel essor depuis la visite au Chili du général de Gaulle en automne 1964 et l'arrivée au pouvoir du président Frei en novembre de la même année. Cette action a revêtu essentiellement l'aspect de l'envoi d'experts dans les domaines de la planification de l'administration publique, de la formation professionnelle, de l'agriculture et de l'enseignement scientifique supérieur. L'opération la plus importante concerne l'organisation de l'École d'ingénieurs de la Faculté des Sciences de Santiago. Ce projet, destiné à permettre de doubler en cinq ans le nombre des ingénieurs chiliens prévoit l'envoi de six experts pour une durée de cinq ans, la formation en France de cinq stagiaires, et l'installation d'une nouvelle bibliothèque scientifique et d'un laboratoire presque entièrement équipé en matériel français. Enfin, le 22 mai 1967, a été signé un traité franco-chilien créant un centre de formation professionnelle en électricité et mécanique.

Les échanges culturels se développent de façon satisfaisante : envoi de missions (notamment de médecine), diffusion de livres, films, disques, programmes de télévision.

Des échanges artistiques (troupes de théâtre, expositions d'art, musique) ont également lieu.

III – *Dans le domaine économique les relations commerciales franco-chiliennes remontent à une date déjà lointaine, puisqu'un Traité d'amitié, de commerce et de navigation fut conclu dès 1846 entre les deux pays. Depuis quelques années, le gouvernement français s'est activement intéressé au développement du commerce franco-chilien. Un premier protocole financier, destiné à faciliter les achats du Chili en France, fut conclu le 8 février 1966 pour une durée de deux ans. Un second protocole, conclu le 5 novembre 1968, s'applique à l'année 1969 et pourra être prorogé si les deux gouvernements en conviennent ainsi.*

Le premier protocole prévoyait l'octroi par la France d'un crédit global de 250 millions de francs, dont un prêt gouvernemental de 53 millions. Ce crédit a permis, entre autres, l'exportation au Chili, au titre des équipements moyens (Section II), de matériel médical (25 millions), de matériel d'équipement universitaire (12 millions), d'équipements de télévision (22 millions), d'équipements pour les mines de cuivre (15 millions), de matériel pour le stockage du gaz, d'appareils pour l'aide à la navigation.

Au titre des grands projets (Section III), le protocole a servi à réaliser la participation majoritaire française à la construction de l'aciérie de

Huachipato (55 millions). L'industrie française a concouru au renforcement du réseau téléphonique chilien (40 millions).

Le protocole du 5 novembre 1968 prévoit l'octroi par la France de 160 millions de crédit, dont 38 millions de prêt gouvernemental, répartis, comme précédemment, en trois sections : biens d'équipement courants (30 millions), gros équipement (40 millions) et grands projets (90 millions).

Ce protocole doit, en particulier, assurer le financement d'une usine de cellulose à Conception et, en partie, celui d'une chaîne de montage Renault-Peugeot (dont d'autres éléments seront installés dans d'autres pays du Groupe andin), un tiers de cette opération devant être financé à court terme et hors protocole.

Il convient, de toute façon, de noter que, pas plus que celui de 1966, le protocole de 1968 ne couvre la totalité des exportations françaises vers le Chili. Il ne s'applique qu'à certaines opérations auxquelles les deux gouvernements attachent un intérêt particulier et ne nous dispense pas de faire effort pour augmenter nos échanges commerciaux selon les voies ordinaires. Le commerce franco-chilien est sensiblement déséquilibré, surtout depuis 1965, à la suite de la participation du Trésor français à la consolidation des dettes chiliennes. Il a, depuis lors, évolué de la manière suivante (en millions de francs) :

	1965	1966	1967	1968
Importations en provenance du Chili	118	198	273	217
Exportations vers le Chili	82	90	81	132
Solde	- 36	- 108	- 192	- 85

*Nous achetons* au Chili du cuivre (80 %) des laines, du fer et du nitrate. *Nous vendons* des produits agricoles et alimentaires (lait, beurre, céréales), des produits manufacturés (automobiles, biens d'équipement), des produits sidérurgiques et cliniques.

Nos représentants au Chili devraient examiner avec un soin particulier les possibilités offertes aux produits français de consommation courante, dont les ventes sont, jusqu'à présent, négligeables.

Plusieurs entreprises françaises sont installées depuis longtemps au Chili : le groupe Pennaroya, la Société française des sucreries du Chili, la Société des forges et aciéries du Chili, la Banque française et italienne pour l'Amérique Latine. Plus récemment, d'autres entreprises ont créé des filiales : Société des compteurs, Société de transports routiers, Compagnie nord-africaine des hyperphosphates Reno, Kuhlman, Someca, Renault-Peugeot. D'autres encore étudient la possibilité de monter des unités de production au Chili, comme le groupe Venot-Pic, qui s'intéresse à une usine d'ammoniac à Magallanes, ou Renault-Peugeot, dont le projet sera réalisé au titre du protocole financier de 1968.

Certaines affaires dont il avait été question entre les deux gouvernements n'ont, jusqu'à présent, pas eu de suite. C'est le cas de la participation de la

France à la construction d'un aérodrome international à l'île de Pâques. C'est le cas de l'achat d'un méthancier français par le Chili.

Des négociations avaient été engagées et poussées assez loin pour la fourniture d'un réacteur de recherche au Chili.<sup>1</sup> L'affaire a cependant été enlevée par l'industrie anglaise, à la suite de la visite de la Reine d'Angleterre à Santiago, en novembre 1968.

Le 7 avril 1967, a été signé à Paris un accord entre la Commission chilienne de l'Énergie nucléaire et le Commissariat à l'Énergie atomique, en vue d'élargir et d'approfondir la collaboration de ces deux organismes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Son exécution se poursuivra pendant trois ou quatre ans et prendra surtout la forme d'envoi d'experts français et d'accueil de stagiaires chiliens.

La France est représentée au Chili depuis le 26 avril 1969, par M. de Saint Légiér de la Sausaye, ambassadeur.

Depuis le 4 mars 1965, M. Enrique Bernstein Carabantès est ambassadeur du Chili à Paris.

(*Amérique 1964-1970, Chili, relations politiques avec la France, 1969, n° 59*)

## 10

M. FRANCFORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,  
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1035/EU.

*Belgrade, 4 juillet 1969.*

### *De la conférence des non-alignés*

À quelques jours de la réunion de Belgrade<sup>2</sup>, la presse consacre d'abondants commentaires à la politique de non-alignement et tente de définir les perspectives des prochaines consultations.

Pour sa part, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères<sup>3</sup> a fourni lors de la séance commune du Conseil des nationalités et du Conseil pour les Affaires sociales et politiques un certain nombre d'informations sur les préparatifs de la conférence et les objectifs poursuivis. La plupart des éléments exposés par M. Tepavac, reprennent les indications déjà mentionnées par son secrétaire d'État-adjoint<sup>4</sup> (ma dépêche n° 956/EU du 20 juin)<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Voir la note émanant du service des Affaires atomiques au Département, destinée au Ministre, datée du 10 octobre 1968, intitulée : « projet de réacteur chilien ».

<sup>2</sup> La réunion consultative des représentants spéciaux des pays non-alignés se tient à Belgrade du 8 au 12 juillet 1969.

<sup>3</sup> Mirko Tepavac est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 25 avril 1969.

<sup>4</sup> Radivoj Uvalic, ancien ambassadeur de Yougoslavie en France d'octobre 1957 à septembre 1959, est sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires asiatiques et africaines.

<sup>5</sup> La dépêche de Belgrade n° 956/EU du 20 juin 1969, intitulée : « de la prochaine réunion consultative des non-alignés » rappelle les principaux objectifs de cette conférence : la relance de la

Il s'agit essentiellement, a-t-il souligné, de renforcer le rôle et l'influence du non-alignement dans le règlement des problèmes internationaux et plus précisément à Belgrade de déterminer les formes possibles d'action des pays non-alignés ainsi que de toutes les autres forces qui pourraient se joindre à eux. Ces préoccupations se traduisent dans l'ordre du jour de la conférence qui comporte les deux points suivants :

1. Le rôle de la politique de non-engagement dans le monde contemporain, plus particulièrement en ce qui concerne la paix, l'indépendance et le développement.

2. L'examen de la possibilité d'intensifier les consultations, la collaboration et l'activité conjointe des pays non-engagés dans les divers domaines.

D'après les données recueillies à ce jour, 49 pays ont donné une réponse positive à l'invitation qui leur était adressée<sup>1</sup> :

– *Afrique, Proche-Orient* :

RAU, Éthiopie, Soudan, Kenya, Maroc, Guinée, Tunisie, Tanzanie, Somalie, Koweït, Congo (K)<sup>2</sup>, Ghana, Tchad, Jordanie, Sierra Léone, Liban, Sénégal, Mauritanie, Mali, Ouganda, Syrie, Irak, Yémen, Congo (B)<sup>3</sup>, Zambie, Nigeria, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Malawi, Libye.

– *Asie* :

Inde, Indonésie, Cambodge, Népal, Afghanistan, Ceylan, Laos, Birmanie.

– *Amérique Latine* (tous en qualité d'observateurs) :

Chili, Bolivie, Venezuela, Brésil, Uruguay, Trinidad-Tobago, Jamaïque, Argentine.

– *Europe* :

Chypre, Yougoslavie.

Il conviendra sans doute d'y ajouter l'Algérie, dont la participation serait acquise (mon télégramme n° 528<sup>4</sup> et la communication de notre ambassadeur à Alger du 1<sup>er</sup> juillet).

Cuba, le Mexique, la Finlande et le Dahomey ne seront pas présents à la réunion pour des raisons particulières, a précisé le secrétaire d'État, et non pas parce qu'ils sont opposés à la politique de non-alignement.

Le Togo, le Libéria et l'Arabie Saoudite n'ont pas encore fait connaître leur réponse.

La presse, comme les porte-parole officiels, souligne que les participants auront toute latitude pour exposer leurs opinions, appréciations et propositions, et la possibilité de « participer sur un pied d'égalité à la formulation

politique de non-alignement entreprise depuis 1968, l'opposition à la division du monde en sphères d'intérêts des grandes puissances, la pleine égalité pour tous les pays dans la vie internationale, la coopération.

<sup>1</sup> Cinquante-sept pays sont invités sur lesquels cinquante-et-un participeront.

<sup>2</sup> Congo (K) ou Congo-Kinshasa.

<sup>3</sup> Congo (B) ou Congo-Brazzaville.

<sup>4</sup> Le télégramme de Belgrade n°s 528 à 530 du 17 juin, non publié, rapporte que Tayeb Boulharouf, ambassadeur d'Algérie à Belgrade, a formulé des réserves sur la convocation d'une conférence au sommet, ainsi que sur l'éventualité de discussions relatives à la Tchécoslovaquie, au Biafra et Israël.

et l'application du programme qui serait adopté ». M. Tepavac n'a pas caché en effet que les consultations ouvertes en vue de la réunion avaient révélé des divergences de vues sur plusieurs problèmes. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction qu'un des fonctionnaires du secrétariat d'État a fait à ce propos une comparaison avec la récente conférence de Moscou<sup>1</sup> où, a-t-il dit, des pressions étaient exercées par un pays en vue de l'adoption d'un texte déjà élaboré ; à Belgrade les débats sont envisagés de manière toute différente.

Les journaux insistent également sur l'évolution qui s'est produite ces dernières années dans les rapports internationaux et le fait que les grandes puissances commencent à emprunter la voie des négociations pour résoudre les problèmes internationaux. Il n'est pas sûr toutefois que ce changement s'accroisse, estiment-ils, si les Nations non-engagées et les petits pays ne font pas montre d'une activité plus énergique, bien que l'on se défende de chercher une confrontation avec la politique des grands États.

Depuis la fin de la réunion des partis communistes de Moscou, on peut noter un certain inflexionnement des commentaires qui mettent l'accent, bien plus qu'auparavant, sur la nécessité qui s'impose aux non-alignés de défendre vis-à-vis des blocs les principes d'indépendance nationale et de non-ingérence.

Enfin, si le projet d'une conférence au sommet, même avec une certaine prudence dans les termes, est envisagé par les éditorialistes, la presse considère qu'il s'agira davantage à Belgrade de fixer de nouvelles lignes d'action, quitte à ce que les propositions faites soient examinées à nouveau, à l'occasion de consultations restreintes ou générales.

*(Europe, Yougoslavie, 1961-1970, politique extérieure, 1969, n° 236)*

## 11

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
A. M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À  
MOSCOU

T.C. n° 308<sup>2</sup>.

*Paris, 4 juillet 1969, 21 h.12.*

### *Communication au gouvernement soviétique*

Le gouvernement français a pris note avec intérêt de l'appel aux gouvernements européens signé le 17 mars par les pays membres du pacte de Varsovie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La conférence mondiale des partis communistes s'est tenue à Moscou du 5 au 17 juin 1969.

<sup>2</sup> Ce télégramme porte la signature de M. Hervé Alphand, Secrétaire général du Département depuis le 7 octobre 1965.

<sup>3</sup> Le 17 mars 1969, les représentants des pays membres du pacte de Varsovie, réunis à Budapest, publient une déclaration à l'issue de cette conférence. Ils lancent un appel en faveur de mesures

C'est avec satisfaction que le gouvernement français note que les signataires de cet appel se prononcent contre la division du monde en blocs hostiles, pour la solution des conflits par la voie de la négociation, pour l'exclusion de l'usage de la force et de la menace, et qu'ils se déclarent attachés aux principes d'égalité, d'indépendance et de souveraineté des États. Tous les européens attachés à ces principes se félicitent de les voir proclamés par le gouvernement soviétique et les gouvernements des pays membres du pacte de Varsovie.

Les vues du gouvernement français sur les problèmes évoqués dans l'appel de Budapest sont bien connues du gouvernement soviétique. La France s'est prononcée clairement pour une politique de détente européenne qui permettrait, à travers un développement des contacts entre les nations des différentes régions de l'Europe, d'établir une atmosphère de confiance et de coopération et de créer ainsi les conditions qui permettraient l'examen et le règlement des problèmes politiques qui divisent notre continent.

Le gouvernement français demeure attaché à cette politique. De son avis, la plus importante contribution que chaque pays européen puisse faire à l'instauration progressive d'une sécurité européenne véritable consiste à favoriser l'établissement de ce climat de confiance en s'abstenant de l'usage et de la menace de la force et en pratiquant le respect de la souveraineté, de l'égalité et de l'indépendance des États, ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Une responsabilité particulière incombe à cet égard aux plus grandes puissances du continent européen.

Comme le gouvernement français a eu l'occasion de l'exprimer, notamment dans des conversations avec le gouvernement soviétique, il estime qu'une conférence sur la sécurité européenne<sup>1</sup>, à condition, qu'elle intervienne dans un climat européen véritablement amélioré, pourrait constituer un moyen utile de confronter les opinions des gouvernements de pays du continent en vue d'entreprendre le règlement des problèmes politiques qui se posent à eux et de définir les règles de conduite qui permettraient à tous les pays européens, petits ou grands, quelle que soit la région de l'Europe où ils sont situés et quel que soit leur régime politique et social, de vivre à l'abri de toute menace à leur existence et de tout empiétement sur leur souveraineté.

Une telle réunion pose cependant bien des problèmes au sujet desquels le gouvernement français est disposé à échanger ses vues avec le gouvernement soviétique. Ces problèmes ont déjà été abordés dans le passé au cours de discussions franco-soviétiques. Les représentants de la France ont à cette occasion posé un certain nombre de questions concernant la façon dont le gouvernement soviétique envisagerait les objectifs exacts, la composition, les méthodes de travail, la préparation d'une telle conférence. Le

contribuant au désarmement, à la détente, à la coopération et à la paix en Europe ; ils demandent la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne. (Voir le télégramme de la représentation française auprès de l'Alliance atlantique n° 442 du 25 mars 1969 non publié).

<sup>1</sup> À la suite de l'appel de Budapest, les gouvernements des pays de l'Est multiplient les démarches auprès des pays occidentaux, en vue de promouvoir un projet de conférence sur la sécurité européenne.

gouvernement français serait intéressé par toutes précisions qui pourraient lui être apportées sur ces questions du côté soviétique. Une méthode utile de discussion franco-soviétique pourrait en outre consister à examiner les diverses questions qui pourraient être soumises le moment venu à une conférence telle que celle qui est proposée par l'URSS et les autres pays membres du pacte de Varsovie, afin de déterminer si certaines d'entre elles pourraient se prêter à un examen fructueux dans le cadre d'une conférence. Pourraient ainsi être passées en revue, outre les questions politiques intéressant les pays européens, les questions ayant trait au développement entre eux des échanges et de la coopération économique, à la coopération en matière scientifique et technique, les problèmes d'aide au développement, les questions relatives à la protection des droits de l'homme, à la libre circulation des personnes, des idées et des informations, au progrès des échanges culturels.

C'est, en effet, dans la mesure où les discussions entre États auront fait apparaître que certains problèmes se sont rapprochés de leur solution qu'il pourra être décidé de tenir une conférence, dont il conviendrait alors de discuter les modalités.

*(Pactes, Pacte Atlantique, organisation de l'Otan, tâches, sécurité européenne PAN 3-2 sd)*

## 12

### NOTE

POUR LE MINISTRE

*Position internationale du Niger*

N. n° 286/DAM.

*Paris, 4 juillet 1969.*

Le Niger a pris, au cours des dernières années, une place assez exceptionnelle dans la coopération interafricaine. Il l'a fait par nécessité, afin de s'affirmer entre des voisins plus puissants, l'Algérie au nord, le Nigeria au sud, enclins à écouter les Soviétiques et peut-être, un jour, disposés à favoriser les menées de groupes révolutionnaires. Il y est parvenu grâce aux qualités d'homme d'État et à la ténacité du président Diori<sup>1</sup>, qui a consacré l'essentiel de ses efforts à améliorer la position internationale de son pays.

Deux préoccupations majeures inspirent le chef de l'État nigérien. Les crises que le Niger a traversées depuis l'indépendance lors de la rébellion d'une partie de l'armée conduite par le capitaine Diallo en 1963<sup>2</sup> et de la

<sup>1</sup> El Hadj Diori Hamani, ancien instituteur puis directeur d'école, a été député (novembre 1946-avril 1959) puis vice-président de l'Assemblée nationale française (juin 1957-décembre 1958), président du gouvernement provisoire puis du Conseil des ministres le 18 décembre 1958, président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960 et président en exercice de l'OCAM.

<sup>2</sup> Le 3 décembre 1963, des incidents sont signalés à la 1<sup>re</sup> CCAS (compagnie de commandement d'appui et de service) commandée par le capitaine Diallo Amadou Hassane, en garnison à Niamey.

lutte contre le parti d'opposition *sawaba* de M. Djibo Bakary<sup>1</sup> n'y sont pas étrangères. M. Diori Hamani a voulu d'une part bénéficier de l'appui politique des États et des organisations africaines de tendance modérée, d'autre part fonder la défense du pays et sa sécurité personnelle sur le soutien de la France.

Sur le plan interafricain, le président du Niger a tiré profit, dès l'indépendance, du facteur de stabilité constitué par la création de l'Entente<sup>2</sup> entre la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Dahomey et le Niger, auxquels s'est joint par la suite le Togo. Le prestige, l'autorité et les conseils de M. Houphouët-Boigny l'ont aidé à renforcer son pouvoir. L'organisation de l'Entente a permis d'atténuer les conflits inévitables entre le Niger, État de l'intérieur, et le Dahomey, qui assure largement le transit de son commerce extérieur. M. Diori Hamani est resté profondément attaché à ce groupement, sans paraître gêné par la prépondérance qu'y exerce le président Houphouët-Boigny. L'Entente est pour lui un instrument privilégié dans le cas de difficultés sérieuses.

Le président Diori a, d'autre part, acquis une place prépondérante au sein de l'Organisation commune des pays africains et malgaches (OCAM)<sup>3</sup>. Président de ce groupement en 1967, il a été réélu à deux reprises, la dernière fois à la conférence de Kinshasa en janvier 1969<sup>4</sup>. Dans cette fonction, M. Diori a été le porte-parole des États africains et malgaches dans les négociations engagées pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé<sup>5</sup>. Il a également joué un rôle de premier plan dans

Cette mutinerie a pour origine une décision du gouvernement nigérien relevant de son commandement le capitaine Diallo, accusé d'avoir tenu publiquement des propos désobligeants vis-à-vis des membres du gouvernement. Cet officier, mis en demeure de passer le commandement de sa compagnie le 2 décembre dans la soirée, refuse d'exécuter cet ordre. Le 3 au matin, il met son unité sur pied de guerre avec armes et munitions et se retranche dans son cantonnement solidement défendu. A la suite de négociations, la crise, qui a mis en péril le gouvernement du Niger, est dénouée le 6 décembre. Sur ces événements, se reporter à la dépêche de Niamey, n° 250/DAM du 12 décembre 1963.

<sup>1</sup> Djibo Bakary, ancien responsable syndical CGT, ancien chef du gouvernement du Niger et *leader* du *Sawaba*, parti nigérien de l'opposition en exil, bien qu'éliminé officiellement de la vie politique, conserve sur les militants syndicalistes et la jeunesse une influence qui ne fait que se développer. Il bénéficie du soutien des pays de l'Est et de ceux du groupe de Casablanca. Le 2 octobre 1964, des commandos *Sawaba*, infiltrés à partir du Ghana, à travers le Bénin et le Nigeria, ont pour objectif de prendre le contrôle des villes stratégiques frontalières et de renverser le gouvernement. Tout le mois d'octobre est émaillé d'accrochages entre les commandos rebelles d'une part, et les populations, les miliciens et l'armée d'autre part.

<sup>2</sup> Le Conseil de l'Entente est une organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest à finalité principalement économique. L'Entente est créée en 1959. Son siège est à Abidjan. Un fonds d'entraide et de garantie des emprunts permet de soutenir les membres les plus défavorisés.

<sup>3</sup> L'OCAM a été créée en février 1965 lors de la conférence de Nouakchott. Le projet de Charte a été ratifié en janvier 1966 à Tananarive.

<sup>4</sup> 27-29 janvier 1969.

<sup>5</sup> La première Convention de Yaoundé, conclue le 20 juillet 1963, associant dix-huit États africains et malgache (EAMA) à la Communauté économique européenne, vient à expiration le 31 mai 1969. La convention portant renouvellement (Yaoundé II), accompagnée de certaines modifications, est paraphée le 28 juin 1969 à Luxembourg ; la cérémonie solennelle de signature se déroule le 29 juillet dans la capitale du Cameroun, afin de marquer la continuité de l'association des Dix-Huit à la CEE.

la création d'une communauté francophone ; la première conférence de la francophonie s'est tenue à Niamey en novembre 1968<sup>1</sup>.

Dans les relations avec les autres pays du continent africain, M. Diiori a cherché à favoriser les entreprises de nature à maintenir la stabilité. Ses soucis concernent le Tchad, État faible, placé comme le Niger à la limite de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire. Le chef d'État du Niger s'est employé à améliorer les relations de Fort-Lamy avec Tripoli et Khartoum. La possibilité d'ingérences soudanaises reste pour lui un grave motif de préoccupation.

Vis-à-vis de l'Algérie, la méfiance domine. Déçu de constater que le gouvernement d'Alger ne reprenait pas la politique de coopération pour l'exploitation des richesses sahariennes, qui inspirait l'action de l'OCRS<sup>2</sup>, il redoute les agissements d'Alger, peut-être soutenus par les Soviétiques sur les frontières nord du Niger. Les gisements d'uranium de l'Aïr lui donnent à penser que son pays peut devenir un enjeu. Afin de ne pas être pris au dépourvu, il s'est assuré des amitiés au Maroc et en Tunisie. Il a aussi signé un accord commercial avec la RAU et accepté de rétablir des relations diplomatiques avec Le Caire. Le pèlerin de la Mecque, chef d'un Niger islamisé à 80 %, ne tourne pas sans inquiétude ses regards vers l'Afrique arabe.

Cette inquiétude lui paraît d'autant plus fondée que la poursuite du conflit nigérien<sup>3</sup> crée, à ses yeux, une menace. M. Diiori voit les Soviétiques à Kano, dans les régions Haoussa dont les ethnies s'étendent de part et d'autre de la frontière entre le Niger et le Nigeria<sup>4</sup>. Dès le début de la crise, il a été très défavorable à la sécession biafraise. Lorsque la France a mis l'embargo sur la fourniture d'armes, interdisant la livraison d'automitrailleuses au gouvernement de Lagos, il s'est élevé contre cette décision. Son attachement à la cause de l'unité nigériane a jeté une ombre depuis peu, semble-t-il, entre M. Houphouët-Boigny et lui.

Le Président Diiori a besoin de la France et recherche son appui. Nous sommes les garants de sa sécurité. Il dispose au Niger d'une armée de 2 500 hommes, qui lui est actuellement fidèle et qui est assez bien équipée pour assurer le maintien de l'ordre. Mais la défense repose sur les accords

<sup>1</sup> La première « conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française » se tient à Niamey du 17 au 20 février 1969.

<sup>2</sup> La loi du 10 janvier 1957 crée l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS) dont l'objet, défini dans son article 1<sup>er</sup>, est « la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de la République française et à la gestion de laquelle participent l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Tchad ».

<sup>3</sup> La guerre du Biafra ou guerre civile du Nigeria est un conflit civil qui débute le 6 juillet 1967 avec la sécession de la région orientale du Nigeria qui s'autoproclame République du Biafra sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu. Ce conflit se termine le 15 janvier 1970.

<sup>4</sup> Sur des centaines de kilomètres, la zone frontière est peuplée, des deux côtés de Haoussa : 1 500 000 vivent au Niger, tandis que les émirats du Nord-Nigeria en comptent une dizaine de millions. Les liens entre ces deux communautés sont étroits et même familiaux. L'attrait qu'exerce cette population nigériane est considérable et se manifeste sur tous les plans, raciaux, religieux, culturels, économiques.

que la France a conclus avec le Niger le 24 avril 1961 et sur la Convention d'application relative au maintien de l'ordre.

Dans le cadre de ces accords, le ministère des Forces armées a conservé à Niamey un détachement d'importance modeste (200 hommes), mais dont la présence est de toute évidence un élément important. Le président Diouri a, dans des conversations avec les autorités militaires françaises, soulevé la question de la rapidité de la mise en place de nos moyens d'intervention ; un doute paraît subsister dans son esprit. Il a été – et il reste – favorable à un renforcement de notre dispositif au Niger qui nous aurait amené à installer un détachement à Agadès, près des zones uranifères ; il a, cependant, renoncé à ce projet, au moment où nous l'avions accepté, par crainte, semble-t-il, d'implications et d'oppositions de nature politique. Mais il a repris l'idée de coordonner de manière plus ferme la défense des États de l'Entente ; l'arrière-pensée de faciliter, en la plaçant dans un complexe régional, la coopération avec la France ne serait pas absente de ce projet.

Dans l'immédiat, notre ambassadeur à Niamey, soucieux de tenir compte des préoccupations du Président, a demandé que notre détachement au Niger reçoive quelques moyens supplémentaires, qui lui manquent pour être opérationnel. Le ministère des Armées a accepté d'accroître les effectifs d'une cinquantaine d'unités. Le président Diouri n'a pas encore été informé de ces intentions.

Sur le plan général de l'aide financière, économique et technique (qui fait l'objet d'annexes à la présente note), la situation paraît satisfaisante. L'octroi en mai 1969<sup>1</sup> d'une somme supplémentaire de 400 millions de francs CFA, que M. Diouri souhaitait obtenir en contrepartie de l'exploitation assurée pour une très large part par la France des gisements uranifères, a été particulièrement bien accueillie, sans que l'on puisse affirmer que le président Diouri ait enfin l'impression d'avoir été réellement « payé » pour ce qu'il estime être la mise à notre disposition des richesses nigériennes en uranium.

*(Direction des Affaires africaines et malgaches, Niger, politique étrangère, relations avec la France, 1969)*

<sup>1</sup> Deux conventions franco-nigériennes d'assistance financière à différents projets ont été signées le 16 mai.

## 13

NOTE  
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT*Problème du Biafra*N<sup>1</sup>.*Paris, 4 juillet 1969.*

Cependant que la situation militaire au Nigeria ne paraît pas devoir comporter de grands changements jusqu'à la fin de la saison des pluies (octobre), et que les intentions de médiation des uns ou des autres à la suite de l'échec de la conférence de Monrovia<sup>2</sup> paraissent se perdre dans les sables, la situation alimentaire au Biafra a pris un tour dramatique depuis trois semaines.

D'une part, en effet, les moyens nouveaux dont disposent les forces fédérales en avions russes et surtout en pilotes (allemands de l'Est, semble-t-il) donnent à la chasse de nuit une efficacité suffisante pour décourager les équipages convoyant les vivres ; d'autre part, les relations entre Lagos et le CICR se sont détériorées au point que ce dernier s'est vu interdire de poursuivre ses opérations qui représentaient un peu plus de la moitié du ravitaillement biafrais<sup>3</sup>.

Quant aux autres organismes charitables (Caritas<sup>4</sup>, Conseil des Églises<sup>5</sup>) ils ont été invités à poursuivre leur activité sous le contrôle du « comité national nigérian de réhabilitation », par vols de jour uniquement, et au départ de Lagos. Ils ont accepté, mais ce sont là au moins deux conditions inacceptables pour le Biafra. À l'exception des vols français, qui ne représentent qu'environ 1,5 % du ravitaillement et qui courent des risques sérieux, plus un avion ne vole vers le Biafra.

M. Stewart<sup>6</sup> relance l'idée d'un ravitaillement par voie terrestre, qui a toutes chances d'être récusée pour des raisons stratégiques par l'une ou l'autre des parties.

<sup>1</sup> Cette note est rédigée et paraphée par M. Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, directeur d'Afrique-Levant.

<sup>2</sup> Du 18 au 20 avril 1969 se réunit à Monrovia le comité consultatif de l'OUA, dit Comité des Six, pour délibérer sur le Nigeria. Voir *D.D.F.* 1969-I le compte rendu de l'entretien Debré-Arikpo du 2 mai 1969.

<sup>3</sup> Le gouvernement fédéral de Lagos soupçonnant que les vols chargés de l'aide humanitaire facilitent les transports d'armes à la faveur de la nuit, l'aviation nigériane fait un rappel à l'ordre et attaque le 5 juin 1969 un DC7 de la Croix-Rouge suédoise. Les opérations de la Croix-Rouge internationale sont alors interrompues. Le 30 juin, le gouvernement fédéral prend des dispositions pour l'acheminement et le contrôle de l'emploi des secours. Ces dispositions retirent au CICR son rôle de coordinateur, ce que réfute M. Marcel Naville, président du CICR.

<sup>4</sup> Caritas est une organisation caritative catholique internationale non gouvernementale.

<sup>5</sup> Il s'agit probablement du Conseil œcuménique des Églises, mouvement œcuménique le plus important, regroupant Églises orthodoxes, orientales et issues de la Réforme, il est fondé en 1948 à Amsterdam.

<sup>6</sup> R'hon. Robert Michael Maitland Stewart est le secrétaire d'État britannique pour les Affaires étrangères et le *Commonwealth* depuis janvier 1965.

Les Américains ont presque réussi (et pourraient encore réussir) à organiser un ravitaillement par la rivière Cross<sup>1</sup> ; le président Nixon<sup>2</sup> insiste auprès du colonel Ojukwu<sup>3</sup> pour qu'il accepte les vols de jour et auprès du général Gowon<sup>4</sup> pour qu'il autorise les vols de nuit pendant 15 jours ainsi qu'un contrôle acceptable pour les Biafrais.

C'est, semble-t-il, dans cette direction que sont les meilleurs espoirs.

Quant aux démarches de paix, l'OUA et l'Angleterre étant récusées par les Biafrais comme médiateurs un recours à l'ONU paraissant voué à l'échec, une concertation des quatre puissances<sup>5</sup> (suggérée par le Biafra) l'étant aussi, étant donné la position totalement pro-fédérale des Anglais et des Russes, il apparaît que, seuls, certains Africains pourraient faire œuvre utile. Le président Houphouët-Boigny<sup>6</sup> est sans doute le mieux placé de tous, s'il peut trouver un « champion » de Lagos ouvert au compromis.

Mais, aux dernières nouvelles, M. Houphouët-Boigny semblait subordonner l'ouverture de conversations de paix à un cessez-le-feu. Ceci reviendrait à faire intervenir un « préalable », alors que le seul espoir réside en une négociation sans préalable.

Ce sera sans doute là le centre des entretiens que le président de la Côte d'Ivoire aura à Paris les 16 et 17 juillet.

*(Direction d'Afrique-levant, Afrique, Nigeria 1966-1972,  
Politique intérieure)*

## 14

M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
à M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. n<sup>os</sup> 142 à 145.

*Paris, 5 juillet 1969, 17 h. 21.*

Réservé.

Vous recevrez incessamment le compte-rendu complet des conversations franco-allemandes du 4 juillet. Dès maintenant vous pourrez souligner à vos interlocuteurs habituels que le Ministre a :

<sup>1</sup> La rivière Cross a son embouchure près de Calabar dans une région contrôlée par les troupes fédérales ; en remontant son cours, on pénètre à partir d'Ikot Okpara en territoire biafrais.

<sup>2</sup> Richard Milhous Nixon, élu président des États-Unis depuis novembre 1968, prend ses fonctions en janvier 1969.

<sup>3</sup> Le général Chukwuemeka Odumegwu Ojukwu, gouverneur du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ». Il est le *leader* de la sécession.

<sup>4</sup> Le colonel Yakubu Gowon est chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des forces armées depuis le 1<sup>er</sup> août 1966 ; il est soutenu par la Grande-Bretagne et par l'URSS.

<sup>5</sup> Les quatre puissances membres du Conseil de sécurité sont : la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS.

<sup>6</sup> Félix Houphouët-Boigny est président de la Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960.

– Formulé le souhait que l'irréversibilité de la CEE soit consacrée par le passage à la période définitive du Marché commun le 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce passage ne pouvant à l'évidence dépendre de conditions non inscrites dans le Traité. En d'autres termes, les Six se devraient d'achever les tâches imparties à la Communauté avant la fin de la période transitoire, en particulier l'établissement d'un Marché commun agricole<sup>1</sup>.

– Insisté sur la nécessité de renforcer le Marché commun dans tous les domaines sans exclure celui de la coopération politique. À cet égard, nous étions ouverts à toutes les suggestions et étions prêts à en formuler nous-mêmes.

– Souligné que l'élargissement de la Communauté était souhaitable à condition qu'elle n'entraîne pas l'affaiblissement de celle-ci. Il a précisé que lorsqu'on parlait d'élargissement, il ne pouvait naturellement être question de songer à la seule Angleterre. Il appartenait aux Six de se concerter pour s'assurer que l'élargissement n'aurait pas un effet débilisant sur la Communauté.

S'agissant de la procédure, le Ministre a rappelé la proposition faite par le président de la République et le Premier ministre d'une réunion au sommet des chefs d'État des pays de la Communauté<sup>2</sup>, réunion qui serait préparée grâce à des consultations préalables et au premier chef avec l'Allemagne.

M. Brandt<sup>3</sup> a pris acte avec satisfaction des déclarations du Ministre. Après avoir souligné que l'heure n'était pas aux initiatives verbales (ce qui paraissait viser la suggestion de M. Luns<sup>4</sup> de faire adopter par les Six une « déclaration d'intention » relative à l'élargissement) il a souligné que le gouvernement allemand ne serait en aucune façon paralysé par la campagne électorale<sup>5</sup> et par conséquent prêt à participer à l'activité de la Communauté notamment en ce qui concerne l'achèvement du Marché commun.

Il s'est déclaré d'accord avec notre thèse sur la nécessité de s'assurer que l'élargissement de la Communauté n'affaiblirait pas celle-ci et a formulé le souhait qu'au cours des mois à venir la France précise sa pensée en la matière. Comme M. Schumann, il a souligné la nécessité de s'occuper des relations avec tous les pays européens et notamment les neutres. Rappelant enfin la proposition qu'il avait faite à La Haye d'une conférence *ad hoc* des Premiers ministres et des ministres des Affaires étrangères des sept pays de l'UEO, il a souligné qu'une telle conférence si elle devait avoir lieu, devrait en tout état de cause, être précédée par une réunion à Six<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 508 du 24 décembre 1969.

<sup>2</sup> Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme circulaire n° 486 du 3 décembre 1969.

<sup>3</sup> Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA du 1<sup>er</sup> décembre 1966 au 20 octobre 1969. Chancelier de la RFA à partir du 21 octobre 1969.

<sup>4</sup> Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

<sup>5</sup> Allusion aux élections législatives qui auront lieu en RFA le 28 septembre 1969.

<sup>6</sup> Sur la décision de la France de ne plus participer au Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), voir *D.D.F.* 1969-I, n°s 127 et 128.

M. Schumann a précisé que nous n'éluiderions aucun des problèmes dont discuterait une conférence au sommet qui aurait à examiner le bilan et les perspectives de la CEE.

À la suite de ces conversations franco-allemandes qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions, un préjugé favorable paraît se dégager en faveur de la réunion d'ici quelques mois d'une conférence au sommet des chefs d'État des six pays du Marché commun.

*(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1969)*

## 15

M. DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KIGALI,  
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 807/RC-E.

*Kigali, 6 juillet 1969.*

*Un choix regrettable pour le sujet d'un examen de français*

Le recteur de l'Université nationale du Rwanda<sup>1</sup>, plusieurs professeurs français, belges et rwandais, le directeur du Secrétariat national de l'enseignement<sup>2</sup> catholique ont appelé l'attention de mon attaché culturel<sup>3</sup> sur le sujet suivant (et les questions qui l'accompagnaient) choisi pour l'épreuve de français qui a été donnée aux élèves de 3<sup>e</sup> année du tronc commun.

Le Nègre.

« En approchant de la ville, ils rencontrèrent un nègre étendu par terre, n'ayant plus que la moitié de son habit, c'est-à-dire d'un caleçon de toile bleue ; il manquait à ce pauvre homme la jambe gauche et la main droite. « Eh, mon Dieu ! lui dit Candide en hollandais, que fais-tu là, mon ami, dans l'état horrible où je te vois ? J'attends mon maître, M. Vanderdendur le fameux négociant, répondit le nègre. Est-ce M. Vanderdendur, dit Candide, qui t'a traité ainsi ? Oui, monsieur, dit le nègre ; c'est l'usage. On nous donne un caleçon de toile pour tout vêtement deux fois l'année ; quand nous travaillons aux sucreries et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe ; je me suis trouvé dans ces deux cas : c'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe. (Gob, Pages françaises, p. 327). »

<sup>1</sup> Le R.P. Georges-Henri Lèvesque *o.p.* (*ordo predicatorum*, ordre des Prêcheurs, Dominicains), canadien francophone, est le fondateur et recteur de l'Université nationale du Rwanda. Celle-ci a été créée le 9 mai 1963 conjointement par le gouvernement rwandais et la congrégation des Dominicains de la province de Québec (Canada) et inaugurée officiellement le 3 novembre 1963. Pour une présentation plus complète de l'Université, se reporter à la dépêche de Kigali n° 712/RC du 29 juillet 1968, non publiée.

<sup>2</sup> Abbé Apollinaire Rwagama.

<sup>3</sup> M. Claude Sapkas est nommé attaché culturel et de coopération technique au Rwanda à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1967.

### Questions

« 1) Décrivez le personnage principal (son état physique et sa situation sociale)

« 2) Quels sentiments éprouvez-vous à la lecture de cet extrait ?

« Relevez dans le texte les éléments justifiant votre réponse

« 3) Que veut dire l'auteur par « Je me suis trouvé dans ces deux cas » ?

Il s'agit d'un extrait d'un passage très connu du *Candide* de Voltaire<sup>1</sup>, dans lequel l'auteur relate la rencontre de son héros avec un esclave près de la ville de Surinam, en Guyane hollandaise.

J'ai cru devoir adresser, à ce sujet, au ministère de l'Éducation nationale les observations suivantes :

D'une part, extraire d'un épisode connu le paragraphe le plus impressionnant sans le replacer dans son contexte historique et sociologique révèle un manque fâcheux d'information. En effet, la manière ironique dont Voltaire décrit le Nègre de Surinam dissimule mal son émotion et le conte s'achève sur « le ton indigné d'un réquisitoire ». On peut douter que des enfants d'âge scolaire, et ne possédant pas toutes les subtilités de la langue, aient goûté l'ironie du passage qui était offert à leur réflexion.

D'autre part, en admettant que le texte n'ait pas traumatisé ou révolté de jeunes écoliers, il risque de faire naître en eux des sentiments hostiles à leurs professeurs qui sont encore, en majorité, des étrangers. Ces derniers, ainsi que de nombreux enseignants rwandais en sont conscients.

L'ambassade de France, qui n'a pas la prétention de chercher à se substituer aux responsables de l'organisation des examens et ne désire en aucune façon faire une leçon de morale, se doit dans cette affaire regrettable, de rappeler que la générosité et l'ardeur des philosophes français dans leur lutte contre l'esclavage a abouti à sa suppression par la Convention en 1794<sup>2</sup>. Une simple vérification dans le manuel de littérature française de MM. Lagarde et Michard XVIII<sup>e</sup>, page 167, aurait évité cet incident malheureux.

(*Afrique-Levant, Rwanda 1966-1970, enseignement, n° 12*)

<sup>1</sup> François Marie Arouet (dit Voltaire) (21 novembre 1694-30 mai 1778), écrivain, historien, polémiste et philosophe français, est le symbole de l'esprit des Lumières. *Candide ou l'Optimisme* est publié en janvier 1759. Ce récit, qui conduit le héros de Westphalie en Eldorado à travers Paris et Venise jusqu'au bord de la Propontide, est considéré comme l'un de ses chefs d'œuvre.

<sup>2</sup> La Convention nationale proclame l'abolition de l'esclavage le 4 février 1794, cinq ans après l'adoption par l'Assemblée de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789). Le décret ne sera en définitive appliqué qu'en Guadeloupe avant d'être abrogé par le Premier Consul en 1802. Il fallut attendre le 27 avril 1848 pour que le gouvernement provisoire de la République abolisse par décret l'esclavage.

## 16

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,  
À M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n<sup>os</sup> 3133 à 3140.

Moscou, 7 juillet 1969.

(Reçu : 18 h. 55).

*Projet de conférence sur la sécurité européenne*

J'ai fait ce matin, auprès de M. Kozyrev, la communication orale prévue par votre télégramme circulaire n<sup>o</sup> 308<sup>1</sup>.

Le vice-ministre des Affaires étrangères a pris note avec satisfaction de la position du gouvernement français. Il m'a dit que les autorités soviétiques étaient prêtes, de leur côté, à poursuivre les échanges de vues sur la réunion d'une conférence de sécurité européenne. Il ne m'a cependant pas caché que, sur la préparation de la conférence, nos vues étaient différentes. Les problèmes d'organisation, y compris celui de la composition de la conférence, a observé mon interlocuteur, pourraient être abordés en priorité. C'était aux pays européens qu'il appartenait de décider eux-mêmes qui participerait à la réunion. Il n'y avait, naturellement, aucun inconvénient à ce que la France et l'URSS en discutent auparavant entre elles.

Les conversations pourraient également porter sur les méthodes de travail. Tout en admettant que l'ordre du jour, par exemple, soit examiné au cours d'échanges de vues bilatéraux, M. Kozyrev a souligné qu'il serait plus utilement évoqué au cours d'une réunion préparatoire de tous les pays européens intéressés. Le seul fait d'effectuer en commun ce travail préliminaire contribuerait, en effet, à améliorer le climat européen auquel se référerait la communication française.

Cette réunion préparatoire, a poursuivi le vice-Ministre, qui serait tenue sans aucun préalable, permettrait précisément à tous les pays de faire connaître leurs vues sur l'ensemble des questions suggérées par la partie française : sécurité, coopération dans tous les domaines, etc. On ferait ainsi des progrès qui faciliteraient la tenue de la conférence elle-même. Sans doute, ne serait-il pas mauvais qu'au cours de la réunion préparatoire, on puisse déjà élaborer certains projets de décision, mais la tenue de la conférence ne devrait pas dépendre d'un accord préalable sur ces projets.

M'inspirant de votre circulaire n<sup>o</sup> 307<sup>2</sup>, j'ai dit alors au Ministre que nous n'avions pas l'intention d'examiner la question d'organisation avant

<sup>1</sup> Dans ce télégramme circulaire non reproduit du 4 juillet 1969, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères demande à l'ambassadeur de France à Moscou de faire savoir aux autorités soviétiques son intérêt pour l'appel lancé le 17 mars 1969 par les membres du pacte de Varsovie en faveur d'une conférence sur la sécurité européenne. Le gouvernement français y voit une convergence avec sa politique constante visant à la détente, à la renonciation à la menace d'usage de la force et au respect de la souveraineté des États. Mais une telle réunion pose bien des problèmes et les autorités françaises sont disposées à s'en entretenir avec les autorités soviétiques.

<sup>2</sup> Dans ce télégramme circulaire également adressé à l'ambassade à Moscou le 4 juillet et non reproduit, le Secrétaire général indique qu'aux yeux de Paris, il convient de faire comprendre à

de savoir si l'exploration bilatérale de certains thèmes de discussion faisant bien augurer des chances de succès de la conférence. Nous estimions que le moment n'était pas encore venu de décider si elle aurait lieu ou non, et par conséquent de discuter de ses modalités. Cela, nous le ferions après et seulement si ces entretiens préliminaires à deux avaient été fructueux. J'ai rappelé à cette occasion que le succès de nos efforts supposait un climat européen amélioré, répondant à notre propre conception de la détente qui impliquait la renonciation à la politique des blocs.

M. Kozyrev a déclaré que, pour instaurer un climat favorable en Europe, une action dynamique conjointe de la France et de l'URSS dans le processus de la préparation à la conférence contribuerait certainement à créer une atmosphère favorable aussi bien à cette rencontre qu'aux questions concernant la sécurité et le développement de la coopération en Europe. Il a renouvelé son accord pour l'ouverture de conversations bilatérales et m'a indiqué qu'il me ferait connaître, dès que possible, les vues de son gouvernement sur nos propositions.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1969*)

## 17

M. MANAC'H, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,  
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n<sup>os</sup> 1104 à 1112.

*Pékin, 8 juillet 1969.*

Réservé. Diffusion réservée.

(Reçu : le 9, 10 h. 20).

### *Situation à Shanghai*

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion ces derniers jours de passer à Shanghai. Il a pu constater qu'un vent d'activité politique, sinon de violence, souffle à nouveau sur la ville.

Tout d'abord, il y a une reprise de la guerre des affiches et des inscriptions. Les textes sont particulièrement nombreux aux abords du *Bund*<sup>1</sup>, où se trouvent le comité révolutionnaire, la commission de contrôle militaire, la sûreté et l'appareil de la justice « populaire », le long de l'avenue Joffre et dans certains faubourgs industriels, tel Iung-Hua. Ils dénoncent des individus accusés de népotisme, de favoritisme, d'abus de pouvoir. La critique vise en fait les chefs. D'autres documents décrivent en termes grandiloquents diverses violences – « passages à tabac », occupations de locaux,

Moscou que l'idée de conférence paneuropéenne est à envisager mais qu'elle paraît impossible sans progrès vers la détente, ce qui suppose une renonciation à la politique des blocs.

<sup>1</sup> Le *Bund*, symbole de la ville de Shanghai, est un boulevard qui s'étend sur 1 km 5, jalonné de bâtiments historiques datant de l'époque des concessions internationales, dont le style varie du roman au gothique, en passant par le baroque, le néo-classique et l'Art déco. Il était situé en zone anglo-américaine.

arrestations – perpétrées dans les tout derniers jours, notamment le 1<sup>er</sup> juillet, où un membre d'une « équipe de propagande de la pensée de Mao Tsé-tung »<sup>1</sup> aurait été mis à mal par un adversaire.

Les centres touchés par la fièvre sont des établissements industriels, une aciérie, une usine de jouets, et des administrations, les chemins de fer et la direction des industries chimiques. De nombreux slogans mettant en cause celle des deux centrales syndicales qui est sortie victorieuse des luttes sanglantes de 1967. Il apparaît qu'on assiste à une reprise du conflit de cette époque, pour le contrôle de cette organisation – le quartier général du travail – qui a, dans une mesure appréciable, voix au chapitre. Une réunion « élargie » du comité révolutionnaire<sup>2</sup> a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet, dans un esprit dont les militants syndicaux souhaiteraient « voir se manifester de façon palpable les effets ».

On constate également la reprise d'une offensive « culturelle ».

Dès le début de juin, on notait les signes d'une reprise de la campagne contre les intellectuels, dirigée d'abord contre les lecteurs du « rêve du pavillon rouge »<sup>3</sup>, puis contre ceux des œuvres parues avant 1966<sup>4</sup> qui exaltaient l'« idéal » socialiste. À la fin du mois, l'offensive prend de l'ampleur, la presse officielle publie des pages entières consacrées aux ennemis de classe qui fréquentent les « bibliothèques souterraines ». Les affiches exhument une « affaire du grand monde », où se projetaient des films étrangers « obscènes », et réclament « qu'on débusque les intellectuels puants » tandis que la grande librairie *Sin-Hua* de *Nanking Road* organise une exposition consacrée à la campagne culturelle.

Enfin, on décèle une reprise de l'offensive politique à laquelle est liée l'affaire de l'usine 5703.

Les autorités patronnent ou tolèrent la reprise d'une campagne de dénonciation des traîtres. Un membre d'une équipe de propagande est accusé d'utiliser sa qualité pour se livrer à une activité antirévolutionnaire, ce qui

<sup>1</sup> Les « équipes de propagation de la pensée de Mao Tsé-tung (équipes PPMTT) » ont été expérimentées à l'université Ts'ing Hua, à Pékin, à partir de fin juillet 1968. Ce mouvement se généralisa massivement. Les « équipes PPMTT », composées d'ouvriers ou de paysans encadrés par l'APL (armée populaire de libération) procédèrent à l'occupation systématique des écoles et des universités. Leur action devait se développer sur trois plans : pacification, réformes de structures, démantèlement de la classe intellectuelle.

<sup>2</sup> Le 24 février 1967, Shanghai est doté d'un comité révolutionnaire, fondé sur le principe de la triple alliance : représentants des organisations de masse, des cadres révolutionnaires et de l'armée, dont les dirigeants sont nommés et non élus. Une des principales fonctions du comité est de mettre fin à la lutte des factions qui paralyse le pays. Voir la note n° 228/CHN/DR en date du 10 juillet 1969 de l'attaché militaire près l'ambassade de France à Pékin, traitant des *oppositions sociologiques au sein des comités révolutionnaires et reconstitution du parti*, non reproduite. L'auteur analyse la semi-faillite du système des comités révolutionnaires due à la confusion de tous les pouvoirs au profit d'un organisme unique, passe en revue les tentatives d'amélioration du système pour aboutir à la nécessaire reconstitution du parti. L'institution de nouveaux comités du parti permettra en fait de procéder relativement en douceur à une nouvelle épuration.

<sup>3</sup> Il s'agit plus exactement du *Rêve dans le pavillon rouge* de Cao-Xuequin, qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui est un des quatre grands romans de la littérature classique chinoise.

<sup>4</sup> Se reporter à la dépêche de Pékin n° 560/AS du 23 juillet 1969, intitulée : *une étape dans l'offensive contre les intellectuels (critique du Matin de Shanghai, de Chou Erh-fu)*, non publiée.

implique une attaque sournoise contre les équipes elles-mêmes, pourtant émanation des comités révolutionnaires et de l'autorité militaire. L'organe officiel qui relève l'affaire souligne qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais d'une vague de fond qui tend à un retour en force des individus qu'on a écartés au cours des deux dernières années. « Gare à la contre-offensive de l'ennemi de classe », lance-t-il, « que les camarades révolutionnaires se tiennent en éveil ».

Les aspects politiques se précisent lorsque, à la suite de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet, éclate le scandale d'une certaine usine 5703. Un organe de gardes rouges, l'« ouvrier rebelle révolutionnaire » dont les liens avec le comité révolutionnaire sont connus, publie le 6 juillet un rapport d'enquête signé de l'équipe de propagande, montrant comment l'entreprise est « truffée de tigres qui bloquent la voie au progrès de la pensée de Mao Tsé-tung ». Dans la journée, les murs de Shanghai se couvrent de textes, de slogans qui soulignent la vilénie « de l'ennemi de classe, contre lequel il faut maintenir le feu roulant de notre artillerie ». Simultanément, les affichants invitent à se porter au secours des équipes de propagande, « ignominieusement prises à partie par de sinistres individus ».

À la date du 8 juillet, la situation à Shanghai est stationnaire. La population suit avec un vif intérêt le déroulement des débats. Des attroupements se forment sous des prétextes futiles, au nez d'une police indifférente. Les « brigades de l'attaque par la plume et de la défense par les armes » maintiennent une existence discrète. L'affaire de l'usine 5703 n'a pas pour le moment donné lieu à des manifestations.

(Collection des télégrammes, 1956-1992, Pékin, 1969, n° 120)

## 18

M. FRANCFORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BELGRADE,  
à M. SCHUMANN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 648 à 650.

*Belgrade, 9 juillet 1969.*

(Reçu : le 10, 09 h. 05).

### *Entretien du président Tito avec les parlementaires français*

Le président Tito par une attention exceptionnelle qu'ont soulignée les diverses personnalités gouvernementales qu'elle a rencontrées, a reçu dans sa résidence de vacances de Brioni, la délégation du bureau de l'Assemblée nationale qu'il a retenue dans une conversation très animée et détendue d'une heure trois quarts<sup>1</sup>.

Les problèmes internationaux y ont peu figuré. Le Président n'a parlé que de la réunion consultative des non-alignés<sup>2</sup> qui s'ouvrait le jour même et à

<sup>1</sup> À l'invitation de l'Assemblée fédérale yougoslave, une délégation de l'Assemblée nationale française se rend en visite en Yougoslavie du 2 au 10 juillet.

<sup>2</sup> La réunion consultative des représentants spéciaux des pays non-alignés se tient à Belgrade du 8 au 12 juillet 1969.

l'occasion de laquelle il a surtout repris le thème, que j'ai déjà eu l'occasion de dégager des dernières déclarations yougoslaves (ma dépêche 1059/EU)<sup>1</sup>, de la nécessité du regroupement des petits et moyens pays face aux pressions et à l'hégémonie de certains États, « Et l'on sait, a-t-il ajouté, de qui il s'agit ».

Les divers aspects des systèmes économiques français et yougoslave ont donné lieu à de substantiels échanges de propos.

À cet égard, le problème du développement des relations économiques entre les deux pays a été largement abordé.

Sur le plan industriel, le Président a fait état une fois de plus, comme lors notamment de sa conversation avec M. Villiers en mai (mon TG 427)<sup>2</sup>, des possibilités de coopération et co-production, en particulier en matière d'armement, et de l'intérêt qu'il portait aux matériels français, radars, électronique et avions.

Sur le plan agricole, le Président a abordé objectivement, comme les principaux interlocuteurs de notre délégation, le problème des importations de viande yougoslave vers le marché commun<sup>3</sup>, en reprenant les arguments habituels et sur lesquels je reviendrai par une communication séparée.

*(Europe, Yougoslavie, 1961-1970, politique extérieure, 1969, n° 236)*

<sup>1</sup> La dépêche de Belgrade n° 1059 du 5 juillet, non reproduite, reprend les positions yougoslaves à l'égard du mouvement international communiste, réaffirmées le 21 juin, à Kragujevac, par M. Mijalko Todorovic, membre du bureau exécutif de la Ligue des communistes de Yougoslavie, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du parti.

<sup>2</sup> Le télégramme de Belgrade n°s 427 et 428 du 16 mai 1969, rapporte l'entretien tenu entre le président Tito et M. Georges Villiers, président d'honneur du Conseil national du patronat français et des membres de cet organisme, représentant de grandes firmes industrielles et commerciales françaises. Les perspectives de coopération industrielle avec les entreprises yougoslaves et les fournitures d'équipements militaires ont été au centre de cette conversation. Par ailleurs, M. Villiers est reçu par M. Toma Granfil, membre du Conseil exécutif fédéral, et Mika Spiljak, président de la Chambre des nationalités.

<sup>3</sup> La Yougoslavie a cherché, dès 1962, à établir un dialogue avec la Communauté économique européenne. Les dirigeants yougoslaves estiment indispensable de maintenir voire d'accroître le volume des exportations agricoles à destination de la CEE, exportations qui représentent près de la moitié du montant des ventes yougoslaves aux Six. La viande bovine entre pour une part importante dans ces échanges (40 % en valeur des exportations de produits agricoles). L'objectif prioritaire des Yougoslaves est d'obtenir de Bruxelles une garantie pour l'écoulement d'un tonnage minimum de viande vers la Communauté, entre autres pour ce qui concerne une qualité spéciale, le *baby beef*, essentiellement destiné au marché italien. Pour la France, les demandes yougoslaves, comme celles d'autres pays exportateurs, posent tout le problème de la politique agricole commune en matière de viande bovine. Sur ce sujet, se reporter à deux notes de la sous-direction d'Europe orientale, l'une du 9 novembre 1968, intitulée : *La Yougoslavie, la CEE et la France*, l'autre du 9 janvier 1969, sous-titrée : *Yougoslavie-CEE*, non publiées.

## 19

NOTE  
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES  
AFRIQUE DU NORD  
*Situation des rapports franco-algériens*

N<sup>1</sup>.

Paris, 9 juillet 1969.

La situation présente des rapports franco-algériens justifie-t-elle que soit accueillie favorablement l'invitation adressée au Ministre, par le gouvernement algérien, à se rendre prochainement en Algérie en visite officielle ?<sup>2</sup>

Les accords d'Évian de 1962<sup>3</sup> ont posé le principe de la coopération dans tous les domaines entre les deux pays. Où en est cette coopération à l'heure actuelle et dans quel sens devrait-elle être éventuellement infléchie ?

I. La *coopération culturelle et technique* est restée une constante de nos relations. Bien plus, l'Algérie tend à nous demander un effort accru.

Pour l'année en cours, le nombre total de nos coopérants dépasse 8 500 et les crédits inscrits aux diverses rubriques budgétaires atteignent 157 millions. À ces chiffres doivent s'ajouter ceux de l'assistance technique militaire, soit 400 coopérants et 12 millions de F.

D'une façon générale, cette coopération, régie par une Convention de 1966<sup>4</sup>, s'inspire toujours de principes définis en 1962<sup>5</sup>. Nous devons envisager l'aide à l'Algérie comme un investissement à long terme et, si ce pays est sans doute le plus incommode de nos partenaires, considérer que, des trois États du Maghreb, c'est celui qui a le plus d'atouts dans son jeu. Il est, en particulier, indispensable de conserver ce capital irremplaçable que représente la langue française dans un État de 12 millions d'habitants qui a délibérément opté pour le bilinguisme.

<sup>1</sup> Cette note est signée par M. Pol Le Gourrière, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord depuis octobre 1968.

<sup>2</sup> M. Maurice Schumann, Ministre des Affaires étrangères, reste très désireux d'effectuer à Alger le déplacement promis, il y a un an, à M. Bouteflika et prévu pour le mois de mai 1969 par son prédécesseur, M. Michel Debré. Ce projet a été confirmé à M. Malek, ambassadeur d'Algérie à Paris, par le président Pompidou, lors de la réception donnée le 8 juillet à l'Élysée en l'honneur du corps diplomatique. Toutefois, aucune date précise n'est fixée vu les turbulences qui règnent encore dans les relations entre les deux pays. M. Maurice Schumann se rendra en visite officielle en Algérie les 2 et 3 octobre 1969.

<sup>3</sup> Pour le texte des Accords d'Évian du 18 mars 1962, se reporter au *Journal Officiel de la République française* du 20 mars 1962, p. 3019 à 3032 ainsi qu'à *l'Année politique 1962*, p. 271-274 et p. 631-646, voir également *D.D.F.* 1969-II, n<sup>os</sup> 90, 91, 199.

<sup>4</sup> Convention relative à la Coopération technique et culturelle du 8 avril 1966. Se reporter à une note du 25 août 1969, non publiée, intitulée *Coopération technique*, qui reprend l'analyse de cette coopération de 1962 à 1969, procède à une étude approfondie des objectifs et des modalités de la coopération, notamment dans la perspective d'une évolution vers une coopération de perfectionnement, de formation et de développement.

<sup>5</sup> Déclaration de principes relative à la Coopération culturelle du 19 mars 1962.